



FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL - FEADER - 2023-2027



PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras GAL Pays du Grand Briançonnais Candidature LEADER 2023-2027

Fédérer les initiatives au service des transitions et du bien vivre sur le territoire



SOMMAIRE

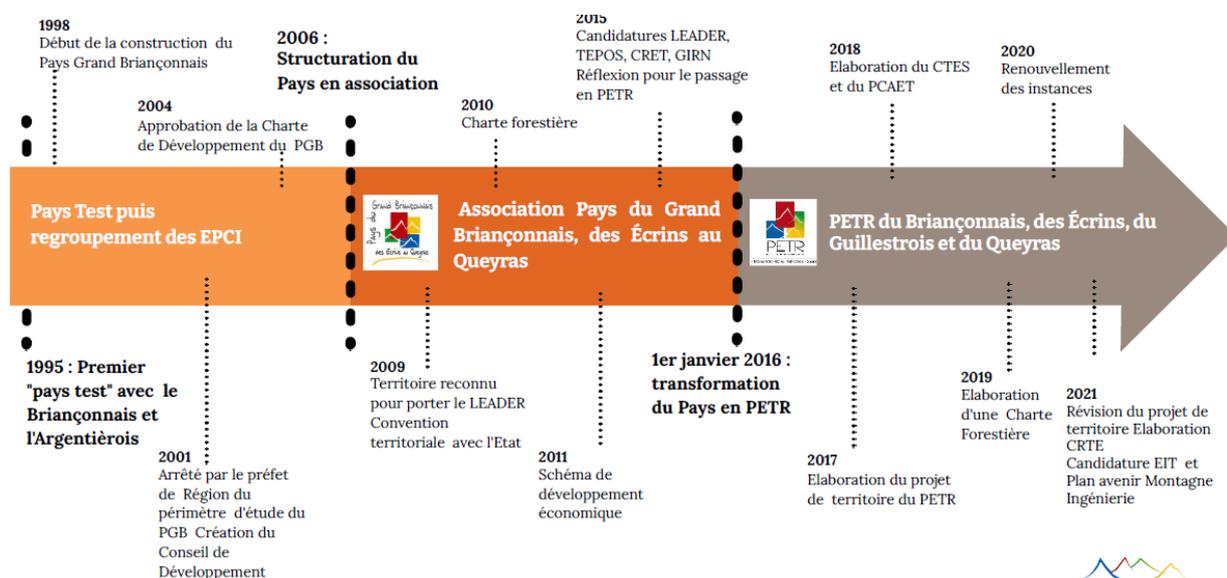
1. LA STRUCTURE CANDIDATE ET LE PERIMETRE D’ACTIONS DU GAL	3
1.1 LE PETR DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS : UNE STRUCTURE ENGAGEE	4
1.2 LE PERIMETRE DU GAL : UN TERRITOIRE DE PROJET SUR UNE ZONE DE HAUTE MONTAGNE	6
2. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	7
3. LA STRATEGIE CIBLEE DU TERRITOIRE CANDIDAT	24
3.1 UNE STRATEGIE CO-CONTRUITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE	25
3.2 UNE STRATEGIE FONDEE SUR L’IDENTIFICATION DES BESOINS DU TERRITOIRE	28
3.3 UNE COHERENCE ENTRE LES POLITIQUES DU PETR, DES EPCI, DES PARCS, DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION.....	29
3.4 LA PRESENTATION DE LA STRATEGIE.....	32
3.4.1 - Axe 1 : Soutenir les transitions et les coopérations pour s’adapter aux nouvelles conditions climatiques et atténuer leurs impacts.....	34
3.4.1.1 Encourager la coopération, la mise en réseau et les intelligences collectives des acteurs locaux.....	35
3.4.1.2 Renforcer la résilience du territoire par l’amélioration de son autonomie et la valorisation durable de ses ressources.....	35
3.4.2 - Axe 2 : Favoriser l’inclusion sociale et le bien vivre des habitants.....	36
3.4.2.1 Développer les services à la population innovants adaptés aux milieux ruraux.....	38
3.4.2.2 Aider à la mise en place d’un numérique écoresponsable, inclusif et accessible.....	39
3.4.3 La coopération LEADER.....	40
4. LE FONCTIONNEMENT DU GAL ET LA GOUVERNANCE	41
4.1 LA MOBILISATION D’UNE INGENIERIE ADAPTEE.....	44
4.2 LA COMMUNICATION / VALORISATION DU PROGRAMME.....	45
4.3 LA CREATION ET LE ROLE DE L’INSTANCE DE DECISION	46
4.4 LES PROCEDURES DE SUIVI ET D’EVALUATION	48
5. LA MAQUETTE FINANCIERE	49
ANNEXES	51

1. LA STRUCTURE CANDIDATE ET LE PERIMETRE D' ACTIONS DU GAL

1.1 LE PETR DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS : UNE STRUCTURE ENGAGEE

La candidature est portée par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras. Ce syndicat mixte fermé, qui fut auparavant une association, comptabilise depuis plus d'une quinzaine d'années d'un nombre important de missions, de programmes et de démarches collectives menés au service des trois Communautés de communes qui le composent.

La frise chronologique ci-dessous, issue de la présentation du dernier projet de territoire du PETR (2021-2026) reprend les différentes étapes de la structuration du Pays Grand Briançonnais, devenu PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras en 2016 :



Historique du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras

Avec sa directrice, ses cinq cheffes de projet, sa secrétaire-assistante et l'appui chaque année de stagiaires, le PETR mutualise une ingénierie au service du territoire, impulse, anime et coordonne des projets innovants et transversaux, en lien avec le développement durable et les transitions écologiques et économiques.

Le PETR travaille à ce jour sur les thématiques et programmes suivants :

- **Transition écologique**, mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique et Solidaire (CTES) en partenariat avec le Département des Hautes-Alpes, il permet un accompagnement des porteurs de projets publics et privés sur les thématiques de l'autonomie alimentaire, la gestion des déchets, l'énergie, la mobilité et le logement (les trois premières

thématiques relevant du PETR et les deux dernières du Département). Il est suivi par le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui est la déclinaison du plan de relance au niveau territorial. En lien avec le projet de territoire, il a également pour but de simplifier et de regrouper les contractualisations existantes (contrat de ruralité, CTES, dispositifs cœur de ville et petites villes de demain...). La transition écologique est aussi déclinée au travers d'un contrat d'objectifs territorial Climat Air Énergie, Économie circulaire avec l'ADEME.

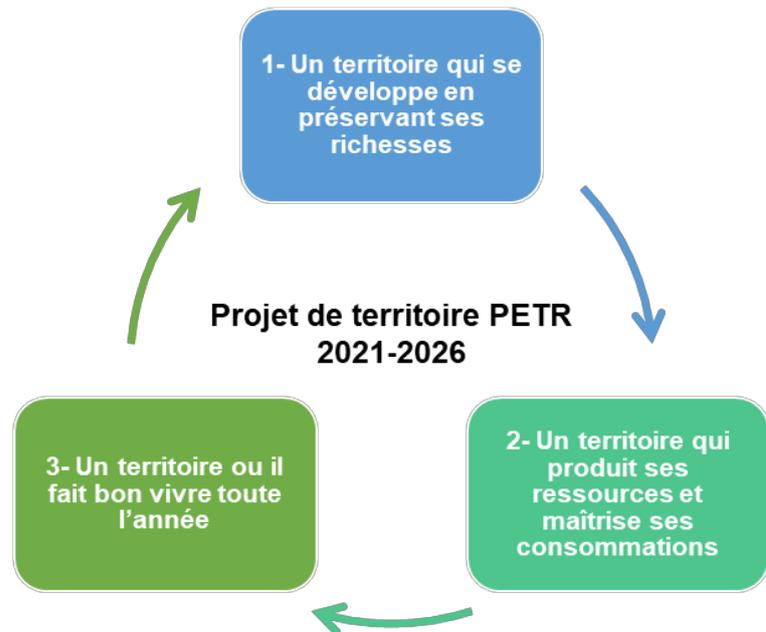
- **Participation citoyenne**, mission inscrite dans le CTES et le CRTE, elle vise à proposer des outils et une animation pour que les citoyens, les entreprises et les acteurs du territoires s'emparent de la dynamique transition écologique.
- **Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)** – étude de préfiguration en lien avec l'ADEME et la Région SUD -, elle a fait suite au travail engagé sur l'économie circulaire dans le cadre du CTES et vise à accompagner la transition économique du territoire en développant les synergies entre les acteurs économiques.
- Animation d'une démarche de tourisme diversifié et durable au travers du **Plan Avenir Montagne**.
- Mise en œuvre du **programme LEADER 2014-2022**.

La mission **Energie et adaptation aux changements climatiques** s'est achevée en 2022, elle aura permis de mobiliser plus de 1,5 M€ de financements publics pour l'accompagnement de projets du territoire et se sera notamment traduit par la réalisation du Plan Climat Air Energie Territoire finalisé en 2019. Elle trouve aujourd'hui des suites dans l'ensemble des missions que poursuit le PETR.

Ces missions sont mises en œuvre grâce à une diversité de financements publics sur contrats et appels à projet : CTES, Contrat de Ruralité, Contrat d'Objectif avec l'ADEME, CRET, CRTE... ainsi que le programme LEADER 2014-2022, doté d'une enveloppe FEADER de près de 2,5 millions d'euros, qui fait suite au LEADER 2007-2013 qui a permis de mobiliser une enveloppe de 1,8 millions d'euros de FEADER.

L'ensemble de ces missions répond au projet de territoire du PETR. Mis à jour pour la période 2021-2026, il constitue une feuille de route fédératrice pour le PETR et les trois EPCI qui le compose, en partenariat avec Parc naturel régional du Queyras et le Parc National des Ecrins.

Les axes du projet de territoire du PETR 2021-2026.



1.2 LE PERIMETRE DU GAL : UN TERRITOIRE DE PROJET SUR UNE ZONE DE HAUTE MONTAGNE

Le périmètre du GAL correspond à celui du PETR. Situé dans le Département des Hautes Alpes, au Nord de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur et à la frontière avec l'Italie, mitoyen de l'Isère, de la Savoie et des Alpes-de-Haute-Provence, le PETR regroupe 3 Communautés de Communes (CC) et 36 communes pour 35 279 habitants (*Source INSEE 2019 ; Cf. Annexe 1 : Liste des Communes du territoire GAL Pays du Grand Briançonnais*) :

- La CC du Briançonnais, avec comme ville centre Briançon, pour un total de 20 299 habitants, elle a été créée le 28/12/1995 ;
- La CC du Guillestrois - Queyras avec comme ville centre Guillestre, pour un total de 8 172 habitants, elle a été créée le 24/10/2016 après fusion de la CC du Guillestrois et de la CC de l'Escarton du Queyras ;
- La CC du Pays des Ecrins avec comme ville centre L'Argentière-la-Bessée, pour une population totale de 6 808 habitants, elle a vu le jour le 14/12/2000.



Carte du territoire du PETR et du GAL

Le périmètre intègre également le Parc naturel régional du Queyras dans son intégralité (10 communes), ainsi que 9 communes du Parc National des Ecrins.

Territoire de 2 138 km², avec une altitude moyenne supérieure à 1 800 m, il comprend le Queyras, la plus haute vallée habitée d'Europe, le village de Saint-Véran, le plus haut habitat permanent d'Europe (2 040 m) et Briançon est la plus haute ville d'Europe (1 326 m). La Barre des Ecrins culmine à 4 102 m, le Mont Viso atteint les 3 841 m et la Meije au Nord Est 3 982 m.

Il couvre une zone de montagne et de haute montagne cohérente, correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques (République des Escartons de 1343 à 1789) partagées et complémentaires.

Les bassins de vie sont concentrés dans les 5 vallées du territoire que sont la vallée de la Clarée, de la Durance, de la Guisane, de la Gyronde et du Guil, ainsi que dans la Haute-Romanche. Situés à environ 110 km de Turin, 120 km de Grenoble et 270 km de Marseille, ils sont au carrefour de trois grands bassins économiques.

La ville de Briançon est identifiée comme centralité urbaine dans le SRADDET. Le périmètre inéligible à LEADER retenu sera la zone d'intervention du programme national Action Cœur de Ville porté par Briançon.

| 2. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le diagnostic du territoire est établi sur la base de travaux existants menés par le PETR, dont la mise à jour de son projet de territoire en 2021, l'étude de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle territoriale en 2022 et l'évaluation du programme LEADER 2014-2022.

Les diagnostics de la Région, des parcs et des EPCI du territoire (renouvellement de charte, programmes espaces valléens, contrats stations, ...) ont également été capitalisés.

2.1 DEMOGRAPHIE ET LOGEMENTS

2.1.1 UNE EVOLUTION RECENTE DES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

Avec une population de plus de 35 279 habitants (source INSEE 2019), soit un ratio de 16,3 habitants/km² (contre 25,5 habitants/km² à l'échelle du Département), le territoire du PETR se caractérise par une faible densité de population. Les caractéristiques géographiques de ce territoire (hautes altitudes et relief accidenté) sont directement la cause de cette situation démographique, avec une population qui se concentrent dans les vallées, tandis que les communes les plus montagnardes ont subi un phénomène de désertification.

Si le territoire a connu une progression démographique lente mais continue depuis les années 1980, les données démographiques les plus récentes font, quant à elles, état d'un recul démographique de 3,5 % entre 2013 et 2019, soit une perte de 1 260 habitants sur la période. Cette perte d'habitants s'explique par un solde migratoire négatif sur les trois communautés de communes composant le territoire, à noter que seul le Pays des Ecrins maintient une dynamique de croissance démographique portée par son solde naturel. Cette situation témoigne des difficultés d'installation durable des habitants sur le territoire. Ainsi, si le cadre de vie exceptionnel est source d'attractivité résidentielle, les difficultés pour se loger (cf. point suivant), mais également le manque de services à l'année, sont la cause d'un certain nombre de départs du territoire.

Ces départs touchent principalement les jeunes, qui partent du territoire notamment pour leurs études mais qui peinent à y revenir ensuite, ainsi la pyramide des âges met en évidence la sous-représentation des 15-29 ans (représentant 12,6 % de la population), tandis que les 45-59 ans sont les plus nombreux (22,1 % de la population). Ce constat est identique à celui du département des Hautes-Alpes de manière générale. Avec 29,7 % de la population âgé de 60 ans ou plus se caractérise également par des dynamiques de vieillissement, engendrant des besoins spécifiques en matière de service et d'équipement et questionnant dans un avenir plus ou moins proche (au regard de l'importance des 45-59 ans) le renouvellement des actifs, et la reprise transmission d'un certain nombre d'activités économique (voir thématique économie et emplois sur ce sujet).

2.1.2 UN PARC DE LOGEMENTS SOUS TENSION

La très forte attractivité touristique du territoire a une incidence majeure sur le parc immobilier du territoire avec une part de résidences secondaires qui atteint 65 % du parc total de logements à l'échelle du PETR, soit près de 20 points de plus qu'à l'échelle départementale. Cette situation se traduit par des difficultés de logements pour les habitants du territoire actuels, ou ceux souhaitant s'y installer, avec une offre de location relativement limitée en dehors de l'offre touristique,

et un prix de l'immobilier tiré à la hausse par les résidents secondaires, au budget plus important que les locaux. Les saisonniers pâtissent particulièrement de ces difficultés de logement, ce qui se traduit aujourd'hui par des difficultés d'embauche pour les employeurs, les offres de logements qu'ils peuvent proposer à leurs salariés étant globalement insuffisantes. Cette pression immobilière se couple d'une part de logements vacants qui reste réduite (4,4 % à l'échelle du PETR, contre 5,8 % au niveau départemental), offrant une marge de manœuvre réduite pour remettre des biens immobiliers sur le marché.

Suite à la crise du COVID et au développement de nouvelles formes de travail distancielle, un certain nombre de résidents secondaires pourraient s'implanter durablement sur le territoire et lui apporter un nouveau souffle en termes de développement. Ce phénomène émergent sera à suivre dans les années à venir.

L'offre de logements disponibles en plus d'être réduite pâti également d'une inadaptation aux besoins actuels. Le parc de logements est en effet ancien, avec 1/3 du parc de logements construit avant 1971, auquel s'ajoute 40 % de logements construits entre 1971 et 1990. Le parc de logements est donc vieillissant et surtout peu performant d'un point de vue énergétique, ce qui génère des charges de chauffage conséquentes pouvant être source de précarité énergétique pour les ménages (cf. thématique climat-énergie pour plus de détails). Par ailleurs, les grands logements dominent (près de 60 % des logements comportent 4 pièces ou plus), alors que la taille des ménages a tendance à se réduire, et que les jeunes, principale catégorie de population sous-représentée plébiscite notamment des logements plus petits.

Conscientes de cette problématique majeure du logement au niveau du PETR, les collectivités investissent aujourd'hui pleinement le sujet. La CC du Pays des Ecrins a ainsi réalisé une étude diagnostic et pré-opérationnelle de l'habitat avec le soutien financier de la programmation Leader actuelle, tandis que dans le Guillestrois-Queyras un diagnostic socio-démographique, traitant notamment des questions de logement est en cours. L'action est engagée ou le sera prochainement au travers de plusieurs programmes concernant les principales communes du territoire. La commune de Briançon est ainsi lauréate du Programme Action cœur de Ville (2018-2025) qui vise à redynamiser son centre-ville ; l'accent est mis sur l'amélioration de l'habitat et vise à inciter les propriétaires et les bailleurs sociaux à réhabiliter des logements anciens dans la Vieille Ville et dans le quartier Sainte-Catherine (accompagnement dans le montage de dossiers de demandes d'aides auprès de l'ANAH et d'Action Logement). Briançon, mais aussi l'Argentière-la-Bessée et Guillestre sont également lauréates de l'appel à projet Petites Villes de Demain (2020-2026), qui est un programme global de revitalisation, multi-thématiques (habitat, commerce, patrimoine, etc.) et stratégique. Ces trois communes sont également engagées dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat visant à soutenir les rénovations de logement, Guillestre a engagé son opération en 2017, tandis que Briançon a lancé une étude pré-opérationnelle en 2020 et que l'Argentière-la-Bessée devrait prochainement lancer cette étude.

2.1.3 MATRICE AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Un territoire attractif pour de jeunes actifs (emplois saisonniers, qualité du cadre de vie), mais qui peinent à s'installer durablement 	<ul style="list-style-type: none"> Un territoire vieillissant qui perd des habitants (solde migratoire négatif) sur la période récente (-3,5 % entre 2013 et 2020), preuve des difficultés à s'installer de manière pérenne sur le territoire pour les jeunes actifs Des ménages aux revenus modestes, malgré des taux de pauvreté et de chômage inférieurs aux moyennes départementales et nationales Un parc immobilier tendu par l'importance des résidences secondaires, en augmentation : 65 %, contre 45,5 % à l'échelle du Département. Un parc de logements vieillissant, peu adapté aux modes de vie actuels et source de vulnérabilités énergétiques.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Des actions d'amélioration de l'habitat et de l'attractivité résidentielle menées dans certaines communes : OPAH, Petite Ville de Demain à Briançon, Guillestre, l'Argentière-la-Bessée Une attractivité résidentielle renforcée par la crise COVID, avec la possibilité d'installations durables sur le territoire de nouveaux profils de populations issues de territoires métropolitains. 	<ul style="list-style-type: none"> Des difficultés croissantes à se loger pour les habitants actuels et nouveaux face aux tensions et renchérissement de l'immobilier entretenus par l'attractivité pour les résidences secondaires et renforcée par la crise COVID.

2.2 EQUIPEMENT ET SERVICES

2.2.1 DES DYNAMIQUES DIVERSIFIEES

Territoire rural avec une faible densité de population, l'offre de services et d'équipement se concentrent dans les principales localités du PETR, engendrant des temps d'accès importants pour les habitants des communes les plus isolées. L'attractivité touristique du territoire, qui voit sa population multipliée par 5 en période touristique, crée des besoins importants et permet le maintien d'une offre de qualité pour un territoire de ce type, avec néanmoins une saisonnalité fortement marquée pour les services marchands, qui impactent la vie locale en dehors de la saison touristique.

Au niveau des services de santé, le territoire compte un centre hospitalier à Briançon, 4 maisons de santé à Aiguilles, l'Argentière/Vallouise (multisites), Guillestre et La Grave/Villar d'Arène, ainsi que 3 centres de santé portés par la fondation Edith Seltzer à Monétier-les-Bains, Chantemerle et Briançon. L'accessibilité au soin est satisfaisante avec une accessibilité potentielle localisée aux médecins de l'ordre de 4,6 consultations par an et par habitant. Néanmoins, dans le département un médecin sur deux est installé à Gap ou à Briançon. Les médecins sur le reste du territoire sont moins nombreux et

ils sont plus âgés, notamment dans le Guillestrois-Queyras, le remplacement des médecins partant à la retraite est donc un enjeu important. De manière générale les tendances observées au vieillissement de la population nécessitent d'anticiper de nouveaux besoins : développement des pathologies, maintien à domicile, places dans les établissements spécialisés...

Les services à la jeunesse sont également bien présents. Ainsi toutes les communes disposent d'au moins une école, on compte également 16 crèches et haltes garderies ainsi que 2 Relais d'Assistants Maternelles et les trois communautés de communes disposent d'un accueil de loisir et de prévention jeunesse. Néanmoins les dynamiques récentes de recul démographique, avec le départ de jeunes ménages et de leurs enfants, questionne à termes le maintien d'une partie de cette offre de service. Des questionnements autour de la fermeture de classe émergent déjà dans certaines communes.

L'offre de formation du territoire est assez limitée. Des formations supérieures sont néanmoins disponibles pour les sports de nature, les métiers du bâtiment, de la santé et du soin et la Haute Ecole du Bois devrait voir le jour prochainement à l'Argentière-la-Bessée. Le développement de la formation est également freiné par les difficultés que rencontrent les jeunes qui voudraient venir s'installer sur le territoire.

L'accès aux services publics est par ailleurs maintenu au travers de la présence de 5 Maisons France Services (dont certaines itinérantes), qui permettent un accueil physique et un accompagnement numérique pour toutes les démarches administratives.

Les commerces et services marchands sont bien présents sur le territoire, dynamisés par l'attractivité touristique, néanmoins en dehors des principales communes et de la saison touristique, l'offre est très réduite et impacte la vie locale. Ce manque d'offres conforte les difficultés d'installation des nouveaux habitants notamment, ceux venant de milieux plus urbains et habitués à un niveau d'offre supérieures. Au-delà de cette offre marchande déficitaire, la vie locale est dynamisée par la vie associative bien implantée, porteuse d'initiatives et de nombreuses manifestations. Par ailleurs, face aux difficultés à maintenir les activités commerciales dans les centres-villes, Briançon, l'Argentière-la-Bessée et Guillestre se sont engagées dans le dispositif Petites Villes de Demain avec un programme de revitalisation de leurs centres-bourgs. Briançon est également engagée dans un programme Action cœur de ville comprenant un axe de travail autour de la lutte contre la vacance commerciale en centre-ville.

2.2.2 UN DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE, ENTRE OPPORTUNITE POUR LE TERRITOIRE ET INEGALITE D'ACCES

Le déploiement de la fibre optique est en cours sur le territoire depuis 2015, mais reste encore partiel. Il représente un véritable atout pour le développement du territoire. Le projet de territoire du PETR identifie ainsi plusieurs thématiques sur lesquelles le numérique se développe et joue un rôle de levier :

- La santé avec le développement de la télémédecine : Le GHT Alpes du Sud a ainsi travaillé sur le développement de la e-santé : équipement d'EHPAD, mallettes de télé-régulation dans les ambulances, télé-suivi des constantes de santé.
- L'éducation au travers de l'équipement des établissements scolaires pour le développement des environnements numériques de travail, équipement des bibliothèques.

- L'attractivité résidentielle et économique : avec l'exode urbain qui suit la crise sanitaire, l'équipement numérique et l'accès à une connexion internet sont des enjeux importants pour assurer l'attractivité du territoire et accompagner l'évolution des pratiques de travail (télétravail, bureaux nomades, espaces de coworking...)
- La valorisation touristique du territoire : le Département des Hautes Alpes et l'Agence de Développement ont développé une application participative qui cartographie les sites patrimoniaux. Les communes ont également développé des applications.

Si les potentiels de développement autour du numérique sont grands, l'inégalité d'accès à ces ressources faute de maîtrise des outils est source d'inégalités sociales, voire même de fracture sociétale. Face à cette problématique les collectivités se sont dotées de services visant à accompagner les publics au travers de Maisons France Services ou encore d'animateurs numériques pour accompagner l'ensemble des usagers (professionnels et particuliers) dans leur démarches et l'appropriation de l'outil numérique.

2.2.3 MATRICE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre commerciale relativement importante sur le territoire, notamment dans les principales polarités (Briançon, Guillestre, l'Argentière-la-Bessée) • La présence de services publics et non-marchands service jeunesse, maisons de santé, Maisons France Services 	<ul style="list-style-type: none"> • D'importants temps d'accès à certains équipements et services, notamment dans le domaine médical • Inégalité d'accès aux services numériques (éloignement des services publics, illettrisme) • Saisonnalité
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des principales polarités dans le programme Petite Ville de Demain, visant à renforcer l'attractivité des centre-bourg • Développement des outils numériques permettant de renforcer l'accès aux services (télé médecine par exemple) • Poursuite du déploiement de la fibre optique 	<ul style="list-style-type: none"> • Un recul démographique récent engendrant un risque de disparition de services publics (fermeture de classes, disparitions de services hospitaliers...) • La disparition de commerces et services de proximité pouvant accentuer la marginalisation de certaines population ou parties du territoire

2.3 ECONOMIE ET EMPLOI

2.3.1 UNE ECONOMIE TERRITORIALE PORTEE PAR L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

Le tourisme hivernal et estival, orienté autour des activités sportives de pleine nature et notamment les stations de sports d'hiver, représente le principal moteur de l'économie du territoire. Ainsi, on estime que 80 % de l'économie locale dépend directement ou indirectement de l'activité touristique, qu'ils s'agissent d'activités de loisir, mais aussi de services d'hébergement et de

restauration, de commerces ou encore d'activités du BTP dynamisées par la construction d'hébergements touristiques ou des résidences secondaires. Au total, 64,5 % de l'économie du territoire est portée par la sphère présentielle et 34,6 % par la sphère productive.

Cette influence touristique induit ainsi une très forte activité saisonnière, qui se traduit par de nombreux emplois saisonniers et par une offre de services et de commerces concentrées sur la période touristique, mais déficitaire le reste de l'année, au détriment des habitants.

2.3.2 UN TISSU ECONOMIQUE DYNAMIQUE MAIS FREINE DANS SON DEVELOPPEMENT

Au total, le territoire compte plus de 6 000 établissements, majoritairement des entreprises de très petite taille : plus de 96 % des entreprises du territoire ont moins de 10 salariés et plus des $\frac{3}{4}$ n'ont même aucun salarié. Les créations d'entreprises sont stables voire en hausse et concernent principalement les domaines de l'information et de la communication. Le territoire se caractérise également par une très forte densité artisanale. Globalement le territoire est sur une dynamique positive de création et de développement d'activités, mais il ressort deux freins importants à leur développement : le foncier et le recrutement.

Tout d'abord la disponibilité foncière : on constate sur le territoire une très faible disponibilité de l'immobilier d'entreprise. La disponibilité est très faible en ZAE, et il y a peu de mutation de foncier sur le territoire. Au total, le territoire compte une dizaine de Zones d'Activités Economiques gérées par les communautés de communes du territoire. A noter également la gestion de deux pépinières et hôtels d'entreprises : Altipolis sur le Briançonnais et Lucéo sur le Pays des Ecrins qui offrent des espaces de travail et services à destination d'activités en émergence, mais aussi de personnes à la recherche d'un espace de travail. Néanmoins cette offre est insuffisante pour répondre aux besoins des acteurs économiques du territoire et les prix du foncier dissuasifs. Sur le volet du foncier, de nouvelles approches doivent être développées afin d'apporter des réponses aux besoins des acteurs (revalorisation de friches ou de bâtiments, notamment historiques, ou mutualisations de fonciers d'entreprises).

Les difficultés de recrutement sont le deuxième problème majeur, auquel sont confrontés les employeurs du territoire. Avec un taux de chômage inférieur à 8 % et même à 7 % dans le Guillestrois Queyras, contre plus de 10 % au niveau départemental, ce territoire d'actifs n'arrive pas à subvenir au besoin de main d'œuvre. L'emploi saisonnier pâtit aujourd'hui particulièrement de ces difficultés de recrutement, qui sont liés aux difficultés d'installation d'une partie des actifs sur le territoire, comme on l'a vu dans le volet démographie et logements. A cela s'ajoute dans les années à venir des enjeux autour de la transmission et reprise d'activités, principalement dans les domaines de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture, où un certain nombre de chefs d'entreprise approchent de la retraite.

2.3.3 MATRICE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un tissu de petites entreprises dynamiques : en phase de création et de développement • Un territoire d'actifs avec un niveau de chômage inférieur au niveau départemental • Une activité touristique hivernale et estivale moteur de l'économie du territoire, qui bénéficie de l'attractivité de ses patrimoines naturels et culturels et de la présence des activités de plein air. • Une forte densité artisanale • Bonne présence des acteurs de l'ESS 	<ul style="list-style-type: none"> • Problématiques de recrutements liées à la structure démographique, ainsi qu'aux difficultés d'installation sur le territoire • Des emplois précaires (notamment saisonniers), qui ne facilitent pas l'installation durable • Un relatif enclavement géographique, source de difficultés logistiques pour les entreprises
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de démarches collectives et de mutualisation entre les acteurs économiques et associatifs du territoire (EIT) et une habitude de la coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tensions foncières et immobilières qui représentent un frein pour l'installation et le développement des activités économiques • Des chefs d'entreprises vieillissants particulièrement dans les secteurs du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture, questionnant la pérennité d'un certain nombre d'activités. • Diminution de l'enneigement, impactant l'activité des stations de sports d'hiver • Une attractivité touristique renforcée source de pressions sur les milieux, contraignant le dimensionnement des équipements publics (assainissement et déchets notamment)

2.4 AGRICULTURE ET FORET

2.4.1 UNE AGRICULTURE TRADITIONNELLE DE MONTAGNE : ENTRE DIFFICULTES ET INITIATIVES

Le PETR se caractérise par une agriculture de montagne avec une prédominance des productions fourragères qui représentent 90 % de la surface agricole du territoire. L'élevage des ovins et des bovins représente les types d'élevage dominant dans le système d'agriculture traditionnelle.

Dans l'optique de créer une valeur ajoutée sur le territoire et de se différencier de leur voisins interdépartementaux, les agriculteurs locaux ont priorisé une production de qualité et diversifiée destinée notamment à la vente directe. A ce titre on peut citer le développement de labels de qualité, comme « Hautes Alpes Naturellement » (à l'échelle du département), ou l'AOP Bleu du Queyras. Citons également l'exploitation de l'abattoir de Guillestre par les éleveurs eux même organisés SCIC aux côtés des collectivités propriétaires de l'équipement, ou encore des réflexions en cours sur les circuits-courts et l'alimentation territoriale au niveau du département (PAT) et du PNR du Queyras, qui anime des

réflexions avec les cantines scolaires de son territoire pour rechercher des mutualisations et privilégier l'approvisionnement local.

Malgré ces dynamiques, le secteur agricole qui rassemble 4,1% des actifs du territoire doit faire face à de nombreuses difficultés. Tout d'abord, le départ à la retraite de nombreux agriculteurs dans les années à venir qui ne pourront être remplacés faute de jeunes actifs intéressés. De plus, l'agriculture doit faire face à un frein majeur à son développement : le foncier. Les caractéristiques géographiques limitent en effet les parcelles destinées à l'agriculture et le prix des parcelles étant adapté à la demande touristique est inaccessible pour les agriculteurs. Il en résulte par conséquent un déclin inévitable de l'agriculture sur le territoire du PETR dans les prochaines décennies. Par conséquent, il est primordial de valoriser la vocation agricole auprès des jeunes actifs.

2.4.2 UNE ACTIVITE SYLVICOLE AUX POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT CERTAINS

Les éléments présentés ci-dessous sont issus du diagnostic réalisé dans le cadre de l'actualisation de la Charte Forestière de Territoire du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras en 2019.

Avec 78 650 ha de surfaces boisées, soit 35 % de la superficie du territoire, la forêt est une caractéristique majeure du PETR. La diversité des peuplements forestiers du territoire est un véritable atout pour le territoire. Cette ressource diversifiée et originale peut permettre de répondre à une demande de plus en plus spécifique des entreprises de 2^{de} transformation. Le volume de bois potentiellement mobilisable, en application d'une sylviculture durable, dans les 10 ans et tenant compte de l'exploitabilité économique et technique est ainsi estimé à 620 784 m³. Néanmoins la disponibilité de la ressource n'est pas optimum du fait de pistes forestières vétustes et ne desservant que 57 % de la ressource. Par ailleurs la qualité variable du bois engendre un certain nombre d'invendus.

L'activité sylvicole dispose d'un ancrage fort sur le territoire avec au total plus de 150 entreprises présentes sur le territoire réparties entre : exploitants forestiers (9 %), entreprises de première transformation (9 %), de seconde transformation (80 %) et de mise en œuvre (2 %). Si les entreprises de seconde transformation sont dynamiques, elles ne s'approvisionnent que pour moitié en bois local, en raison principalement du coût plus élevé de la ressource locale par rapport au bois importé (surcoût estimé à 15 %).

Au-delà de ces débouchés traditionnels dans la construction et l'artisanat, la valorisation de la ressource sous forme de bois-énergie se développe également, autant au niveau de la production, que de la consommation avec le développement de chaufferies et de réseaux de chaleur sur le territoire.

La forêt est aussi le support d'activités diversifiées : loisirs, activités pédagogiques, chasse, mais aussi agro-sylvo-pastoralisme, où valorisation économique et sociale mais aussi préservation des milieux, sont intimement liés au sein de cet espace de multifonctionnalité.

2.4.3 MATRICE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une activité agricole traditionnelle d'élevage adaptée aux milieux : prédominance de l'élevage extensif valorisant prairies et alpages • Un potentiel de bois important même si pas toujours facilement exploitable • Présence d'une activité traditionnelle de construction bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Un secteur agricole peu développé et peu diversifié • Une activité sylvicole qui reste peu développée malgré une ressource en bois importante
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Engouement et développement autour de l'alimentation locale : Projet Alimentaire Territoriale des Hautes Alpes, maintien de l'abattoir de Guillestre, travail engagé avec les cantines scolaires du Guillestrois-Queyras, développement des labels de qualité (« Hautes Alpes Naturellement », AOP Bleu du Queyras) • Diversification des activités agricoles : installations en maraîchage, nouveaux potentiels de diversification des productions agricoles dans le cadre des évolutions climatiques. • Emergence de nouvelles filières liées à la forêt : sylvothérapie, valorisation de produits forestiers non ligneux 	<ul style="list-style-type: none"> • Recul de l'activité agricole (-22,5 % d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020), couplé à des difficultés d'accès au foncier et de nouvelles activités agricoles valorisant de plus petites superficies générant un risque de déprise et de fermeture des paysages • Tendance nationale au vieillissement des exploitants agricoles questionnant la transmission des activités • Changements climatiques impactant la ressource forestière • Vieillesse des artisans de la filière bois et risque de perte de savoir-faire

2.5 MOBILITES

2.5.1 UNE MOBILITE FORTEMENT MARQUEE PAR LE TRANSPORT MOTORISE INDIVIDUEL

Le territoire du PETR, rural et montagnard, est marqué par une très forte influence des transports motorisés individuels. Ainsi la part des foyers disposant d'au moins 1 voiture atteint s'élevé à 89,5 % sur le territoire et dépasse même les 90 % dans le Pays des Ecrins (90,2 %) et le Guillestrois Queyras (91,2 %), soit +10 points par rapport à la moyenne nationale.

Les transports en commun restent globalement peu développés, en dehors de la saison touristique hivernale et estivale, où des navettes vers les stations de montagne ou sites touristiques sont mises en œuvre. La communauté de communes du Briançonnais met par ailleurs en œuvre un réseau de transport urbain (TUB) sur son territoire (service développé à l'origine par la commune de Briançon).

Ces caractéristiques se retrouvent dans la répartition des parts modales pour les déplacements domicile-travail, où la voiture représentait le mode de déplacement des ¾ des actifs, tandis que les transports en commun ne représentent que 4 % des modes de déplacement plébiscités pour les déplacements domicile-travail. Néanmoins, l'importance des flux de déplacements domicile-travail intra-communaux (60 % des actifs concernés) se traduit par un recours à la marche non négligeable (14 % des déplacements), tandis que 6 % des actifs du territoire n'ont recours à aucun mode de transport (source INSEE 2015).

2.5.2 UNE MOBILITE TOURISTIQUE A L'ORIGINE D'UNE SATURATION SAISONNIERE DU TRAFIC

Le trafic automobile fluctue de manière importante en période d'affluence touristique, et plus particulièrement en hiver, en direction des stations de ski. Le trafic dans le Briançonnais augmente ainsi de 65 % les samedis en saison, par rapport aux samedis hors saison (source : SCoT du Briançonnais). En été, la forte fréquentation de certains lieux touristiques provoquent également des situations de congestion automobile, générant des nuisances multiples impactant la qualité de vie, mais aussi, plus globalement, l'environnement.

2.5.3 UNE POLITIQUE MOBILITE EN DEVELOPPEMENT

Conscientes des enjeux pour leur territoire, les trois communautés de communes ont fait le choix de se positionner en faveur de la prise de compétence mobilité à leur échelle et sont investies dans le développement d'une offre de mobilité, en partenariat avec la Région SUD. Le Briançonnais a élaboré son plan de mobilité et mené une première action d'ampleur visant l'unification des services de transports en commun présents sur son territoire, qui se traduira à terme par la mise en place d'une délégation de service publique unique. Il souhaite également développer les mobilités actives (marche et vélo) au travers de la structuration du réseau d'itinéraire cyclable et du développement des services vélo, ou encore développer les nouveaux usages de la voiture (covoiturage, autopartage, véhicule électrique). Le Pays des Ecrins assure quant à lui le transport scolaire et des services de navettes (marché, ski bus) et expérimente un outil pour favoriser le développement du covoiturage pour les trajets réguliers ou ponctuels internes au territoire. Quant au Guillestrois-Queyras il gère un ensemble de navettes estivales à vocation touristique et élaborera prochainement un plan de mobilité simplifié pour étudier de nouvelles solutions de mobilités alternative (covoiturage, autopartage, vélo).

2.5.4 MATRICE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Desserte en transports en commun en saison Développement de la culture du vélo sur le volet touristique notamment 	<ul style="list-style-type: none"> Relatif enclavement géographique contraignant les déplacements vers et depuis l'extérieur du territoire Forte dépendance à la voiture individuelle Offre de transport public inégale selon les saisons et difficilement lisible
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Développement de solution de mobilité innovantes adaptées aux territoires ruraux, comme le covoiturage et l'autostop organisé Prise de compétence mobilité par les communautés de communes du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'offre de mobilité hors saison qui freine le développement de l'activité économique et touristique en dehors de ces périodes Augmentation du prix des carburants renforçant la vulnérabilité des ménages et pouvant restreindre l'accès aux services et à l'emploi Changements climatiques et hausse des risques naturels pouvant affecter les réseaux de déplacement

2.6 ENERGIE ET CLIMAT

Les éléments repris dans ce chapitre sont issus du diagnostic réalisé dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial du PETR réalisé en 2019, sur la base de données de 2016.

2.6.1 UN TERRITOIRE ENERGIVORE

La consommation d'énergie totale du territoire est supérieure à 1000 GWh (1141 GWh en 2015 et 1134 GWh en 2016), et est principalement liée à trois domaines d'activité : le secteur résidentiel (36 %), le secteur tertiaire (32 %) (services et activités commerciales et touristiques) et les transports routiers (29 %). Après un pic de consommations d'énergie finale atteint en 2007 (près de 1300 GWh), celles-ci sont en baisse constante d'environ 8 % par an.

L'attractivité touristique du territoire (résidences secondaires, équipements touristiques et notamment stations, secteur tertiaire associé) impacte fortement la consommation d'énergie. Ainsi, les communes du territoire ayant la consommation d'énergie par habitant la plus élevée sont les communes avec une station de montagne sur leur territoire : 150 MWh/hab à Puy Saint Vincent, 140MWh/hab à Montgenèvre, et 122 MWh/hab à Vars, contre 31,8 MWh/hab en moyenne à l'échelle du PETR et 27,5 MWh/hab au niveau de la région.

De manière générale, la consommation d'énergie finale est principalement liée à deux sources d'énergie, les produits pétroliers (49 % de la consommation finale) et l'électricité (41 %). Le bois-énergie arrive en 3^{ème} position avec 8 % de la consommation finale. Si la consommation d'électricité est restée relativement stable sur la période 2012-2016, la consommation de produits pétroliers a baissé de 9 %, tandis que la consommation de bois-énergie augmentait de près de 22 %.

Avec un parc immobilier principalement construit après la 2^{nde} guerre mondiale et avec les années 90 (et la régulation thermique 1988), les dépenses énergétiques domestiques sont particulièrement élevées¹. Territoire de montagne au climat rude, les dépenses de chauffage représente 85 % de la consommation énergétique des logements. Avec une part importante de systèmes de chauffage ayant recours aux produits pétroliers (représentant 45 % de la consommation d'énergie du secteur résidentielle), les ménages du territoire sont donc exposés à des situations de vulnérabilité énergétique amenés à se renforcer avec l'augmentation du prix des énergies fossiles. Cette situation de vulnérabilité énergétique est d'autant plus forte, qu'elle se couple d'une forte dépendance à la voiture individuelle, comme on l'a vu dans le chapitre mobilités.

¹ Selon les chiffres de la préfecture, en 2011, les dépenses énergétiques domestiques dépassaient les 2600 € par ménage et par an sur le territoire du PETR, alors qu'en France, cette dépense s'élevait en moyenne à 1500 € par ménage et par an

2.6.2 DES POTENTIEL ET UNE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES IMPORTANTS

La production énergétique du territoire s'élève en 2016 à environ 590 GWh, ce qui représente plus de 50 % de la consommation finale d'énergie. A plus de 80 %, il s'agit de production d'électricité, de deux sources principales : grande hydraulique (puissance supérieure à 10 MW, pour 41 %), et petite hydraulique (pour 42 %). La biomasse arrive en 3^{ème} position (16 %). Si la production hydro-électrique est prépondérante, elle aussi assez fluctuante selon les années et la pluviométrie. Elle est par ailleurs beaucoup plus faible en hiver, alors que c'est à cette saison que les besoins en électricité sont les plus forts sur le territoire.

Le territoire dispose par ailleurs encore de nombreux potentiels de développement des EnR. Plusieurs projets de turbinage des réseaux d'eau potable sont à l'étude. La production d'énergie photovoltaïque a fortement progressé depuis 2010 et devrait continuer à se développer, accompagner notamment par le développement d'initiatives locales telles les centrales villageoises Ener'Guil dans le Guillestrois et la Société d'Economie Mixte Locale Soleil Eau Vent Energie dans le Briançonnais, mais aussi d'autres projets à étude au sein de zones d'activité commerciales, de l'aérodrome de Mont-Dauphin-St Crépin ou sur des équipements en station d'altitude. Le potentiel de développement des énergies renouvelables se situe principalement dans le développement de la production de chaleur, notamment par le développement de la filière bois-énergie. La production de chaleur issue de la biomasse est en croissance sur le territoire passant de 77 GWh en 2012 à 94 GWh en 2016, en augmentation de 4 à 5 % annuellement, soit une production supplémentaire de 3 à 4 GWh par an.

2.6.3 MATRICE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Présence de ressources naturelles variées et importantes mobilisables pour la production d'EnR (hydroélectricité, solaire et photovoltaïque, bois) Engagement politique fort sur le sujet : TEPCV, PCAET, Plan Climat régional 	<ul style="list-style-type: none"> Fortes contraintes liées au caractère montagnard du territoire (déplacements, développement des réseaux, climat rude) Forte dépendance aux produits pétroliers dans le secteur résidentiel et la mobilité Parc de logements anciens fortement consommateurs d'énergie (passoires thermiques)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Potentiel de développement territorial autour des EnR avec l'investissement d'acteurs locaux et la structuration d'initiatives (SEVE SEML, centrale villageoise Ener'Guil) 	<ul style="list-style-type: none"> Territoire montagnard particulièrement exposé aux changements climatiques et à l'augmentation des risques naturels Renchérissement du prix des énergies fossiles engendrant des situations de vulnérabilité parmi les habitants et menaçant l'équilibre économique des entreprises Risque de surdéveloppement des infrastructures de production d'EnR par des acteurs extérieurs ne tenant pas compte des enjeux de durabilité du territoire (controverses liées au développement des EnR)

2.7 MILIEUX NATURELS, EAU, RISQUES NATURELS

2.7.1 DES MILIEUX NATURELS D'UNE GRANDE RICHESSE

Territoire rural et de montagne, le PETR bénéficie d'un cadre préservé d'une rare diversité, que traduisent la présence : du Parc National des Ecrins, du Parc Naturel Régional du Queyras, la réserve transfrontalière de biosphère du Mont Viso, la réserve biologique intégrale d'Assan, ainsi que plusieurs réserves naturelles, des sites Natura 2000 couvrant plus de 70 % du territoire.

Ces caractéristiques sont sources d'autant de richesses pour le territoire. Elles sont ainsi au fondement de l'attractivité résidentielle et touristique et offrent de multiples ressources dont la valorisation durable offre des potentiels de développement intéressants pour le territoire : développement des énergies renouvelables, activités scientifiques et récréatives autour du patrimoine géologique ou de l'observation du ciel étoilé, activités botaniques, ou encore sylvothérapie sont ainsi quelques exemples de pistes de développement actuellement étudiés.

2.7.2 DES RISQUES NATURELS TRES PRESENTS AMENES A S'ACCENTUER AVEC LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Territoire d'une grande richesse, il n'en est pas moins fragile. Les risques sur les territoires de montagne sont amplifiés : ils sont ainsi plus vulnérables aux glissements de terrain, avalanches, effondrements, chutes de blocs ou aléas climatiques (tempêtes, congères...). Ainsi toutes les communes du territoire sont exposées aux risques d'inondation, d'incendie de forêt, de glissement de terrain et sismique.

Les changements climatiques à l'œuvre sont sources d'accentuation de ces risques que ce soit en intensité ou en fréquence. Citons par exemple l'effondrement en 2020 d'un pan de montagne sur la commune du Monétier-les-Bains. Les populations et les infrastructures concentrées dans les fonds de vallées sont ainsi particulièrement vulnérables aux risques d'inondation et de glissement de terrain.

Face à cette situation, les collectivités du territoire sont investies dans la gestion des risques. Le PETR a ainsi porté pendant 9 ans la mission Gestion Intégrée des Risques Naturels et les trois communautés de communes se sont saisies de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI).

2.7.3 UNE RESSOURCE EN EAU A PRESERVER

Véritable château d'eau de la région, le territoire dispose de ressource en eau abondante à l'état liquide ou solide. Propice à l'épanouissement de milieux naturels et d'une biodiversité variée, la ressource en eau permet de subvenir aux besoins des activités anthropiques sur le territoire : eau potable, agriculture et élevage, tourisme et notamment stations de ski, ainsi que production hydroélectrique.

Si jusqu'alors, le territoire a connu peu de tensions sur la ressource, les conséquences des changements climatiques se font ressentir sur le niveau. Les effets combinés de la baisse des réserves en eau, d'un changement dans la répartition et la variabilité des précipitations sont susceptibles de modifier les régimes d'écoulement à l'avenir. Dans ce cas, les usages anthropiques qui s'appuient sur la dynamique actuelle des débits ne seraient plus soutenus et seraient à ajuster et repenser, pour éviter les risques de conflits d'usages et les pressions sur les milieux naturels.

2.7.4 MATRICE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une biodiversité exceptionnelle (1 parc national, 1 parc naturel régional, 1 réserve transfrontalière de biosphère, 1 réserve biologique intégrale, des réserves naturelles...) aux fondements de l'attractivité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte exposition aux risques naturels, source de vulnérabilités pour la population, les réseaux et les activités : inondations, glissements de terrain, avalanches, incendies • Forte saisonnalité de la consommation d'eau pouvant générer une pression sur la ressource • Attractivité touristique source de pressions sur les milieux naturels
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Potentiels de développement autour de la valorisation des multiples ressources du territoire : eau, soleil, bois, géologie, ciel étoilé, végétal... 	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques : accentuation des risques naturels, tension sur la ressource en eau (conflit d'usages, pression sur les milieux naturels)

2.8 CULTURE ET PATRIMOINE

2.8.1 UN PATRIMOINE CULTUREL EXCEPTIONNEL

Le patrimoine architectural du Grand Briançonnais est très riche et se caractérise principalement par différents types d'architecture : religieux, militaire, minier ou rural.

Le patrimoine militaire est très important sur les sites de Briançon et Mont-Dauphin, notamment les forts des XVIIIème, XIXème et XXème siècles et la Citadelle Vauban.

L'activité minière a laissé de nombreux vestiges patrimoniaux (mines de la Vallée de La Guisane, et du Villard, mines de cuivre de Saint-Véran, mines d'argent de l'Argentière-La Bessée) : baraquements, galeries, outils, etc.

L'architecture traditionnelle des villages ou petit patrimoine : le patrimoine bâti traditionnel est important, plusieurs hameaux sont inscrits à l'inventaire des sites. On peut citer les églises mais on trouve également des fours à pains, des fontaines, des cadrans solaires anciens ou encore des moulins.

La qualité de ce patrimoine est reconnue par plusieurs classements et labels :

- Le territoire compte 12 sites classés et 38 sites inscrits

- La Vallée de la Clarée et la Vallée Étroite font l'objet d'une opération Grand Site de France
- Quatre sites sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO : Briançon, le Château royal de Racconigi, le Château de Pollenzo et Mont-Dauphin
- Briançon labellisée Ville d'Arts et d'histoire et candidature en cours Pays d'Art et d'Histoire le Guillestrois-Queyras qui s'est associé à Serre-Ponçon pour porter cette candidature.

2.8.2 UNE VIE CULTURELLE ET SPORTIVE DYNAMIQUE

Le territoire possède une programmation sportive et culturelle riche, surtout en été : mondial de l'escalade, divers championnats de kayak, VTT, trail, de nombreux festivals. La vie associative du territoire est également très riche avec une multiplication d'initiatives locales, ainsi qu'un investissement des habitants dans leur territoire et ses enjeux.

A cela s'ajoutent 23 espaces muséographiques aux thématiques variées : Maison du Soleil et Observatoire du Château Renard à Saint Véran, musée de l'Abeille à Molines en Queyras, musée de l'hydroélectricité des Claux à Pelvoux, les espaces muséographiques du Parc du Queyras : Le Soum, l'arche des Cimes, le Moulin, l'espace géologique.

La pratique sportive est également très développée, ainsi près d'1/3 des habitants des Hautes-Alpes sont licenciés d'un club sportif. La pratique sportive est tournée vers les sports de nature : ski alpin et nordique, randonnée hiver/été, alpinisme, trail, VTT, cyclisme, escalade et via ferrata. 3 sites sur le territoire ont par ailleurs été identifiés comme centres de préparation aux jeux (CPI), stade d'eau vive à l'Argentière-La Bessée, Montgenèvre pour le VTT et Briançon pour l'escalade.

2.8.3 MATRICE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une histoire riche qui marque l'identité du territoire • Un patrimoine culturel (bâti, vernaculaire, savoir-faire, linguistique) important et diversifié • De nombreux acteurs intervenant sur le sujet 	<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine insuffisamment mis en valeur • Des moyens concentrés sur la réhabilitation/valorisation du patrimoine bâti
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un intérêt pour le tourisme culturel et patrimonial • Un patrimoine bâti pouvant trouver de nouveaux usages dans le cadre d'une disponibilité foncière et immobilière contrainte 	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition de certains savoir-faire • Dégradation de certains patrimoines faute de moyens suffisants pour les entretenir

2.9 SYNTHÈSE COLLECTIVE ET CROISÉE DES ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES POUR LE TERRITOIRE

Afin de prendre en compte de manière transversale les enseignements de ce diagnostic multithématique, une matrice AFOM de synthèse a été réalisée pour faire ressortir les grands enjeux du territoire. Cette matrice a été présentée en Comité technique LEADER élargi aux techniciens des collectivités, des Chambres consulaires, associations et autres organismes partenaires du LEADER pour validation et amendement le 6 septembre 2022. Le fruit de ce travail est présenté dans le tableau ci-après.

ATOUTS

Qualité de vie sur le territoire, attractivité résidentielle
 Richesse des patrimoines naturels et culturels,
 Ressources pour le développement territorial
 Tourisme hiver-été : moteur de l'économie
 Maillage dense de petites entreprises, avec un dynamisme des créations de TPE, développement des entreprises existantes, peu d'entreprises en difficultés financières, forte densité artisanale
 Nombreuses initiatives et démarches territoriales portées par les acteurs publics et privés
 Engagement politique TEPCV, PCAET, Plan Climat, Territoires ZDZG, CEE, CTES, CRTE, Avenir Montagne, compétence mobilité

FAIBLESSES

Fort enclavement, disponibilité foncière contrainte (renchérissement et concurrences entre logements, activités économiques et préservation des ressources)
 Solde migratoire négatif, population vieillissante : besoins en services spécifiques, de maintien et transmission de certaines activités
 Problématique de recrutements
 Manque de services et de conditions de travail favorables, des inactifs très éloignés de l'emploi
 Des activités et services limités hors saison
 Inégalité d'accès aux services numériques
 Mobilité dépendante de la voiture individuelle :
 Coût économique et écologique
 Un patrimoine insuffisamment mis en valeur

OPPORTUNITÉS

Attractivité résidentielle renforcée par l'effet COVID
 Développement des outils numériques permettant de renforcer l'accès aux services
 Potentiel de diversification et de développement des EnR et valorisation de ressources multiples
 Changements climatiques et potentiels de diversification de la production agricole
 Engouement autour de l'alimentation locale
 Intérêt pour le tourisme culturel et patrimonial
 Engagement de démarches collectives et de mutualisation entre les acteurs économiques et associatifs du territoire (EIT) et une habitude de la coopération

MENACES

Territoire impacté par les changements climatiques (diminution ressources, conflits usages, risques naturels)
 Climat rude et dépendance énergétique
 Risque de surdéveloppement des infrastructures de production d'EnR par des acteurs extérieurs
 Attractivité touristique renforcée source de pressions sur les milieux, problématique de gestion des déchets
 Renchérissement du prix du foncier/immobilier et difficultés d'installation
 Recul de l'activité agricole avec impacts paysagers, disparition de certains savoir-faire
 Disparition de commerces et services de proximité

BESOINS ISSUS DU DIAGNOSTIC

Promouvoir un modèle de développement endogène fondé sur la mobilisation durable des ressources locales
 Développer la sobriété et la résilience du territoire via son autonomie alimentaire, énergétique, industrielle
 Mettre en place des formations et des accompagnements adaptés aux besoins des acteurs
 Soutenir les transitions écologique, énergétique et économique des acteurs du territoire
 Encourager la co-construction de l'action publique par et pour les habitants
 Mettre en lien et créer des synergies entre les initiatives et les acteurs
 Favoriser l'accès aux services, au foncier, aux locaux et aux logements
 Maintenir et développer l'accès au numérique pour tous

3. LA STRATEGIE CIBLEE DU TERRITOIRE CANDIDAT

3.1 UNE STRATEGIE CO-CONTRUITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Fort de son ancrage territorial, le PETR a mobilisé les acteurs du territoire dans leur diversité afin de les sonder sur les besoins du territoire et les pistes de réponses pertinentes que pourrait porter le futur programme LEADER.

Cette démarche de mobilisation collective, gage du bon déroulement à venir du programme LEADER pour le territoire, s'est engagée le 22 juin par l'organisation d'une rencontre publique autour de la question « Quel avenir financer pour le territoire ? » Après des propos introductifs sur le rôle du PETR et des apports du programme LEADER, la cinquantaine de participants présents (élus, techniciens, entrepreneurs, représentants d'association et de la société civile) ont pu échanger au sein de 4 ateliers sur des thématiques au cœur de l'action actuelle du PETR et de ses partenaires :

Atelier 1 : Pour un territoire efficient dynamique et entreprenant

*Economie circulaire, EIT, relocalisation
des savoir-faire, soutien aux
entreprises, numérique ...*

Atelier 2 : Pour un territoire résilient et gagnant en sobriété et en autonomie

*Transition écologique, adaptation aux
changements climatiques, réemploi,
économies d'énergies, nouveaux
services ...*

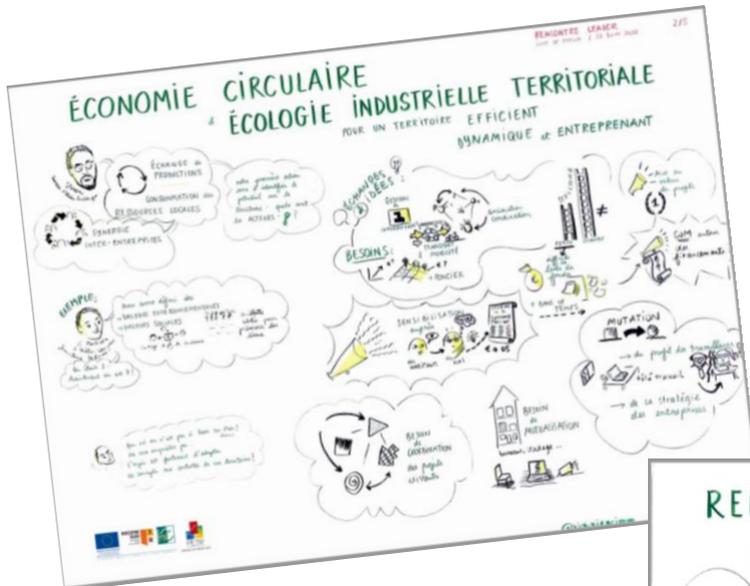
Atelier 3 : Pour un territoire riche en patrimoines à valoriser et diversifier

*Avenir Montagne, patrimoines sous
toutes leurs (nouvelles) formes :
industrielles, agricoles, touristiques ...*

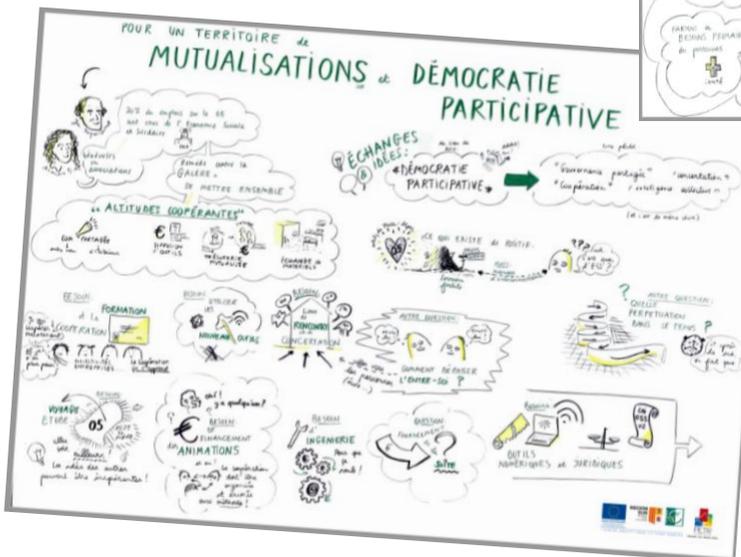
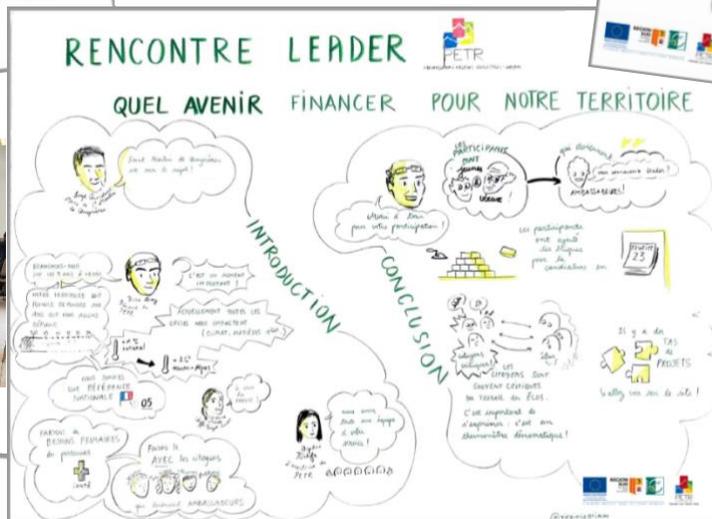
Atelier 4 : Pour un territoire de mutualisations et de démocratie participative

*Nouvelles formes coopératives,
ingénierie financière, financements
participatifs, mutualisation
d'équipements et de services,
Altitudes coopérantes ...*

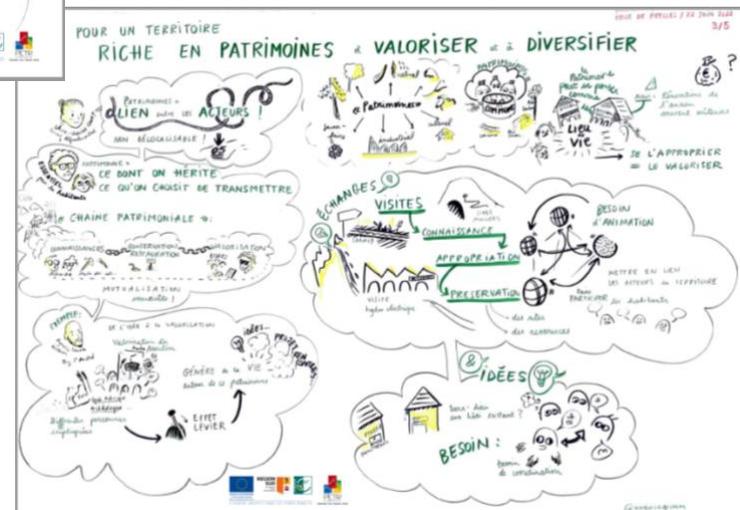
Sur ces différents ateliers, des initiatives concrètes du territoire ont pu être mises en lumière en plénière et l'ensemble des participants ont ensuite pu s'exprimer sur les constats (état des lieux et tendances identifiés sur le territoire), desquels découlent des besoins, qui ont permis d'évoquer un certain nombre de pistes de financements concrètes pour la future programmation LEADER.



JOURNÉE DE CONCERTATION
22 JUIN 2022



Illustrations des présentations
et échanges menés lors des
quatre ateliers via facilitation
graphique
Les panneaux grand format sont en
annexe 2



Les résultats de cette rencontre ont ensuite été partagés aux membres du GAL lors du Comité de Programmation du 4 juillet, avec notamment l'identification d'une liste de thématiques d'intervention et de leviers d'intervention pertinents pour la future programmation Leader (ces éléments sont présentés dans le point suivant). Deux rencontres successives, en Comité Technique élargi (le 6 septembre) puis en Comité de Programmation (le 12 septembre) ont ensuite permis d'approfondir les besoins du territoire auxquels le LEADER peut apporter une réponse pertinente et de préciser la stratégie de cette candidature.

En parallèle, une série d'entretiens a été réalisée avec des techniciens des collectivités membres du PETR (Communautés de communes du Briançonnais, du Pays des Ecrins et du Guillestrois - Queyras) et des structures partenaires (Agence Départementale de Développement Economique et Touristique, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, un chef d'entreprise, l'association Environnement et Solidarité et l'Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras). Ces entretiens ont permis de compléter le diagnostic de territoire présenté précédemment, pour mettre en relief les éléments saillant de ce territoire, mais aussi de faire le point sur les projets actuels ou à venir portés par ces différentes structures ainsi que leurs attentes sur la stratégie en cours de définition. *(Voir en annexe 3 la grille et les comptes rendus des entretiens)*

L'équipe technique du PETR a participé aux rencontres proposées par le Réseau rural régional et plusieurs réunions et webinaires thématiques organisés par la Région Sud (Présentation du SRADDET, des fonds européens, Plan climat, ...) et par différents organismes pour améliorer les connaissances et gagner en compétences (ANPP, UNADEL, Alliance dans les Alpes, Leader France, ELARD, ADEME, réseau CLER ...).

Afin de faciliter la concertation et ouvrir la consultation à tout contributeur, une page web dédiée à la candidature LEADER a été créée sur le site internet du PETR :

<https://paysgrandbrianconnaiss.fr/leader/candidature-programme-leader-2023-2027>



Elle permet l'accès aux documents de travail, aux ressources documentaires et aux comptes rendus des réunions de concertation. La communication se fait via l'outil vidéo, la facilitation graphique et des outils d'aide à la décision – illustrations utilisées pour choisir les orientations et les thématiques qui définiront la stratégie LEADER.

La stratégie présentée ci-après est le fruit de la rencontre et des échanges entre cette diversité d'acteurs.

3.2 UNE STRATEGIE FONDEE SUR L'IDENTIFICATION DES BESOINS DU TERRITOIRE

Sur la base des atouts, faiblesses, opportunités et menaces identifiés dans le diagnostic du territoire et de la mobilisation des acteurs locaux, une liste de thématiques d'intervention et de besoins associés a été identifiée.

Les thématiques et leviers d'intervention identifiés comme à privilégier sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Thématiques d'intervention ciblées :	Leviers d'intervention à privilégier :
<p>Economie Circulaire, optimisation des flux sur le territoire (notamment déchets)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Accès au foncier (entreprises et actifs) ● Accès à la santé ● Autonomie alimentaire ● Autonomie énergétique (autoconsommation) ● Sobriété énergétique ● Sobriété des déplacements ● Valorisation sociale et économique des patrimoines ● Accès au numérique et illettrisme (accompagnement) 	<p>Mutualiser les initiatives et les ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Outils, structures, animations pour mobiliser les énergies du territoire (participation citoyenne, conseil de développement) ● Sensibilisation/Formations de tous les acteurs du territoire : élus, entreprises, citoyens ● Mise en réseau / coopération entre les acteurs ● Communication, valorisation des actions positives ● Soutien durable aux initiatives locales (financements, structures d'appui)

Face à chaque besoin sont mis en parallèle les moyens par lesquels LEADER peut intervenir :

La promotion d'un modèle de développement endogène fondé sur la mobilisation durable des ressources du territoire (montagne, biodiversité, forêt, géologie, ciel noir, patrimoine bâti, savoir-faire, déchets, démarche EIT...)	Financements, ingénierie, animation, réseaux, communication
Le développement de la résilience du territoire via son autonomie alimentaire, énergétique, en eau, en logements, en services à la population	Financements, ingénierie, animation, communication, mise en réseau
Le développement de la sobriété du territoire (volets : énergie, mobilité, foncier, tourisme, numérique, déchets)	Financements, ingénierie, animation, communication
Le soutien à la transition énergétique et écologique des entreprises du territoire	Financements, ingénierie
L'accompagnement des projets innovants au service de l'adaptation du territoire aux changements climatiques	Financements, ingénierie, animation, communication
Le soutien aux initiatives locales (entreprises, ESS, artisanat, nouveaux métiers) et à leur pérennisation	Financements, ingénierie

La mise en lien et la création de synergies entre les initiatives et les acteurs (entreprises, associations, collectivités)	Animation de réseaux, communication/valorisation, lieux et temps d'échange
Des formations adaptées aux besoins des acteurs locaux	Animation (définition des besoins avec les bénéficiaires et acteurs de la formation du territoire), financements, ingénierie
L'accompagnement de la transmission et du développement des activités économiques : artisanat (relocalisation des savoir-faire), commerce, exploitations agricoles	Études, accompagnement, mise en réseau
L'accès au foncier pour les entreprises (mutualisation de locaux, réhabilitation de friches) et au logement pour les habitants	Animation
La co-construction de l'action publique par et pour les habitants du territoire	Animation, communication, outils, lieux et temps d'échange
L'accueil et le maintien des habitants (actuels et nouveaux) sur le territoire (logements, accès aux services publics de proximité)	Animation, communication, mise en réseau, ingénierie
Le maintien de l'accès au numérique (accès aux services dématérialisés, maîtrise informatique) à l'intégralité des habitants du territoire	Animation/formation, ingénierie, communication

3.3 UNE COHERENCE ENTRE LES POLITIQUES DU PETR, DES EPCI, DES PARCS, DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Un territoire qui se développe en préservant ses richesses

- Axe 1 : Limiter l'étalement urbain et protéger les espaces naturels et agricoles
- Axe 2 : Accompagner le développement économique
- Axe 3 : Développer le tourisme durable sur le territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Un territoire qui produit ses ressources et maîtrise ses consommations

- Axe 1 : Accentuer la transition énergétique
- Axe 2 : Développer la production et la consommation alimentaire locales
- Axe 3 : Diminuer et valoriser les déchets sur le territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Un territoire où il fait bon vivre toute l'année

- Axe 1 : Favoriser l'installation durable sur le territoire
- Axe 2 : Développer les solidarités
- Axe 3 : Faciliter la mobilité sur le territoire

Afin d'avoir une cohérence avec les politiques publiques et programmes portés par l'ensemble des partenaires institutionnels investis sur LEADER, le cadre stratégique est d'abord donné par le projet de territoire, renouvelé en 2020, structurant l'ensemble des missions portées par le PETR.

Puis une attention particulière est donnée au cadre d'intervention du Département des Hautes-Alpes, ses compétences et financements. Les schémas départementaux de la culture et du numérique seront considérés en particulier.

La prise en compte de la politique régionale sert également de cadre de réflexion via l'articulation avec des lignes directrices du SRADDET ainsi que des objectifs du Plan Climat Régional Gardons une COP d'avance. La stratégie et le plan d'actions proposés souhaitent ainsi apporter des réponses concrètes et pertinentes pour le territoire sur un certain nombre d'objectifs portés par la Région.

La cohérence est aussi de mise avec les Chartes du Parc national des Ecrins et du Parc naturel régional du Queyras.

Les orientations de la Charte du Parc National des Ecrins

Axe 1 : Pour un espace de culture vivante et partagée

Orientation 1.1. Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions

Orientation 1.2. Faire vivre une culture commune

Orientation 1.3. Développer l'éducation à l'environnement et au territoire

Orientation 1.4. Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés

Axe 2 : Pour un cadre de vie de qualité

Orientation 2.1. Aménager un territoire durable

Orientation 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural

Orientation 2.3. Développer l'éco-responsabilité

Axe 3 : Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire

Orientation 3.1. Maintenir les paysages remarquables

Orientation 3.2. Préserver les milieux naturels et les espèces

Orientation 3.3. Soutenir la filière bois – forêt de montagne dans le respect de la biodiversité

Orientation 3.4. Préserver la ressource en eau et les milieux associés

Orientation 3.5. Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

Orientation 3.6. Soutenir la gestion globale des alpages

Axe 4 : Pour l'accueil du public et la découverte du territoire

Orientation 4.1. Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire

Orientation 4.2. Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil

Orientation 4.3. Développer le partenariat avec les stations touristiques

Orientation 4.4. Partager et valoriser l'image « Parc national »

En bleu : les orientations des Chartes sur lesquelles la stratégie LEADER 2023-2027 s'appuie.

Les orientations du Parc naturel régional du Queyras

Axe 1 - Capitaliser sur l'intelligence collective pour fédérer autour de la destination écotouristique et de pleine nature

L'eau en haute montagne, protéger la vie

Une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle : produire les aliments de la vie

Accompagner les professionnels du tourisme vers une meilleure connaissance de leur territoire et de leurs clientèles

Être porteur de l'intelligence collective au sein de l'OTI et des instances décisionnelles

Axe 2 - Accompagner la structuration d'une offre différenciante autour de l'écotourisme, permettant de se démarquer dans l'accueil des clientèles

La forêt, le bois, source d'énergie et de vie

Faire du Queyras un territoire d'éco tourisme exemplaire : offrir vraiment de la vie, du temps et de la nature aux visiteurs

Diversifier nos activités, animer la vie de nos villages

Déployer des outils de sensibilisation au service de la découverte des patrimoines du territoire

Qualifier l'accueil "Parc"

Développer la chaîne de valeur écotouristique autour de l'itinérance et de la réserve de biosphère

Axe 3 - Reconnaître en chacun des acteurs un vecteur de la promotion touristique de la destination écotouristique

Préparer la vie de demain, maîtriser notre urbanisme

Solidarités internes et solidarités externes : la vie ensemble et la vie des autres

Respirer la vie ! Engager le Plan Climat le plus haut de France et d'Europe

Diffuser le socle commun de valeurs

Outils des acteurs pour garantir le positionnement

En bleu : les orientations des Chartes sur lesquelles la stratégie LEADER 2023-2027 s'appuie.

Enfin, sont identifiées les complémentarités possibles et les clés de répartition sur un certain nombre de sujets entre le PETR et les trois communautés de communes. Il s'agira de mobiliser au mieux les financements LEADER et de ne pas se substituer aux programmes engagés. A ce stade ont été identifiés :

- Les autres mesures du FEADER où les lignes de partage définies ont permis de flécher l'intervention LEADER
- Les stratégies Espaces Valléens, mises en œuvre sur les trois EPCI et qui visent à accompagner la diversification touristique basée sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels.
- Les Contrats de Station, qui visent à accompagner les stations dans leur diversification et leur transition.
- D'autres programmes européens : FEDER Rural et Alpin, Interreg ALCOTRA et les PITER Les Hautes Vallées Cœurs des Alpes et Terres Monviso.
- Le plan Avenir Montagne, le Contrat de Relance et de Transition écologique et le Contrat d'objectifs territorial Climat Air Energie et Economie Circulaire, portés par le PETR, animés par des

chargés de missions qui accompagneront, aux côtés de l'équipe LEADER, les porteurs de projets dans la définition de leur opération, l'atteinte des objectifs visés par chaque programme et la recherche de financements.

- Les dispositifs régionaux Nos Territoires d'Abord et Nos Communes d'Abord.
- D'autres programmes et dispositifs portés par les Parcs, les EPCI et les chambres consulaires : en OPAH-RU, Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, France Service, centres de formation, France Num, aides aux entreprises, CréActifs, ...

En outre, le PETR et les trois communautés de communes sont en voie de contracter une convention territoriale qui précise les modalités de travail entre les structures et leur modalité d'intervention.

3.4 LA PRESENTATION DE LA STRATEGIE

Au vu des besoins identifiés et des enjeux locaux, la stratégie retenue pour cette candidature LEADER 2023-2027 est :

« Fédérer les initiatives au service des transitions et du bien vivre sur le territoire ».

Elle affirme ainsi la nécessité d'approfondir les dynamiques de transitions territoriales pour faire face aux crises climatique, énergétique, économique, sanitaire et sociale, dans le but de rester un territoire accueillant et résilient qui garantit les conditions du bien vivre de ses habitants, tout en anticipant les bouleversements écosystémiques en cours et à venir.

En introduisant cette stratégie par le verbe « Fédérer », notre souhait est d'encourager les logiques et dynamiques collectives et les coopérations qui sont au cœur de l'ADN LEADER, mais aussi au cœur des démarches engagées par le PETR, conscient qu'une transition de la gouvernance et des cadres de pensée est une condition sine qua non des transitions économiques et écologiques.

Ces coopérations doivent concerner l'ensemble des acteurs du territoire : les élus et leurs collectivités, les acteurs économiques, associatifs et plus globalement l'ensemble des citoyens qui peuvent se faire l'écho des différents enjeux territoriaux et, par la mise en œuvre des intelligences collectives, être créatifs et porteurs d'initiatives.

Ainsi, la participation citoyenne sera un objectif transversal dans le plan d'actions au sein de cette future programmation. Elle devra inclure différents types de participation allant de la consultation à la concertation nécessitant la mise en œuvre de dispositifs d'animation et d'aménagement d'espaces et de temps d'échanges cadrés, avec la définition de contrats de participation co-construits et partagés. Ceux-ci pourront notamment se traduire dans la gouvernance du GAL et l'animation du programme.

La stratégie se décline en 2 axes :

- L'un traitant de l'accompagnement des transitions autant sur le volet de l'atténuation que sur celui de l'adaptation aux changements climatiques. Il s'agira d'impliquer les acteurs dans une dynamique collective indispensable pour inventer et créer en coopérant, par le biais des intelligences collectives. Le soutien portera sur la mise en place de stratégies territoriales à même de réduire l'intensité des crises actuelles et à venir, ainsi que sur la définition et l'investissement dans des modèles de développement endogène et durable favorable à la résilience du territoire.
- L'autre, visant l'inclusion sociale et le bien vivre au travers du développement des services de proximité, car la finalité est bien de maintenir un territoire vivant et qui donne à ses habitants les moyens nécessaires à leur épanouissement.

A travers le schéma suivant, se décline la stratégie retenue en deux axes stratégiques et quatre déclinaisons opérationnelles, détaillés ci-après.

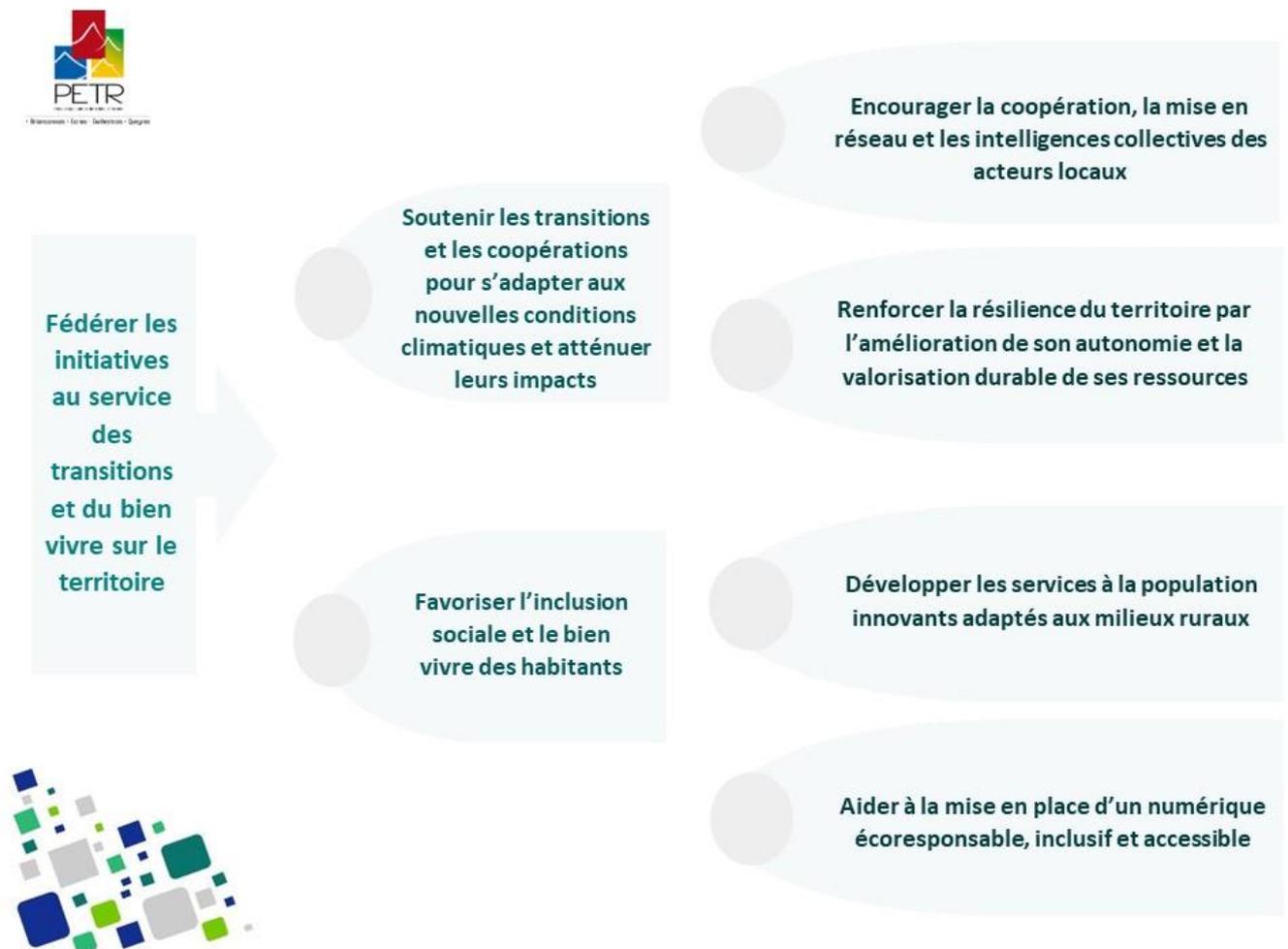


Schéma : Arbre d'objectifs

3.4.1- AXE 1 : SOUTENIR LES TRANSITIONS ET LES COOPERATIONS POUR S'ADAPTER AUX NOUVELLES CONDITIONS CLIMATIQUES ET ATTENUER LEURS IMPACTS

Face aux défis des changements climatiques, chacun doit prendre sa part dans la mise en œuvre de pratiques de sobriété et d'atténuation. La démarche de PCAET portée par le PETR, les 3 EPCI et le PNR du Queyras, fixe pour le territoire des objectifs de réduction des consommations d'énergie et de diminution des gaz à effet de serre. Le programme Territoire à Énergie Positive et pour la Croissance Verte ainsi que les Certificats d'Économie d'Énergie ont par ailleurs permis de financer un certain nombre d'opérations de rénovations énergétiques.

On ne part pas ainsi "de zéro" avec la mise en œuvre actuelle du Contrat de Relance et de Transition Écologique, regroupant des contractualisations existantes (contrat de ruralité, CTES, dispositifs cœur de ville et petites villes de demain...), mais aussi d'un Contrat d'Objectifs Territorial, d'un Plan Avenir Montagne, la réalisation d'une étude de préfiguration d'une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), des actions des Parcs et des Chambres consulaires, d'un club climat et de nombreuses démarches citoyennes à travers les collectifs de transition.

Il s'agit à présent de poursuivre cette démarche en accompagnant les acteurs du territoire dans leur transition écologique et énergétique, et même économique, en se fondant notamment sur les dynamiques d'intelligences collectives, de mutualisation et d'économie circulaire pour permettre l'engagement de toutes et tous vers le développement de synergies territoriales vertueuses.

3.4.1.1 ENCOURAGER LA COOPERATION, LA MISE EN RESEAU ET LES INTELLIGENCES COLLECTIVES DES ACTEURS LOCAUX

Conscient de la nécessité de se départir des habitus qui façonnent nos comportements, nos méthodes de travail, nos modes de définition stratégiques, nos temporalités, pour sortir des logiques cloisonnées, le territoire émet la volonté d'inventer de nouveaux paradigmes mieux à même de répondre aux transitions à venir.

Ces nouvelles formes de travail intégrant la coopération nécessitent une attention particulière pour l'élaboration et la mise en place de dispositifs innovants, suscitant l'engagement et la motivation maintenus sur la durée et à la hauteur des responsabilités réciproques qui auront été discutées en amont par les parties prenantes.

Ces dispositifs permettront de valoriser les pratiques vertueuses et d'embarquer un ensemble d'acteurs plus large par le biais du "pas dans la porte".

Sont attendues par cette fiche, des actions d'animation, de sensibilisation, d'accompagnement, de déconstruction des pratiques et de mise en réseau afin de co-construire les cadres qui permettront la mise en œuvre des intelligences collectives du territoire.

3.4.1.2 RENFORCER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE PAR L'AMELIORATION DE SON AUTONOMIE ET LA VALORISATION DURABLE DE SES RESSOURCES

Zone de montagne fortement exposée aux crises environnementales et climatiques, l'adaptation des activités aux nouvelles conditions et changements à venir est une nécessité pour réduire les vulnérabilités et garantir la santé et la sécurité du territoire et de ses habitants. Ceci inclut le bien-vivre au travail et dans son quotidien, par un gain de sens et de satisfaction d'agir en cohérence avec les réalités écosystémiques que les différentes crises ne nous permettent plus d'ignorer.

Pour renforcer cette résilience, il s'agit aujourd'hui d'inventer un modèle de développement territorial original qui valorise ses ressources, ses savoir-faire et réponde à ses besoins - besoins qu'il s'agit de requalifier en fonction des nouvelles conditions de vie sur notre territoire, et de nouveaux rapports au monde.

Plus encore que la sobriété dont l'usage sémantique a tendance à se restreindre à des injonctions essentiellement dans le champ de l'énergie, c'est de frugalité dont il est question. Depuis les penseurs de l'Antiquité, elle se définit en effet comme étant choisie, juste, heureuse, à la fois politique, économique et sociale.

Cela passe par la réduction des dépendances du territoire vis-à-vis de l'extérieur en améliorant son autonomie, notamment sur les volets énergétiques, industriels et alimentaires.

Sur le plan énergétique, si LEADER ne pourra pas financer d'importants travaux d'aménagement et de construction, il soutiendra les petits investissements, des prototypes, accompagnera la structuration des initiatives territoriales et citoyennes, encouragera les innovations et expérimentations en matière d'utilisation et de production d'énergies renouvelables (se tourner vers des carburants alternatifs, création de boucles de production locale via les ressources soleil, eau, bois, vent, foncier...) ou de modèles (autoconsommation par exemple et dispositifs permettant de mesurer ses consommations). Il pourra valoriser le modèle des centrales villageoises déjà existantes sur le territoire mais aussi envisager la création de société locale d'investissement et de plateforme type crowdfunding pour associer sous différents aspects les citoyens.

Sur le volet industriel, il est question de soutenir la production locale de matériaux, d'équipement voire de textile, via des matières premières et produits du territoire. Il s'agira de soutenir l'artisanat et les petites industries, le réemploi des matériaux et des équipements, le reconditionnement, la mutualisation d'équipement et de lieu et la low-tech. LEADER pourra soutenir des initiatives locales qui sauront mettre en cohérence la création de produits à partir des ressources qu'offre le territoire, respectueux des contraintes environnementales, avec des offres de produits et de services permettant aux usagers d'acquiescer de nouvelles habitudes comportementales (achat local, souci des impacts, consommation réfléchie). Il s'agira aussi de relocaliser des savoir-faire et de développer le "fait-main" dans un souci d'encourager les savoirs vernaculaires, permettant à chacun d'avoir une relation vécue avec la façon dont sont fabriqués les objets de son quotidien, ce qui sera de nature à favoriser une consommation raisonnée : Les produits fabriqués "hors-sol" n'ont pas la même valeur pour celui qui les consomme que ceux dont il connaît les efforts qu'ils ont nécessités.

Sur le volet alimentaire, il est nécessaire de poursuivre l'animation des démarches en cours, dans cette même optique de boucle vertueuse entre le produit et le consommé local : le développement de lieux d'échanges et de laboratoire de projets sur les relations alimentation et agriculture (pour traiter entre autres du foncier agricole, de la transmission et reprise des activités), le développement du maraîchage, de jardins partagés, de boucles alimentaires (de la valorisation des déchets organiques sous forme de compost pour le maraîchage, au développement de l'approvisionnement local dans la

restauration collective), mais aussi de soutenir des opérations de sensibilisation et de concertation tel que les Défis foyers à alimentation positive, des interventions en milieu scolaire, le maintien d'espèces végétales, de semences, tout comme l'animation d'un réseau de la restauration collective dans le but d'harmoniser les pratiques, développer les mutualisations et l'approvisionnement local. Au-delà d'initiatives existantes, LEADER accompagnera l'émergence d'autres démarches, en cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) des Hautes Alpes, toujours sur le volet animation, voire l'émergence d'autres PAT sur le territoire.

En outre, le patrimoine paysager, scientifique, végétal, géologique, culturel, artistique, ou encore les savoir-faire présents sur le territoire représentent d'autres potentiels à explorer en matière de valorisation des ressources. LEADER apportera son soutien sur l'animation de réseaux visant à structurer des filières et transmettre les savoirs, mais aussi un soutien financier direct aux porteurs de projets. LEADER soutiendra des solutions qui développeront la sobriété du territoire avec l'ensemble de ses acteurs (collectivités, entreprises et associations), en veillant notamment à les décloisonner. Il visera à améliorer les dynamiques de mutualisation et d'économie circulaire.

3.4.2 - AXE 2 : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LE BIEN VIVRE DES HABITANTS

La mise en œuvre des dispositifs de participation développés par les actions relevant de la fiche-action n°1 devront permettre de recueillir les besoins des populations et de proposer une offre de services adaptée, pertinente et pérenne tant dans son appropriation, que dans son utilisation et sa durée.

En outre, il s'agira de veiller à accompagner les populations vers l'accès aux services. LEADER veillera à ce que les actions soutenues favorisent l'empowerment, l'encapacitation, les « capacités » citoyennes (cf : SEN : accès et accessibilité sont deux choses différentes : certaines populations doivent être accompagnées pour s'approprier leurs droits, les prestations qui leur sont offertes).

3.4.2.1 DEVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION INNOVANTS ADAPTES AUX MILIEUX RURAUX

Le déploiement de services visant à accompagner le parcours de vie des habitants apparaît comme une nécessité et s'inscrit dans l'affirmation d'une volonté de prendre soin de la population locale.

Il s'agit d'une part de faire face aux difficultés d'installation durable d'un certain nombre d'actifs sur le territoire, et, d'une manière générale, de faire en sorte qu'un bien-vivre, à l'année soit facilité.

Une partie de ces services, pourra profiter à la population de passage, désireuse de venir bénéficier d'un environnement fait d'authenticité auprès d'habitants, qui, vivant bien sur leur territoire, auront alors plaisir et fierté à le partager.

Devant l'urgence climatique d'autre part et dans une période de crises en cascade dans un monde fait d'interdépendances, il s'agit de souligner l'importance d'une offre de services aux populations et d'affirmer plus que jamais le besoin de prendre soin du territoire et de ses habitants, le besoin de collectif, de coopération afin d'éviter le repli sur soi et l'isolement.

L'accompagnement LEADER pourra porter sur le maintien et le développement de plusieurs services :

- Maintenir une offre de commerces de proximité dans chaque bassin de vie voire commune du territoire. Développer l'itinérance et la mobilité inversée, valoriser les initiatives qui ont su s'adapter aux nouvelles pratiques et besoins des habitants,
- Accompagner l'émergence de tiers-lieux, d'espaces hybrides et d'autres lieux de rencontre, de partage d'expérience, d'éducation populaire, de formation et de mutualisation.
- Développer des services à la population adaptés à tout âge, notamment les jeunes afin de les maintenir sur le territoire. En complément de l'action communale et intercommunale sur le sujet, LEADER pourra accompagner les porteurs de projets associatifs proposant des services innovants à destination des différents publics et/ou favorables au développement de lien intergénérationnel.
- Soutenir l'offre de formations locales, les cycles d'accompagnement, l'animation de temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs, contribuer à l'identification des besoins, développer de nouveaux formats d'apprentissage et d'insertion professionnelle.
- Contribuer à garantir l'égalité d'accès des personnes et des collectivités, aux possibilités, aux droits et aux ressources.

Considérant que la culture est un levier d'éducation, de formation, d'épanouissement, et de rencontres, LEADER veillera à promouvoir l'offre culturelle déjà riche et présente sur le territoire, facilitera son développement et son accessibilité auprès des habitants. En cohérence avec les actions des autres axes, un soutien particulier sera apporté aux offres innovantes, autant dans l'approche artistique que dans la valorisation des ressources patrimoniales.

3.4.2.2 AIDER A LA MISE EN PLACE D'UN NUMERIQUE ECORESPONSABLE, INCLUSIF ET ACCESSIBLE

Le numérique est aujourd'hui un outil incontournable pour le développement de notre territoire : essentiel à la croissance des activités économiques, il permet de nouvelles pratiques de travail, garantit l'accès aux services publics administratifs, aux services de santé, ou encore est utilisé comme outil de médiation pédagogique ou culturelle...

Parce qu'il permet, dans certains cas et dans certains usages, de réduire les impacts écologiques, le numérique permet par ailleurs de mettre en cohérence les stratégies économiques et sociales du territoire avec l'inscription de ce dernier dans une dynamique de transition.

Pour autant le numérique est aussi porteur de deux enjeux de taille à prendre en compte pour garantir le développement d'un outil responsable. En effet, il ne devra pas se substituer aux relations sociales, mais venir en appui, et devra faire l'objet d'un arbitrage considérant sa pertinence au regard de ses impacts écologiques.

Il s'agit tout d'abord de l'enjeu de l'inclusion sociale au travers de la maîtrise de l'outil informatique. De nombreuses personnes sont potentiellement concernées par des situations d'illectronisme, que ce soit des personnes âgées, des personnes en difficultés sociales, mais aussi des entrepreneurs confrontés à la multiplication des démarches en ligne. Via France Services et les chambres consulaires

et par le biais de dispositifs régionaux et départementaux, les structures d'accompagnement conduisent des animations auprès du public pour apprendre à maîtriser les outils numériques et informatiques, mais aussi soutenir la transition digitale. D'autres acteurs, comme Emmaüs Connect et la ressourcerie La Miraille, interviennent également sur cette thématique pour recueillir des dons de matériel qui sont reconditionnés puis transmis dans des relais numériques ou revendus.

Néanmoins les moyens d'intervention restent limités et non pérennes. LEADER pourrait ainsi intervenir en financement d'ingénierie pour développer les services liés à la maîtrise de ces outils. Il répond en outre à un enjeu d'attractivité dans un territoire de montagne où la création d'activité à distance est soutenue depuis plusieurs années et dont la crise sanitaire a souligné l'importance, révélant ainsi son potentiel de développement.

LEADER pourra accompagner les projets en lien avec le numérique participant au développement du lien social entre les habitants, tel un FabLab, qui pourra également constituer un outil mutualisé au service des acteurs économiques du territoire.

Les projets plaçant le numérique au service de la frugalité, encourageant ainsi le développement des ressourceries, du recyclage, du réemploi, de la réparation, de l'affichage et déploiement des initiatives de mutualisation existantes, pourront également être accompagnés par LEADER.

Le second enjeu est celui de la sobriété du numérique et notamment du stockage des données générées, fortement consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre. Au-delà de l'utilité sociale des projets, LEADER veillera donc à ce que les initiatives intègrent dans leur mise en œuvre et leur gestion des démarches visant à optimiser l'utilisation du numérique, des équipements à la navigation en passant par le stockage de données, contribuant ainsi à limiter leur empreinte carbone. LEADER pourra également soutenir des animations de sensibilisation à un usage responsable des outils numériques (limiter les ressources utilisées, s'équiper localement (au plus proche) et durablement, utiliser moins d'objets informatiques, recycler, favoriser l'écoconception, le réemploi solidaire et la réparabilité, avoir des serveur « internes »).

Une attention particulière sera apportée sur la mise en réseau des différentes initiatives pour éviter leur redondance et assurer leur complémentarité.

3.4.3 – LA COOPERATION LEADER

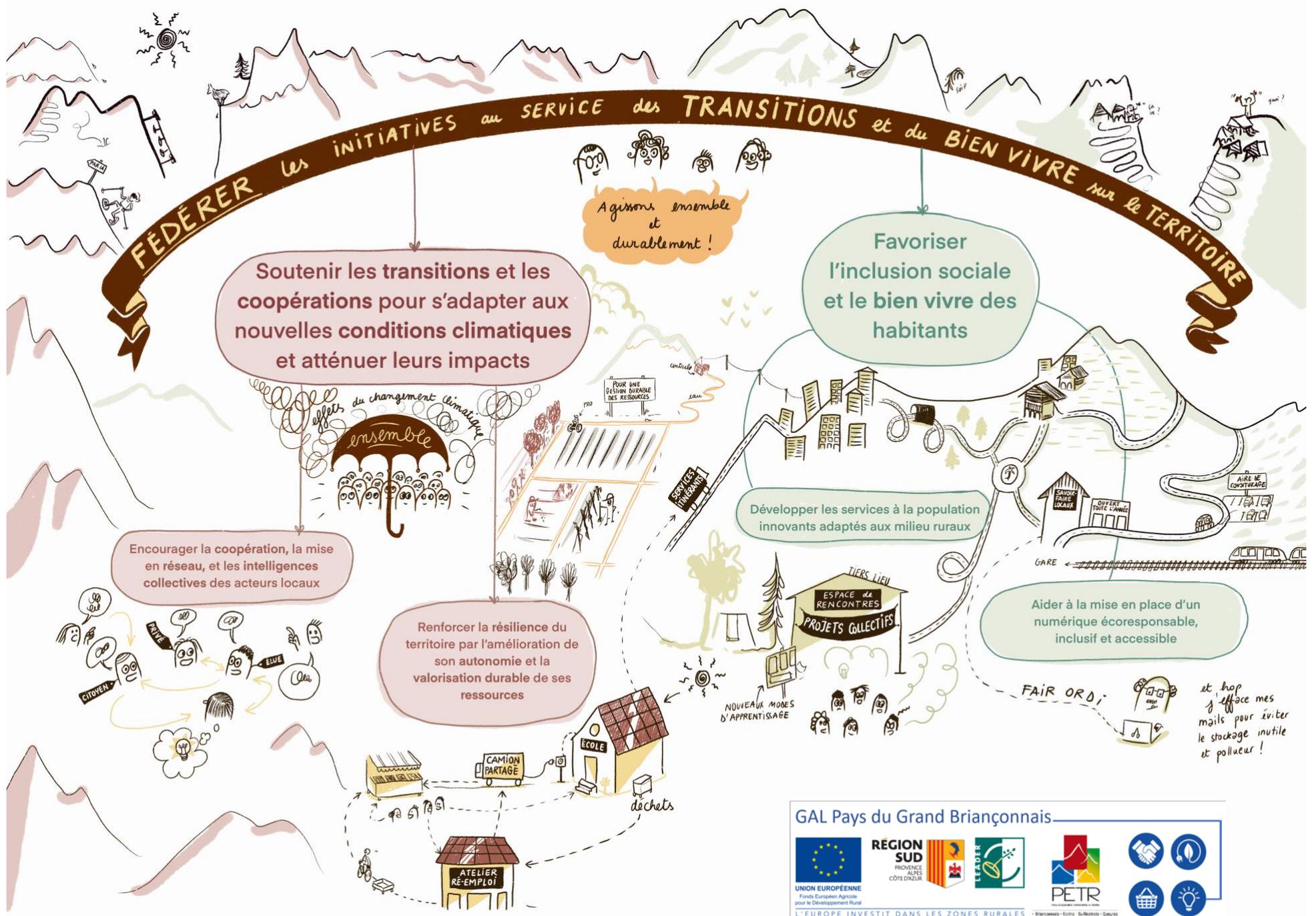
La coopération sera établie dès la présence d'au moins deux partenaires pour la mise en œuvre du projet et le portage financier commun du dossier. Les partenaires pourront appartenir au même GAL ou se répartir sur plusieurs territoires.

La coopération est identifiée dans les 4 fiches actions de la stratégie ; au stade prévisionnel il a été fléché de réserver 15% de l'enveloppe FEADER de chaque fiche action. *(Voir en annexe 4 le détail des fiches action et en annexe 7 la maquette financière)*

Des pistes d'opérations sont identifiées avec des GAL du Département des Hautes-Alpes, de la Région, en particulier sur les thématiques suivantes :

- Le logement : Les territoires partagent de mêmes constats : manque de logement, difficulté d'accès au foncier, à la propriété, à mieux connaître les aides pour rénover, de réduire le coût des factures énergétiques et de construction : des actions communes pourraient porter sur des campagnes de communication sur les besoins, les aides, mais aussi des actions de sensibilisation auprès des collectivités et des propriétaires.
- L'économie d'énergie et la lutte contre la pollution : la nécessité d'économiser l'énergie, tout comme de réduire ses émissions de gaz à effet de serre n'est plus à démontrer mais le moyen d'y parvenir pourrait être expliqué dans lors d'ateliers de sensibilisation, l'organisation de défis foyers à énergie positive, via des outils de communication et de valorisation de bonnes pratiques élaborés et testés dans plusieurs GAL.
- Le réemploi et l'économie circulaire : dans la continuité du précédent thème, il pourrait être menées des actions communes visant à sensibiliser les fabricants, les consommateurs, à créer, utiliser et acquérir des équipements moins polluants à la fabrication et moins énergivores. L'entreprendre autrement, le réemploi et la low-tech seraient à faire rentrer davantage dans les meurs.
- L'alimentation : L'animation de projet alimentaire territorial pourra se faire en coopération via l'appui du réseau des PAT au sein duquel des actions à mener communément pourront être définies. Il fut évoqué une opération sur le gaspillage alimentaire avec Solaal sud.
- L'inclusion sociale et bien vivre : Pour ces thématiques, il sera recherché des partenariats en Région mais aussi dans le reste de la France et en Europe. Il pourra s'agir de travailler sur les évolutions sociétales, de nouveaux modes de travail, le télétravail, l'emploi saisonnier les besoins en compétences, la formation et l'insertion professionnelle mais aussi le développement et l'accès aux services à la population. Le territoire du Grand Briançonnais mettra en avant son cadre de vie, attirant des familles, des professionnels tout comme des personnes venant se ressourcer ou suivre un accompagnement (bien être, sportif, santé physique et morale, éducation, ...).
- Le numérique : Ayant ciblé particulièrement le numérique dans cette stratégie, il conviendra d'aller chercher

(Voir ci-après l'illustration de la stratégie et en annexe 4 les fiches actions détaillées)



GAL Pays du Grand Briançonnais

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

REGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LEADER

PETR
Paysan d'Europe et Territoire Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

4. LE FONCTIONNEMENT DU GAL ET LA GOUVERNANCE

Le fonctionnement du GAL reposera sur la mise en place de différentes instances, d'une équipe technique et d'un circuit de gestion, définis dans la convention du GAL et son règlement intérieur.

La gouvernance sera assurée par la structure porteuse du GAL, le PETR, représenté par son Président et s'appuyant sur le personnel qu'il embauche pour composer l'équipe technique.

Plusieurs instances permettront ainsi la mise en œuvre du programme : Le comité de décision pour opportunité, puis celui pour sélection, le comité technique, le comité des co-financeurs, le conseil syndical et la conférence des Maires du PETR.

Le règlement intérieur sera validé par le comité de décision ; il permettra de définir le fonctionnement du GAL et les engagements pris par chaque acteur et instance.

Les schémas suivants présentent la vie d'un dossier puis la composition, le rôle et les relations de chaque instance du GAL :

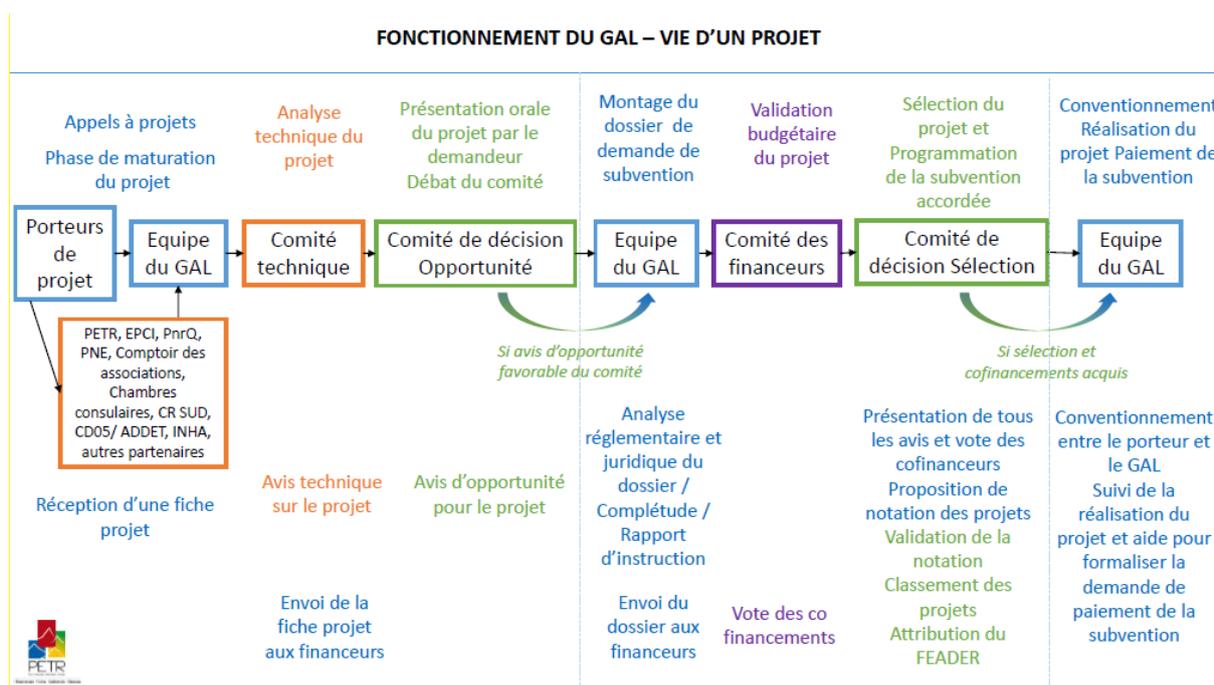


Schéma Vie du dossier LEADER

4.1 LA MOBILISATION D'UNE INGENIERIE ADAPTEE

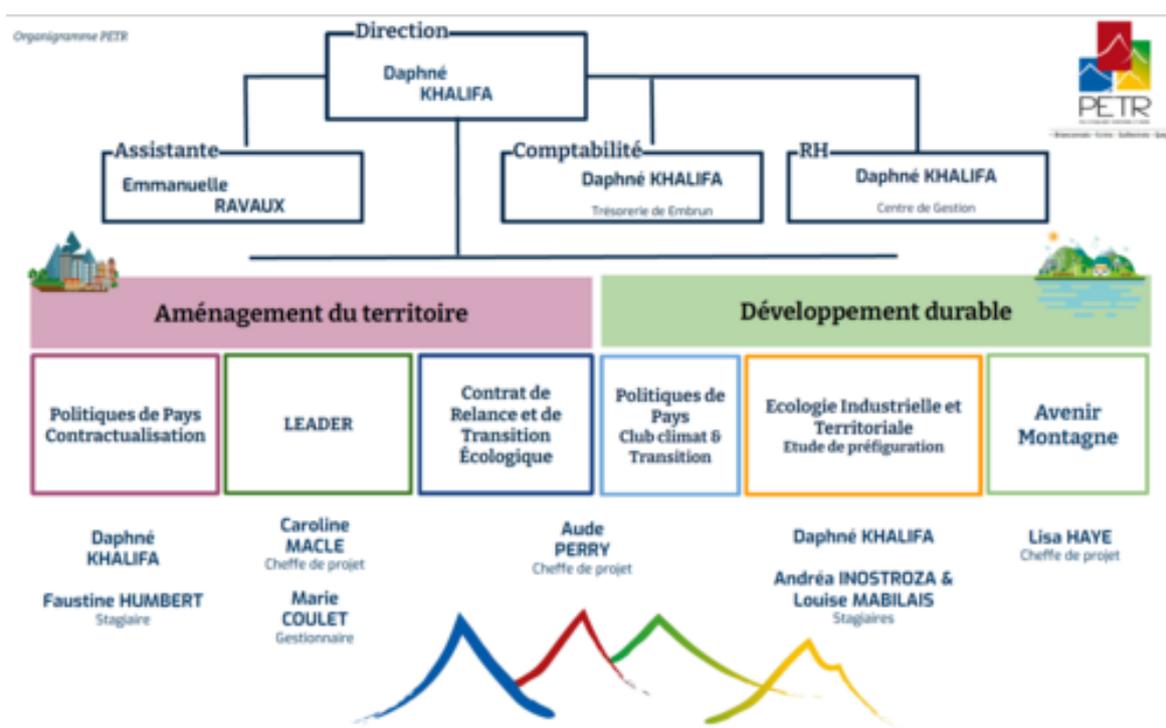
Le PETR s'appuiera sur son équipe actuelle compétente et expérimentée pour piloter et mettre en œuvre le programme :

La directrice et la cheffe de projet LEADER, en poste depuis 2010, continueront à être garantes du bon fonctionnement du dispositif. Elles sont accompagnées par la gestionnaire LEADER en charge de l'instruction des projets déléguée par l'autorité de gestion (Voir annexe 5 – Profils visés pour composer l'équipe technique du GAL).

En parallèle, la directrice et la secrétaire-assistante du PETR consacreront une partie de leur temps à la gestion administrative et financière du pôle LEADER.

Les autres techniciens du PETR, selon leurs champs d'intervention, seront mobilisés pour leur expertise sur les projets émergents et pour leurs compétences en accompagnement des porteurs de projet le cas échéant.

Le PETR accueillera des stagiaires dédiés au programme LEADER pour des travaux de communication, d'évaluation, de coopération, de concertation ou tout autre thématique nécessaire.



Organigramme du PETR, août 2022

4.2 LA COMMUNICATION / VALORISATION DU PROGRAMME

Le PETR assure en interne toute sa communication grâce à l'implication ses agents. Un plan spécifique à LEADER sera mis en place ciblant des actions de communication auprès des membres du comité de décision, des porteurs de projets et des partenaires du GAL.

Les techniciens sont formés à gérer le site internet de la structure, qui est régulièrement mis à jour, afin de présenter le programme, diffuser les appels à projets mais aussi servir d'espace de téléchargement de documents pour les comités.



Les agents du PETR ont suivi également des formations pour créer des vidéos sur smartphones et utiliser la facilitation graphique.

Des guides pour les membres du comité et les porteurs de projets seront édités. Un kit de communication sera fourni à chaque bénéficiaire afin d'avoir les éléments pour respecter les obligations de publicité et mettre en avant le programme (logos, mention, autocollant, plaque, fiche « De la graine à l'arbre » de présentation de l'opération à compiler pour l'annuaire des projets et le site internet, ...).

Des temps d'échanges seront organisés tels que des forums LEADER (avec des animations artistiques, un marathon de l'innovation, ...), des rencontres thématiques, des visites des projets soutenus, l'interview et vidéos de bénéficiaires et de membres du comité, une invitation des citoyens à participer aux instances dans un but de communiquer sur les activités et de favoriser la concertation.



D'autre part, dans un principe de mutualisation et de coopération avec les partenaires sur le territoire du PETR mais aussi avec les GAL de la Région, l'équipe technique s'impliquera dans le maintien et le développement d'outils partagés, de réseaux et d'actions communes facilitant et améliorant la mise en œuvre du programme LEADER.

4.3 LA CREATION ET LE ROLE DE L'INSTANCE DE DECISION

4.3.1 COMPOSITION DE L'INSTANCE DE DECISION

Le comité décisionnel du GAL sera composé de représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier.

Sa composition sera ouverte à des membres représentant autant que possible les différentes composantes de la stratégie du GAL.

Les représentants de la société civile seront nommés à l'issue d'un appel à candidatures, selon des critères prédéfinis : par exemple activité/compétences, origine géographique, genre, motivation/disponibilité.

Les autres représentants seront nommés au sein de leur instances décisionnelles.

Le GAL invitera systématiquement à assister aux réunions de l'instance de décision, sans voix délibérative, le Président du Conseil Régional ou son représentant au titre de la fonction d'Autorité de gestion régionale. Il invitera également les Présidents des Conseils régional et départemental ou leur représentant au titre de la fonction de co-financeur.

Les séances des comités de décisions seront des instances publiques où pourront être accueillis des élus, des représentants de structures, des techniciens, des citoyens, ... des publics spécifiques pourront être invités tels que des collectifs, des jeunes délégués d'établissement scolaire.

Le PETR souhaite ouvrir ses instances à toute participation citoyenne dans un but de communiquer sur ses activités et de favoriser la concertation.

Des temps d'échanges avec les habitants et potentiels porteurs de projet seront organisés.

4.3.2 DEFINITION DES MODALITES DE SELECTION DES PROJETS

Les projets seront soumis au GAL en réponse aux appels à projets. Ils devront comprendre la description détaillée de l'opération et des éléments pour répondre aux critères de sélection.

L'instance de décision du GAL intervient à deux moments-clés de la vie d'un dossier : lors de la phase de l'avis d'opportunité sur le projet par rapport à la stratégie, puis lors de la sélection du projet, sur la base d'une instruction réglementaire complète.

Les décisions du comité LEADER seront prises selon une grille de sélection des projets avec des critères transparents et non discriminatoires élaborée par ses membres. Ces critères de sélection pourront être communs à l'ensemble de la stratégie et/ou spécifiques à chaque fiche-action (*Voir annexe 6 – Une proposition de grille de sélection qu'il conviendra d'affiner*).

Les décisions du comité sont retranscrites dans le procès-verbal de chaque réunion.

4.3.3 GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Via son règlement intérieur, le GAL se dotera d'une procédure de mise en œuvre de la stratégie visant à prévenir les conflits d'intérêt.

Cette procédure doit couvrir l'ensemble des cas où un membre de l'équipe technique du GAL, de la structure porteuse, ou de l'instance de décision est en situation de conflit d'intérêt, qu'il soit avéré ou présumé. Il s'agit également de couvrir les cas où ces membres sont également porteurs de projet.

Les membres du comité de programmation s'engagent à étudier les dossiers de demande de subvention avec impartialité et à déclarer toute situation de conflit d'intérêts telle que définie ci-dessous :

- Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un membre du comité de programmation est habilité à représenter légalement la structure candidate ou lorsque l'exercice impartial et objectif de ses fonctions est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le candidat ;
- Un conflit d'intérêts peut prendre notamment l'une des formes suivantes :
 - L'octroi à soi-même ou à autrui d'avantages directs ou indirects indus ;
 - Le refus d'octroyer à un bénéficiaire les droits ou avantages auxquels il peut prétendre.

Les membres du comité de programmation s'engagent à :

- Être extrêmement vigilants à l'égard de toute situation éventuelle de conflit d'intérêts et à remplir, au début de chaque réunion, un document retraçant les conflits d'intérêts ou non et la raison du conflit ;
- A ne pas prendre part ni au débat ni au vote du ou des projets pour lesquels ils se trouveraient en situation de conflit d'intérêt et à sortir de la salle ;
- A signaler tous les liens financiers, institutionnels, professionnels ou personnels entretenus avec au moins une partie intéressée par un projet.

Si un membre ne se récus pas après avoir signalé un conflit d'intérêt, le Président du GAL peut choisir de le récuser s'il estime que ce conflit d'intérêt est incompatible avec l'exercice impartial de la sélection d'un projet.

En cas de présence du titulaire et du suppléant, seul le titulaire peut voter. Un titulaire ne peut donner pouvoir à un autre titulaire, ni à un autre suppléant que le sien s'il est absent.

Les membres du comité de programmation qui seront également maître d'ouvrage d'un projet, ne devront pas prendre part ni aux discussions ni aux votes.

Chaque conflit d'intérêt sera précisé lors de chaque décision dans le compte-rendu de la réunion ou de la consultation écrite de l'instance de décision.

4.4 LES PROCEDURES DE SUIVI ET D’EVALUATION

Les outils de suivis construits et mis en place par l’équipe technique lors du programme 2014-2022 seront adaptés et optimisés pour la nouvelle programmation et les attentes et réglementations transmises par l’autorité de gestion.

Actuellement les outils définis sont :

- Fichier de suivi des projets émergents
- Fiches de suivi des projets et des porteurs de projets
- Tableaux de suivi de l’état d’avancement des dossiers en instruction et en paiement
- Tableaux de suivi de la maquette financière et des fiches actions (consommation, reliquats...)
- Tableaux de suivi des points de contrôles, des visites sur place et de renseignement des indicateurs de réalisation et de résultats
- Procédures de classements des données, fiches et dossiers

Un rapport d’activité annuel sera édité, un bilan d’activité sera présenté en conférence des Maires du PETR. Les diagnostics seront actualisés en fonction des activités du PETR et nouveaux besoins. Une évaluation à mi-parcours et une finale seront programmées.

Il s'agira sur la base de ces tableaux de pilotage et de ces évaluations, de réajuster, réorienter les actions de sensibilisation, les allocations de moyens par fiche actions, les cibles d'opérations ou les procédures de suivi, afin d'optimiser la valeur-ajoutée du programme LEADER au regard de la stratégie ciblée.

En outre, afin de penser les transitions à venir, il pourra être envisagé d’autres approches, d’autres outils d’évaluation. Cette réflexion pourra faire l’objet d’un accompagnement spécifique impulsé par exemple par l’Institut Européen de l’Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (IEEFC) afin d’intégrer dans nos modèles d’évaluation des ressources immatérielles, de nouveaux indicateurs, tels que, par exemple, la reconnaissance et le sens du travail, la cohérence de l’activité et du produit avec les stratégies d’adaptation et d’atténuation au changement climatique...

De plus, certaines démarches d’évaluation pourraient être menées par le biais de la coopération LEADER avec un ou plusieurs GAL.

| 5. LA MAQUETTE FINANCIERE

Fort de son expérience et au vu de la bonne mise en œuvre des deux derniers programmes portés par le PETR, il sera envisagé de solliciter une enveloppe FEADER aux alentours de 2,3 millions d'euros. Cela en cohérence avec la stratégie ciblée et les opérations attendues pouvant répondre aux objectifs visés.

Objectif stratégique	Fiche-action	Actions locales	Coopération	% FEADER	FEADER en €
Encourager la coopération, la mise en réseau et les intelligences collectives des acteurs locaux	1	328 320	17 280	15%	345 600
Renforcer la résilience du territoire par l'amélioration de son autonomie et la valorisation durable de ses ressources	2	489 600	86 400	25%	576 000
Développer les services à la population innovants adaptés aux milieux ruraux	3	391 680	69 120	20%	460 800
Aider à la mise en place d'un numérique écoresponsable, inclusif et accessible	4	293 760	51 840	15%	345 600
Animation, gestion et suivi de l'évaluation de la stratégie	5	489 600	86 400	25%	576 000
TOTAL		1 992 960	311 040	100 %	2 304 000

Un budget à hauteur de 25 % de l'enveloppe globale sera destinée à l'animation du programme.

Soit une enveloppe de 576 000 € de FEADER couvrant les salaires chargés des agents travaillant sur le programme, des coûts indirects à hauteur de 20 % (qui intégreront les frais de structure, frais de réception, matériel informatique et frais de déplacement des agents), une ligne dédiée aux prestations, à la communication, à la concertation et à l'évaluation, ainsi que les charges en lien avec l'accueil de stagiaires tout au long du programme.

Il est réservé pour la coopération, 15 % de l'enveloppe FEADER réparti sur les 4 fiches actions.

Les montants FEADER sont calculés pour une intervention à 80 % des aides publiques apportées au projet.

Les contreparties nationales de 20 % seront demandées à la Région Sud et au Département des Hautes-Alpes, voire ponctuellement auprès des maîtres d'ouvrage publics ou qualifiés de droit public et les trois EPCI du territoire.

Plusieurs réunions avec le Département et les EPCI ont été organisées pour définir le partenariat possible. Pour les EPCI il ne sera pas possible de flécher une ligne financière ; pour le Département une intervention est envisageable, en paiement dissocié, sous réserve du respect de son règlement financier et que l'opération répond à la politique départementale.

(Voir le détail de la maquette pour la mise en œuvre du programme et les frais d'animation en annexe 7)

ANNEXES

- Annexe 1 - Liste des Communes du territoire
- Annexe 2 - Grille d'entretien et comptes rendus d'entretiens
- Annexe 3 - Panneaux de restitution graphique des ateliers de concertation
- Annexe 4 - Fiches actions
- Annexe 5 - Profils visés pour composer l'équipe technique du GAL
- Annexe 6 - Grille de sélection des projets
- Annexe 7 - Maquette financière

Annexe 1 - Liste des communes du territoire GAL Pays du Grand Briançonnais

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2022

Mise à jour : décembre 2021

en habitant

Champ : Département des Hautes-Alpes, limites territoriales en vigueur au 1er janvier 2021

Date de référence statistique : 1er janvier 2019

Source : Insee, Recensement de la population 2019

Code région	Nom de la région	Code département	Code arrondissement	Code canton	Code commune	Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	001	Abriès-Ristolas	383	6	389
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	003	Aiguilles	397	11	408
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	01	006	L'Argentièrre-la-Bessée	2 255	86	2 341
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	007	Arvieux	358	8	366
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	98	023	Briançon	11 339	320	11 659
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	026	Ceillac	285	3	288
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	02	027	Cervièrres	199	4	203
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	01	031	Champcella	188	1	189
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	038	Château-Ville-Vieille	319	17	336
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	052	Eygliers	805	12	817
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	01	058	Freissinières	217	5	222
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	02	063	La Grave	479	10	489
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	065	Guillestre	2 312	85	2 397
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	077	Molines-en-Queyras	297	5	302
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	02	079	Le Monétier-les-Bains	1 060	23	1 083
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	082	Mont-Dauphin	173	2	175
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	03	085	Montgenèvre	454	14	468
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	03	093	Névache	359	10	369
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	02	107	Puy-Saint-André	453	23	476
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	01	110	Puy-Saint-Vincent	301	5	306
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	02	109	Puy-Saint-Pierre	524	20	544
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	116	Réotier	209	2	211
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	119	Risoul	655	18	673
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	01	122	La Roche-de-Rame	808	27	835
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	02	133	Saint-Chaffrey	1 531	45	1 576
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	134	Saint-Clément-sur-Durance	318	5	323
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	136	Saint-Crépin	737	15	752
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	01	151	Saint-Martin-de-Queyrières	1 128	37	1 165
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	157	Saint-Véran	192	6	198
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	02	161	La Salle-les-Alpes	935	23	958
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	03	174	Val-des-Prés	615	22	637
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	01	101	Vallouise-Pelvoux	1 154	40	1 194
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	10	177	Vars	528	9	537
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	01	180	Les Vigneaux	542	14	556
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	02	181	Villar-d'Arène	294	13	307
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	1	02	183	Villar-Saint-Pancrace	1 477	53	1 530

Populations légales des fractions cantonales en vigueur au 1er janvier 2022

Code région	Nom de la région	Code département	Code commune	Nom de la commune	Code canton	Nom du canton	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	023	Briançon	02	Briançon-1	1 772	51	1 823
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	023	Briançon	03	Briançon-2	9 567	269	9 836
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	061	Gap	06	Gap-1	10 426	310	10 736
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	061	Gap	07	Gap-2	10 395	578	10 973
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	061	Gap	08	Gap-3	10 238	286	10 524
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	061	Gap	09	Gap-4	9 572	371	9 943

Répartition par Communauté de communes et sur le PÉTR

EPCI - CCB			
Population municipale	Population totale	nombre communes	% population PÉTR
19 719	20 299	13	57,5%
EPCI - CCPE			
Population municipale	Population totale	nombre communes	% population PÉTR
6 593	6 808	8	19,3%
EPCI CCGQ			
Population municipale	Population totale	nombre communes	% population PÉTR
7 968	8 172	15	23,2%
Total PÉTR			
Population municipale	Population totale	nombre communes	% population PÉTR
34 280	35 279	36	100,0%

Annexe 2 – Grille d’entretien d’acteurs locaux et comptes rendus



Grille d’entretien vierge

Date d’entretien :

1 PRÉAMBULE/PRÉSENTATION

Faut-il en préambule vous redonner quelques informations sur la démarche de candidature LEADER ?

1.1 POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER EN 2 MOTS (FONCTION, ANCIENNETE DANS LE POSTE...), AINSI QUE VOTRE DIRECTION/SERVICE/ORGANISATION (RH, COMPETENCES...)?

Prénom NOM	Fonction Direction/Service/Organisation	Ancienneté, parcours...

2 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Dans votre/vos champs de compétence :

2.1 QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET SPECIFICITES TERRITORIALES A RELEVER :

Les éléments marquants du territoire	
Les points forts du territoire, tendances positives	
Les points faibles du territoire, tendances négatives	

2.2 POUR L’AVENIR, A COURT / MOYEN / LONG TERME, QUELLE EST VOTRE PERCEPTION DES ENJEUX (LES DEFIS A RELEVER) POUR LE TERRITOIRE ?

Xxx

3 RETOUR SUR LE DISPOSITIF LEADER ACTUEL (2014-2025)

3.1 **CONNAISSEZ-VOUS BIEN LE DISPOSITIF LEADER ?**

Xx

3.2 **DE QUELLE MANIERE EN ETES-VOUS ACTEUR ?**

Xxx

3.3 **QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LA STRATEGIE DU LEADER ? REpond-ELLE TOUJOURS AUX ENJEUX ET BESOINS DU TERRITOIRE ? (*PERTINENCE*)**

3.4 **AVEZ-VOUS CONNAISSANCE DES PROJETS SOUTENUS ?**

3.5 **POURRIEZ-VOUS ME CITER QUELQUES ACCOMPAGNEMENTS/PROJETS PARTICULIEREMENT MARQUANTS ET EXEMPLAIRES ?**

3.6 **GLOBALEMENT LES PROJETS SOUTENUS VOUS SEMBLent-ILS AVOIR BIEN REpondUS AUX OBJECTIFS FIXES ? (*EFFICACITE*)**

3.7 **LES RESULTATS OBTENUS VOUS SEMBLent-ILS A LA HAUTEUR DES MOYENS MOBILISES ? (*EFFICIENCE*)**

3.8 **LA STRATEGIE LEADER VOUS SEMBLE-T-ELLE COHERENTE AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES PORTEES PAR LE PETR ET PAR VOTRE STRUCTURE ? (*COHERENCE*)**

4 FUTURE CANDIDATURE LEADER

Au regard de ce bilan, quels éléments souhaiteriez porter pour la future candidature LEADER en matière :

4.1 **D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES :**

Xxx

4.2 **D'ACCOMPAGNEMENT (QUEL TYPE D'ACCOMPAGNEMENT ? POUR QUEL TYPE DE PROJET ?)**

4.3 **DE GOUVERNANCE LEADER ?**

Xxx

5 CONCLUSION ET DIVERS

5.1 **SOUHAITERIEZ-VOUS ABORDER D'AUTRES SUJETS QUI VOUS SEMBLent IMPORTANTS ET QUE NOUS N'AURIONS PAS TRAITES ?**

	Accompagnement de la candidature LEADER 2023-2027	
---	--	---

Grille d'entretien Communauté de Communes du Briançonnais

Date d'entretien : 21/09/2022

6 PRÉAMBULE/PRÉSENTATION

Faut-il en préambule vous redonner quelques informations sur la démarche de candidature LEADER ?

6.1 POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER EN 2 MOTS (FONCTION, ANCIENNETE DANS LE POSTE...), AINSI QUE VOTRE DIRECTION/SERVICE/ORGANISATION (RH, COMPETENCES...)?

Prénom NOM	Fonction Direction/Service/Organisation	Ancienneté, parcours...
Magali Rondepierre	DGA	En charge du pole compétitivité attractivité, service DD (mobilité, risques GEMAPI et animation programme STEPRIM, PCAET, actions de développement activité agricole avec projet phare initié par PETR 3A sur le projet boucle alimentaire, action dans le champ de l'APN et de l'environnement avec la protection de sites environnementaux d'intérêt majeur, planification et urbanisme (ADS et gestion du SCoT)
Pierre de Montmorillon	Responsable du service Développement économique et touristique	Sujet en lien avec LEADER : nombreux au sein du service , Points de vigilance dans le cadre politique contractuel : espaces valléens et contrat de station : veiller bonne articulation avec le LEADER Identifier lien entre LEADER et porteurs de projets rencontrer dans le cadre des missions de développement éco Fin d'un 1 ^{er} PITER : action transfrontalière conduite, on se questionne sur sa reconduction

Service économie 2 axes majeurs :

- Accompagnement création d'entreprises
- Développement activité type télétravail et vise à asseoir le caractère d'innovation avec pépinière d'entreprise et création en cours d'un fablab

Travail avec les 3 OT du Briançonnais pour travailler à leur mutualisation et travail sur les APN.

7 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Dans votre/vos champs de compétence :

7.1 QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET SPECIFICITES TERRITORIALES A RELEVER :

Territoire éminemment touristique avec 3 domaines skiables réputé = occupe 5 des 13 communes de la CC. Ce qui explique qu'il y ait 3 OT : Serre chevalier et Montgenèvre et intercommunal : OT des Hautes vallées qui englobe station la Grave et plusieurs domaines et ski nordique.

Une activité touristique qui reste très dépendante de l'activité hivernale : 390 M€ de recettes pour les stations Hautes Alpes l'hiver vs. 60 à 70 M€ en été. Même si on recherche diversification, l'hiver reste le principal moteur de l'économie. Briançonnais encore plus marqué que les 2 autres CC par la présence des activités touristiques hivernales.

Engendre forte pression foncière sur le territoire avec une activité de promotion de logement en résidence touristique et secondaire dynamique mais plus difficile sur foncier économique et logement pour les habitants sur le territoire.

Bcp de programmes visent à diversifier l'activité touristique : Espaces Vallées et un peu contrat de station.

Plus-value Leader : accompagner des activités qui vivent toute l'année et profiter à des acteurs du territoire = à conserver pour la suite.

7.2 POUR L'AVENIR, A COURT / MOYEN / LONG TERME, QUELLE EST VOTRE PERCEPTION DES ENJEUX (LES DEFIS A RELEVER) POUR LE TERRITOIRE ?

Accessibilité foncière

Diversification touristique

Mobilité

= grands sujets phares qui entraînent

8 FUTURE CANDIDATURE LEADER

8.1 AU REGARD DE LA STRATEGIE DEFINIE POUR LE FUTUR LEADER,

- 1) De quelle manière votre collectivité s'inscrit-elle déjà dans ces lignes directrices, quels programmes et éventuels financements mettez-vous en œuvre ?
- 2) Quelles sont les actions et les types d'accompagnements qui vous sembleraient intéressants de porter ?

1- Soutenir les transitions et les coopérations pour répondre aux enjeux d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques

1.1 Favoriser les transitions écologiques des acteurs locaux, par leur mise en réseau, la mutualisation et l'économie circulaire (volet atténuation)

En cours : Kits distribués dans les écoles : « zéro déchet ».

La collectivité cherche à mettre à la disposition des habitants des outils pour les accompagner à réduire les déchets, besoin d'un travail de sensibilisation de la population, en commençant par l'éducation des plus jeunes. Travail mené également avec les domaines skiables (déchet sur les pistes et restaurants d'altitude). Volonté de déployer tous les outils et simplifier le quotidien des habitants pour réduire les déchets.

Marge de progression sur mutualisation et mise en contact entre entreprises, pour mieux valoriser les déchets industriels, réflexion à poursuivre dans le cadre de l'EIT. Chercher à mutualiser les démarches de formations, en s'appuyant sur les structures en place (Altipolis et démarches associées avec la CCI, la CMA...), objectifs : améliorer la mise en contact des entreprises.

1.2 Renforcer la résilience du territoire par l'amélioration de son autonomie et la valorisation durable de ses ressources

Projet 3A : créer boucle vertueuse partant du déchet organique, transformer en compost pour le maraîchage, redistribution pour la restauration collective : diagnostic sur les besoins de la restauration collective en cours, Eductour au jardin du Buech à venir.

Développement des activités outdoors dans logique de diversification touristique bien pourvu avec Espace valléens + aides du département mais peut être enjeu du Leader sur l'accompagnement des entreprises.

Souhait de relocalisation de certaines activités (cf. FabLab), accompagner les entreprises qui se lancent dans des secteur d'activités productif et de développement/R&D, valoriser la conception locale (« Design Grand Briançonnais »)

2- Favoriser l'inclusion sociale et le bien vivre des habitants

2.1 Développer les services à la population innovants adaptés aux milieux ruraux (offre de mobilité, services sanitaires et sociaux, marchands, d'agrément, formations/emplois, tiers-lieux...)

Réflexion pour 2023 : extension des activités d'Altipolis avec un centre de formation (constat : quelques organismes de formations présents à Altipolis qui W en lien avec Pole Emploi, régulièrement des demande pour des salles de formation, besoin d'espace dédié, de mise en réseau avec les entreprises) avoir un outil, un espace pour répondre aux besoins des centres de formation et les fixer sur le territoire (permettrait d'éviter le départ des jeunes du territoire) réflexion sur un campus connecté à terme ? (enjeu fixé les jeunes, maintenir la MDO sur le territoire). Possibilité de mobiliser des fonds de la Région, de l'enseignement supérieur, financements possibles aussi via Alcotra et futur PITER.

Reprise de la compétence centre social interco (enfance, jeunesse, lutte vs. Délinquance, parentalité, accompagnement des séniors, petite enfance, famille...), développement France Services itinérants, qui pourrait être accompagné d'une itinérance du Fablab = service à destination des jeunes. Projet du centre social intercommunal en cours d'écriture. Objectif : faire en sorte que les SP aillent au + près des gens. Forte volonté d'une action envers la jeunesse : pourra avoir influence sur la politique culturelle de la CCB. Suivre la construction du programme d'actions.

Mobilité : faciliter la mobilité en ayant plus qu'une seule autorité organisatrice.

Mobilité : schéma directeur mobilité à déployer, en négociation avec la région pour reprendre les services portés par la région. Question à traiter : mobilités douces, covoiturage et autopartage, programme avec l'ADEME. Gros travail à mener sur la question de la participation des touristes au coût de la mobilité (ex. de Chamonix : transport gratuit via la carte d'hôte, financée par la taxe de séjour, faire participer les touristes de manière indolore). Réflexion sur le parcours client en lien avec la mobilité : réflexion sur le vélo avec développement des tronçons à venir. Ambition : retrouver sur un même plan l'ensemble des informations à destination des touristes. Souhait d'un accompagnement du Leader sur ce volet mobilité.

2.2 Aider à la mise en place d'un numérique responsable comme un outil de développement et d'insertion au territoire (accès aux services, nouvelles formes de travail, formations, valorisation touristique, mise en lien et mutualisations...)

Développement d'un Fablab : apprendre à réparer et faire sois même, fablab a 2 axes de dvpt : grand public (W avec les associations locales) et entreprises et innovation afin de faire en sorte que le fablab deviennent un équipement des entreprises. Projet en pleine réflexion.

Démarche d'ateliers de médiation numérique (dans cadre PITER) : au départ dans l'espace France Service mais itinérance en cours de réflexion. Constat d'un vrai décalage d'une part de la population du Briançonnais sur une partie des outils numérique. Via Emmaüs connecte et un autre organisme France service maintient une dynamique sur le sujet. Les agents de France Services aident les administrés au quotidien dans leurs démarches.

Difficultés de l'action numérique de la Comcom : recrutement et financement du poste (aujourd'hui financé sur le PITER, mais se termine prochainement, besoin de nouveaux financements). Aujourd'hui il y a de moins en moins de dispositifs de financement qui finance des postes, se concentrent aujourd'hui sur de l'investissement.

Demain le FabLab nécessitera du temps de gestion, donc moins de temps pour des médiations numérique (nécessité d'un poste supplémentaire).



Accompagnement de la candidature LEADER 2023-2027

Grille d'entretien Communauté de Communes du Guillestrois Queyras

Date d'entretien : 15/09/2022

9 PRÉAMBULE/PRÉSENTATION

Faut-il en préambule vous redonner quelques informations sur la démarche de candidature LEADER ?

9.1 POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER EN 2 MOTS (FONCTION, ANCIENNETE DANS LE POSTE...), AINSI QUE VOTRE DIRECTION/SERVICE/ORGANISATION (RH, COMPETENCES...)?

Prénom NOM	Fonction Direction/Service/Organisation	Ancienneté, parcours...
Emmanuelle TUILLIERE	<p>Directrice Développement Économique / Tourisme</p> <p>Regroupe volet dévéco (veille, interlocuteur des partenaires éco du territoire, entretien, gestion, création des ZAE, pas très dvpée dans cette comcom, surtout accompagnement des entreprises, rôle de communication et relai)</p> <p>Programmation : politiques contractuelles on suit les dispositifs qui peuvent être mis en œuvre, relationnel avec les dispositifs du PETR (CRTE, CRET, chef de fil espaces valléens, contrat station, Programme intégré transfrontalier – PITER)</p> <p>Relationnel avec les partenaires, W avec PNR queyras sur renouvellement charte</p> <p>Sous service Europe avec coopération transfrontalière, Plan de gestion Mont Dauphin UNESCO</p> <p>Volet activité de pleine nature et gestion des sites nordiques du Queyras</p> <p>W sur projets structurant : construction d'une maison de santé (espaces mutualisé)</p> <p>Suivi abattoir guillestre et filières</p> <p>Tourisme : convention d'objectif avec OTI, en charge suivi convention d'objectif avec volet financier, service de collecte de la taxe de séjour.</p>	

10 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Dans votre/vos champs de compétence :

10.1 QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET SPECIFICITES TERRITORIALES A RELEVER :

Voir aude péri sur la mise à jour des éléments du diagnostic

Principale économie = basée sur le tourisme + un tissu ptes ent et artisans important, mais le tourisme est pourvoyeur de demande. L'essentiel des actifs du territoire ont un emploi directement ou indirectement lié au tourisme (y compris dans BTP, charpente).

Une des crctrq du guillestrois = qq grosses ent avec le siège social sur le territoire mais qui font 80 à 90 % de leur CA en dehors du territoire = rapporte de la richesse sur le territoire (domaine construction).

En matière touristique, il y a quelques innovations, mais rares, l'OTI fait un travail important mais globalement la réputation touristique du territoire joue bcp, = un territoire qui a pu vivre sur ses acquis mais des acteurs dynamique qui renouvelle : dvpt nouvelles activités, travail du PNR sur le slow tourisme, tourisme scientifique... dvpt d'une offre culturelle, bcp d'initiatives sur ce dvpt culturel. Forte fréquentation touristique a incidence sur vie locale en dehors période touristique avec des association active toute l'année, nombreuses manifestations hors période touristique. Moins le cas du côté des commerces.

Objectif étendre saison touristique, offre d'activité hors saison, les activités exist, l'hébergement ok avec dvpt offre individuelle, mais la partie commerciale pêche un peu.

En termes de services, idem : on retrouve les services de base ouverts toute l'année, seul service déficient = transport/mobilité. Pour l'instant prise de compétence mobilité pas développée, en retard par rapport 2 autres comcoms.

Gros travail sur patrimoine en cours : candidature Pays d'Art et d'histoire candidature commue avec comcom de serre Ponçon, service patrimoine mutualisé.

Spécificité Guillestrois-Queyras = PNR plus petit que la CC, pnr = partenaire importatn sur volet touristique, agri, économie, patrimoine.

10.2 POUR L'AVENIR, A COURT / MOYEN / LONG TERME, QUELLE EST VOTRE PERCEPTION DES ENJEUX ET BESOINS POUR LE TERRITOIRE ?

Stratégie espaces vallées : maintenir vie et service à l'année

11 FUTURE CANDIDATURE LEADER

11.1 AU REGARD DE LA STRATEGIE DEFINIE POUR LE FUTUR LEADER,

- 3) De quelle manière votre collectivité s'inscrit-elle déjà dans ces lignes directrices, quels programmes et éventuels financements mettez-vous en œuvre ?
- 4) Quelles sont les actions et les types d'accompagnements qui vous sembleraient intéressants de porter ?

1- Accompagner les initiatives territoriales fondées sur les coopérations et les objectifs de sobriété (volet atténuation)

1.1 Aider les activités économiques dans leurs transitions écologiques et énergétiques (formations, investissements)

Expérimentation dans programmes transfrontalier « verdissement des entreprises » avec mission par un prestataires pour accompagner entreprises volontaires, financée par Alcotra) : 2-3 entreprises volontaires, accompagnement réflexions des entreprises sur moyens et leviers pour réduire conso énergétiques, et développer...

1.2 Développer et animer la mise en réseau des entreprises acteurs dans une logique d'économie circulaire et de mutualisations (mutualisation des ressources, optimisation des flux...)

Difficile à appréhender aujourd'hui

Besoin animation et moyens humains, qui est légitime pour faire cette mise en réseau

En interne à la comcom présence d'une économe de flux sur optimisation des flux que pour la comcom.

2- Soutenir les transitions pour renforcer la résilience du territoire (volet adaptation)

2.1 Améliorer l'autonomie alimentaire et énergétique du territoire

PNR a chargé de mission agriculture qui a W sur PAT, finalisation action « de la terre à l'assiette », ont travaillé avec les écoles, W pédagogique sur alimentation, circuits courts, comcom a profiter d'une animation pour voir comment il était possible de mutualiser les pratiques sur les cantines scolaire : réalisation d'un diag des pratique de fourniture, composition des repas,... voir dans quelle mesure possible de mutualiser (commande, formations...) en attente des résultats volet renforcement autonomie alimentaire mais aussi éducation. Reste à développer.

Des asso locale W sur les circuits courts, abattoir de Guillestre qui fonctionne encore.

Volet agricole : des aides assez bien fléchée, peut-être que LEADER apporte peu de plus-value.

(cette action sur les communes scolaire = animation et mise en réseau des acteurs).

Abattoir de Guillestre : SCIC mise en place assez exemplaire, gestion par les éleveurs, qui réalise tout le travail : exploitation et entretien, collectivité est pptR de l'outil (syndicat mixte) assure investissement et charg générale. Attachement très fort à ce qui reste et le fait qu'on puisse se dire que ça fait vivre toute une filière et participe à l'autonomie alimentaire. Structure qui contribue au circuit court.

Ener'Guil ; la collectivité prête des toits. Pas mal de petit projets autour de micro-hydraulique. Projet qui fnt débat : des prestataire privés démarches les communes pour équipement sur les cours d'eau.

Stations très grosses consommatrices d'énergie (électricité), en plus des logements saisonniers.

2.2 Appuyer les initiatives s'inscrivant dans une logique de valorisation durable des ressources, des patrimoines et des savoir-faire dans leur diversité

Volet diversification de la stratégie Espaces Valléens, bien identifier dans la stratégie et le plan d'action Espace Valléen (CCGQ : est pilote d'actions et recense aussi celles des partenaires) : demander les stratégies au PETR.

Candidature Pays d'Art et d'Histoire

Attention à ne pas faire doublon à l'espace vallée au contrat de station, aller sur financement de l'animation et du fonctionnement.

(projet de diversification touristique peut trouver d'autre moyens de financement que LEADER, se positionner sur les trous dans la raquette)

3- Favoriser l'inclusion sociale et le bien vivre des habitants

3.1 Développer les services à la population innovants adaptés aux milieux ruraux (offre de mobilité, services sanitaires et sociaux, marchands, d'agrément, formations/emplois, tiers-lieux...)

Problématique logement => difficulté d'installation=> difficultés à ce loger

DDt se propose d'accompagner les collectivités sur le sujet.

OPAH est portée par la commune en lien avec dossier petite ville de demain.

Financièrement gros projet = maison de santé, maison France services, services à la pop de la CC (jeunesse, sénior, RAM, maintien à domiile) et maison des solidarité (services sociaux 05) regroupés dans un même lieu. Besoin de développer un vie à l'année, notamment sur le volet commercial (saisonnalité très forte dans le Queyras), à Guillestre des vitrines fermé : W d'animation dans le cadre de petite ville de demain.

Tiers-lieux : des choses se développent, bcp format associatif : bien vivre des habitants, volet éco, social, culture. Cibler dans stratégie espaces Valléens : service à la pop, services à l'année. Collectivités peuvent intervenir sur Tiers lieux mais aussi asso, collectifs citoyens..

3.2 Aider à la mise en place d'un numérique responsable comme un outil de développement et d'insertion au territoire (accès aux services, nouvelles formes de travail, formations, valorisation touristique, mise en lien et mutualisations...)

Les Maisons France Services peuvent accompagner entreprises et associations et la population, la comcom a un animateur numérique.

11.2 QUEL RETOUR FAITES-VOUS SUR LA GOUVERNANCE LEADER ? AURIEZ-VOUS DES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION ?

Comité technique fonctionne bien, agréable de se retrouver et de partager entre techniciens.

Seul bémol : pas de retour des élus dans la comcom revoir articulation comité de prog/comcom.



Accompagnement de la candidature LEADER 2023-2027

Grille d'entretien Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Date d'entretien : 14/09/2022

12 PRÉAMBULE/PRÉSENTATION

Faut-il en préambule vous redonner quelques informations sur la démarche de candidature LEADER ?

12.1 POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER EN 2 MOTS (FONCTION, ANCIENNETE DANS LE POSTE...), AINSI QUE VOTRE DIRECTION/SERVICE/ORGANISATION (RH, COMPETENCES...)?

Prénom NOM	Fonction Direction/Service/Organisation	Ancienneté, parcours...
Jule Privat	Directrice développement du tourisme et dispositifs contractuels (ingénierie financière)	Était là au moment de la construction du précédent LEADER, suit aussi les thématiques mobilités et SCoT (chargée de mission depuis février)
Stéphanie Davin	Directrice de service développement économique et service au public 1 volet économie (accueil, création, développement accompagnement de projets, recherche de foncier, hôtel d'entreprise Luceo, commercialisation de zones d'activités, travail aussi sur des projets économiques, la requalification de friche, Politique commerce et artisanat (animation auprès sociopro, identification des besoins) Services au public : Agence France Services, agences postales, logements saisonniers	Dans le COTECH, a participé à plusieurs LEADER, sujet de travail actuel sur illettrisme et illettrisme, avec CCB : accompagnement des entreprises au sein des pépinière
Adeline Rabet	Cheffe de projet Petite Ville de Demain lien avec services au public : fil rouge = habitat, mais aussi le commerce Projet sur le commerce qui pourrait rentrer dans le cadre du LEADER	Axes prioritaires = habitat et commerce, en dessous : aménagement et mobilité Objectif : mettre en place une politique de l'habitat

13 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Dans votre/vos champs de compétence :

13.1 QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET SPECIFICITES TERRITORIALES A RELEVER :

Au niveau économique :

Importance des très petites entreprises mais aussi une grosse industrie (Extruflex)

Sujet transmission/reprise vu comme mission régaliennne des chambres consulaires

Turn over sur les stations notamment Argentière et Vallouise, longtemps points noirs car beaucoup de cellules vacantes et des friches, après COVID il n'y en a plus tant que ça. Des lieux de vie se reforment sous différentes formes : associations, nouvelles activités. Les entreprises ont beaucoup de questions sur leur développement notamment via l'accès au foncier : difficile de passer un palier pour développer son entreprise, CCPE a un observatoire de la disponibilité foncière : il n'y a plus de place dans les zones d'activités existantes, il y a de nouveaux projets de ZA, mais temps long. Veille foncière identifie de petites cellules mais plus adaptées pour du paramédical. Fragilité au niveau de la restauration, problématique interne à l'entreprise et de recrutement (vrai aussi dans le bâtiment, métiers du bois, des entreprises travaillent sur la qualité de travail des salariés pour essayer de les fidéliser).

Trop d'emplois par rapport au nombre d'actifs, des restaurants ont fermé ou allègent leur service faute de main d'œuvre suffisante.

Professionnel ont besoin d'aide financière sur isolation, mise aux normes de leur points de vente (point positif LEADER sur accompagnement financiers)

Au niveau du logement :

Grosse problématique = accès au logement : impacte l'emploi, le maintien des écoles et des services. Difficulté à se loger pour les actifs : saisonniers ou permanents, peu de dispo et les dispo sont hors budget pour les actifs du territoire, énormément de résidences secondaires qui font monter les prix. France services a beaucoup de demandes de logements de saisonniers

Petite Ville de Demain : travail sur l'habitat, la vacance : il n'y en a pas tant, la problématique principale étant la part de résidences 2ndaires, il est malgré tout prévu des rénovations pour des logements vacants. En réflexion : changement de perception et des mentalités pour amener les propriétaires à louer à des résidents permanents plutôt qu'aux touristes.

Beaucoup d'habitats dégradés sur le territoire : chauffage important (grandes maisons mal isolées), risque de précarité énergétique. L'offre de logements n'est pas adaptée à des ménages plus petits : en recherche de solutions d'adaptation des logements ou de nouvelles formes d'habiter (colocations).

OPAH-RU en cours de consultation pour le choix d'un opérateur et le lancement d'une étude préopérationnelle (gros volet diagnostic permettra d'avoir vision fine y compris sur le commerce et l'artisanat dans les centre-bourg) étude = 6 mois, débutera mi-octobre; objectif 2023 = lancement OPAH. Financement ANAH et Banque des territoires. Un peu de financement d'Avenir (pour étude)

PIG départemental débute en septembre : s'il y a OPAH, il n'y aura pas de PIG sur le territoire : **besoin de communication et animation auprès élus et particuliers sur ces dispositifs et faire évoluer les mentalités.**

En train de recenser tous les acteurs de l'habitat, et programmes existants.

La CCPE est partenaire de SOLIHA, elle aide financièrement sur les frais de dossier.

Manque de lieux de vie à l'année

13.2 POUR L'AVENIR, A COURT / MOYEN / LONG TERME, QUELLE EST VOTRE PERCEPTION DES ENJEUX (LES DEFIS A RELEVÉ) POUR LE TERRITOIRE ?

Maintien et accueil de populations

Attention à ne pas opposer résidence 2ndaires et résidence principale. Elles font vivre le territoire, avec les nouvelles formes de travail à distance, les résidents secondaires pourraient être plus présents sur le territoire

Recrutements : notamment dans les métiers du bois et l'hôtellerie-restauration

Enjeu : persistance du lien social, développement précarité et non accès aux droits

14 FUTURE CANDIDATURE LEADER

14.1 AU REGARD DE LA STRATEGIE DEFINIE POUR LE FUTUR LEADER,

- 5) De quelle manière votre collectivité s'inscrit-elle déjà dans ces lignes directrices, quels programmes et éventuels financements mettez-vous en œuvre ?
- 6) Quelles sont les actions et les types d'accompagnements qui vous sembleraient intéressants de porter ?

1- Accompagner les initiatives territoriales fondées sur les coopérations et les objectifs de sobriété (volet atténuation)

1.1 Aider les activités économiques dans leurs transitions écologiques et énergétiques (formations, investissements)

Programme Eco-défi avec les chambres consulaires (convention CMA et CCI) : sensibilisation des pro sur défis : déchets, énergie, eau, transports... trouver dans LEADER des pistes sur ce volet transition, travail aussi avec le SMITOMGA sur les emballages Listes des défis bonifiés que les pro pourront faire pour être labellisés éco-défi :

- Déchets = valorisation de ce qui se fait sur le territoire (Miraille, SMITOMGA)
- Réparation et réemploi
- éclairage des vitrines devantures
- suivi de la production de déchets (SMITOMGA, service déchets comcom)
- huile et graisse pour la restauration
- entretien et consommation courante (produits verts, action avec les partenaires)

gros travail de sensibilisation et d'animation, communication, réalisations de diagnostics auprès des entreprises, mobilisant des conseillers des chambres consulaires. Pour toutes les entreprises ayant un point d'accueil du public.

Comcom a inscrit les travaux sur les devantures des commerces dans la dynamique PDV (aide de la DIRECCTE) Dispositif FFISAC : 22 projets accompagnés sur les points de vente (équipement, travaux) permet maintien de l'activité

Petite ville de demain : enjeu de ré-attractivité : donner envie de consommer = offre de service, mais aussi qualité de l'accueil : belles devanture (charte architecturale) à coupler avec travaux d'isolation ; problématique = avance de fond dans le cadre du FEADER

1.2 Développer et animer la mise en réseau des entreprises acteurs dans une logique d'économie circulaire et de mutualisations (mutualisation des ressources, optimisation des flux...)

Mise en relation socio-pro / institutionnel pas trop de mise en réseau entre sociopro, pas de club d'entreprises
Les ateliers numériques créent de petits groupes.

Friche du planais : travail avec CAUE du Vaucluse et des étudiants pour projeter sur les friches industrielles.
Mais débouchés plus complexe que prévus du fait pollution des sols. 1 scénario proposait une démarche d'économie circulaire

Besoin communication et sensibilisation sur la mise en réseau

2- Soutenir les transitions pour renforcer la résilience du territoire (volet adaptation)

2.1 Améliorer l'autonomie alimentaire et énergétique du territoire

Sur les futures ZA il y a des diag EnR avec préconisations faites selon les caractéristiques des sites.

Projets communaux de réseau de chaleur et de panneaux photovoltaïques, rénovation de bâtiments publics (action du service transition écologique)

Sur alimentation = Questionnements au niveau technique autour de la maison de l'artisanat et des produits locaux (des visites dans le 04 pour retours d'expériences, mais questionnement sur positionnement, des initiatives privées également), projets de cuisine collective (où en sont ces projets ?), en lien avec l'agence départementale et le PAT 05, envoi régulièrement des visites de sociopro aux profils intéressants. Sujet complexe. Question des capacités de production suffisantes pour alimenter ces lieux de vente. Attention à ne pas torpiller des initiatives privées, est-ce à la collectivité de porter ce type d'initiatives ?

2.2 Appuyer les initiatives s'inscrivant dans une logique de valorisation durable des ressources, des patrimoines et des savoir-faire dans leur diversité

Sur Argentière = Haute école du bois il y a aussi le musée du bois pour valoriser les savoir-faire (association de l'arbre à l'ouvrage)

Zone d'activité du Villaret sur la filière bois (=dernière ZA pôle bois), pas de mutualisation entre les acteurs. Nombreuses petites boutiques artisanales, mais cachées, pourraient être mises en valeur dans la maison de l'artisanat.

Richesse patrimoine industriel autour du bois, minier (musée de la mine d'argent à l'Argentière), eau (musée de Pelvoux sur l'hydroélectricité) = valoriser sur le tourisme pour apporter autre chose que le sport mais aussi de la culture.

Projets communaux autour valorisation du petit patrimoine. 3 communes avec études de programmation. Valoriser davantage la Durance qui est aujourd'hui cachée. Valoriser le patrimoine industriel de l'Argentière qui fait aussi partie de l'histoire du territoire. Garder une trace du passé industriel dans la réhabilitation des friches.

Argentière et Puy St Vincent : parcours de valorisation du petit patrimoine, des idées de valorisation aux Vignaux autour du patrimoine viticole : où en sont-ils ? d'autres communes en réflexion autour valorisation des fours banaux

Requalification d'anciens bâtiments en friches : vont être requalifiés plutôt que détruits : commune de l'Argentière souhaiterait revaloriser une grande bâtisse (mais besoin d'une étude et réhabilitation coûteuse)

Ex de Luceo = ancien château

Difficile d'intervenir sur ce sujet car très coûteux pour les collectivités

Sur la Roche de Rame : un privé est intéressé, besoin de l'initiative privée

3- Favoriser l'inclusion sociale et le bien vivre des habitants

3.1 Développer les services à la population innovants adaptés aux milieux ruraux (offre de mobilité, services sanitaires et sociaux, marchands, d'agrément, formations/emplois, tiers-lieux...)

Sur le logement : besoin d'animation, sensibiliser les propriétaires sur la location permanente, leur montrer ce qui est possible, faire de l'intermédiation locative travail en cours avec l'ADIL et Maison France Services) proposer un outil qui mette en relation besoins et offre de location (pour de la location intersaison par exemple), pourrait prendre la forme d'une association d'intermédiation sociale sur les communes touristiques (comcom missionnée par 3 communes touristiques, convention sur le logement pour les travailleurs

saisonniers = piste d'action qui a émergée) ce projet d'asso va être requestionné dans l'étude OPAH-RU, dans le Dévoluy un agent fait ce lien.

OPAH-RU pourra s'appuyer sur l'étude financée dans le cadre du LEADER en 2019, objectif : programme d'actions opérationnel d'ici 2023.

Comcom fait de la mise en relation France Service, SOLIHA agent de mise en relation.

Question de l'habitat indigne = important sur Briançon, OPAH sur Guillestre. Ne pas oublié le volet habitat = au cœur des problématiques.

Action animation, communication, sensibilisation pour LEADER.

France service peut être éligible sur le FEADER « classique »

Sujet de la professionnalisation, comcom sollicitée pour faire des forums de l'emplois saisonniers mais peut-être réinventer l'accès à l'offre : comment agir ? beaucoup de professionnels et de saisonniers se vendent sur les réseaux sociaux, nouvelles formes de travail, nouvel accueil

Creuser les différents types de tiers lieux.

Mobilité = grosse problématique, compliqué notamment pour les saisonniers, la collectivité adapte les horaires de travail aux transports en commun, il faudrait sensibilise les employeurs des stations pour faire de même. Des aires de covoiturage sont créées et d'autres informelles qui fonctionnent bien. Mise en place du RezoPouce, groupe Whatsapp, Karos ... Besoin de communication et d'animation sur le sujet.

Journée du nouvel habitant permet de transmettre beaucoup d'info sur les services, fort niveau de satisfaction de la part des nouveaux habitant.

Service mobilité : objectif de développer mobilité douce, travail en lien avec les autres comcom. Offre de transport en commun pas clair, plusieurs opérateurs, des horaires différents selon les saisons... Besoin de communication sur le sujet.

Besoin de créer des lieux de vie, de sociabilité à l'année

Problématique comment se vendre (ex du multiservice en construction en face de Luceo) : comment susciter l'envie de l'initiative privée.

France services : tout l'été à la rencontre des vanlifers (rencontre saisonniers et touristes, questionnements sur l'accueil de cette nouvelle population et clientèle : sujet complexe les élus souhaitent réglementer mais intérêt à être accueillant : nouvelles pratiques et condition d'accueil : créer des outils pour savoir où ils peuvent aller, quels services... étude de terrain réalisée auprès saisonniers et touristes : cartographie des sites, étude en cours pour connaître les besoins (attentes en matière d'information et d'accompagnement,) problématique de préservation des sites.

3.2 Aider à la mise en place d'un numérique responsable comme un outil de développement et d'insertion au territoire (accès aux services, nouvelles formes de travail, formations, valorisation touristique, mise en lien et mutualisations...)

Enjeu = Appropriation de l'outil numérique par tous les types de populations

Projet illettrisme/illectronisme par la CM France Services : mais après ce projet comment poursuivre opérationnellement l'action = une conseillère numérique France services : accompagnement, sensibilisation aux usages, fait aussi par d'autres agents à destination des entreprises : diagnostics d'entreprises : où en est la démarche numérique, formations, mise en place du click&collect mais très chronophage, aujourd'hui plus outil de promotion via l'asso j'achète en Ecrins. Besoin d'un travail de sensibilisation à l'outil, gestion des mails, empreinte numérique.

Luceo dispose d'un portail numérique pour réserver des espaces de coworking, bureau nomade, salle de réunion, réservation en ligne via chatbot local : besoin de faire connaître cette offre, difficulté : Luceo n'est pas en centre-ville, manque d'offres de mobilité pour y accéder (avoir voitures ou vélos à louer en gare ?), manque d'offres de restauration. Cadre de travail magnifique mais manque de services associés.



Grille d'entretien Agence Départementale Développement Economique et Touristique

15 PRÉAMBULE/PRÉSENTATION

Faut-il en préambule vous redonner quelques informations sur la démarche de candidature LEADER ?

15.1 POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER EN 2 MOTS (FONCTION, ANCIENNETE DANS LE POSTE...), AINSI QUE VOTRE DIRECTION/SERVICE/ORGANISATION (RH, COMPETENCES...)?

Prénom NOM	Fonction Direction/Service/Organisation	Ancienneté, parcours...
Fabien Harel	Agence de Développement des Hautes Alpes responsable Économie & innovation	Structure GIP, créée en 2015 suite loi NOTRe = fusion de 3 structures : <ul style="list-style-type: none"> - service agriculture et économie du Département (qui avait les moyens d'octroyer des aides économiques avant la loi NOTRe), - Conseil de Développement Touristique - Hautes Alpes développement = structure associative du département pour développement filières et la stratégie économique, dont il s'occupe. Arrivé en 2018 sur le territoire

Au niveau de l'agence Fabien Harel a un rôle d'animation économique auprès des CdC. 3 – 4 fois par an toutes les CdC sont réunies pour faire le point sur l'actualité et voir ce que l'ADT peut leur amener.

L'agence a 3 fonctions :

- Volet promotion, communication (comme sur la filière aéronautique avec aérodrome de St Crépin : 10 000 mouvements par an dont 70 % liés aux planeurs)
- Volet d'appui à l'implantation d'entreprises cf. site immopro05, qui recense l'offre de locaux et de terrains. Le site est alimenté par les CdC, afin d'être le plus à jour possible.
- Volet développement de filières (aéronautique, tourisme, BTP, ESS), accompagnement et ingénierie de projets : participe au Réseau de Développement des Entreprises 05, fait lien avec la CCI, la Région, Initiatives Hautes Alpes... pour aider les entreprises à obtenir les financements qu'elles recherchent.

Limite pour l'aide à l'implantation d'entreprises = la tension foncière très forte qui freine l'installation. Le foncier est très rare du fait de la géographie du territoire, donc pression forte sur les fonds de vallées. Les

entreprises ne font pas forcément le choix de s'installer là-haut, notamment pour des raisons de logistique ceux qui s'installent sont ceux qui ont un projet de vie.

Le Département a récupéré des anciens locaux de RTE, dont une partie de bureaux, réflexion en cours pour voir si possible d'en faire un espace de coworking. Plus globalement un travail de recensement des lieux pouvant accueillir du coworking est en cours.

Avec appui du CNER (fédération des agences de développement économique), l'ADT travaille sur l'attractivité résidentielle. Par exemple : expérimentation autour des métiers de la santé : présence sur des salons, en s'appuyant sur la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (regroupement associatif d'acteurs pour essayer d'organiser les professions et l'accès aux soins sur le territoire), il y en a une Briançonnais-Ecrins avec la problématique de la fermeture de la maison de santé de la Haute Romanche.

Sur le coworking et l'attractivité résidentielle, on essaie de croiser attractivité touristique et résidentielle : que les touristes prolongent leur séjour en coworking. Actuellement recensement des espaces de coworking (cafés améliorés, maison France services améliorée, salle dédiée dans des hôtels...). Le travail est engagé avec Laetitia Prat (responsable de la Maison France Services du Queyras), la pépinière Luceo (qui cherche à améliorer l'offre de services pour renouveler les entreprises de la pépinière) afin de sensibiliser les acteurs du tourisme pour harmoniser l'offre de services et promouvoir ces offres de coworking.

16 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Dans votre/vos champs de compétence :

16.1 QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET SPECIFICITES TERRITORIALES A RELEVER :

Les éléments marquants du territoire	
<p>Les points forts du territoire, tendances positives</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Sports Outdoor : offre de sport de montagne + volonté politique affirmée et présence d'acteurs autour des sports de l'outdoor. Des infrastructures d'escalade sont en cours de développement (requalification de la salle d'escalade de Briançon), afin notamment de développer les séjours d'oxygénation pour les équipes (concerne d'autres sports également). Enjeu = renforcer ce positionnement 2- Taux de chômage faible, preuve qu'il y a de l'activité même pour les saisonniers, qui arrivent à jongler entre saison d'été et d'hiver. 3- Proximité de l'Italie : force, faiblesse ou opportunité ? proximité de Turin n'est pas assez exploitée. Les Italiens savent bien venir nous chercher pour des projets avec financements européens, présence d'une communauté très forte. Il faudrait renforcer ce lien avec l'Italie pour créer des opportunités économiques. Pourquoi pas aller prospecter en Savoie voire Isère pour attirer des entreprises sur le territoire. Depuis le covid on observe de plus en plus de plaques d'immatriculation 73 ou 74 (preuve de l'attractivité du territoire) 4- Potentiel EnR, exploité et à développer davantage, en offrant par exemple des formations sur le territoire 5- Attractivité touristique qui engendre de l'attractivité résidentielle, accentué par le phénomène COVID et le prix de l'immobilier sur les territoires métropolitains : dynamique à soutenir 6- Dans les Ecrins : 2 réhabilitations de friches d'activité industrielle = enjeu de dépollution. D'autres valorisations de zones d'activité sont à l'œuvre.
<p>Les points faibles du territoire, tendances négatives</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Relatif enclavement du territoire : frein démographique et économique 2- Faiblesse démographique : peu de population (une partie des communes, principalement de montagne, perdent des habitants) donc pas un grand bassin d'emplois, accès à la main d'œuvre = enjeu, travail à réenclencher sur l'adéquation formation et demande d'emploi. Dans

	<p>les Écrins, le déclin démographique se ressent sur le besoin en MDO dans les stations.</p> <p>3- Prix élevé du foncier du fait de sa rareté</p> <p>4- Manque d'offres de formations adaptées pour répondre aux besoins des entreprises du territoire</p> <p>5- Manque d'offre de mobilité (question des déplacements pendulaires pour essayer de désengorger les fonds de vallées : des projets de petits trains dans certaines vallées des Hautes-Alpes, pourquoi pas sur le territoire du PETR ?)</p>
--	--

16.2 POUR L'AVENIR, A COURT / MOYEN / LONG TERME, QUELLE EST VOTRE PERCEPTION DES ENJEUX (LES DEFIS A RELEVER) POUR LE TERRITOIRE ?

Forte exposition du territoire aux changements climatiques, à la fois menace et opportunité :

- Tourisme de montagne : témoignage des évolutions à l'œuvre (disparition des glaciers par exemple)
- Agriculture : exemple des viticulteurs du 83 qui commencent à prospecter dans le 04 et 05 = envisager de nouvelles productions agricoles et adapter les productions agricoles au changements climatiques = management de la transition

Valorisation des ressources du territoire :

- Guillestrois : Enjeu autour de la filière bois même si elle rencontre des difficultés (qualité du bois, fluctuation des prix), la Haute école du bois (si elle voit le jour) pourrait être projet structurant
- Développement des EnR en s'appuyant sur les acteurs du territoire comme l'EDSB (société locale de production et distribution d'énergie, dont le capital est détenu avec 51% par Briançon et 49 % EDF)
- Valorisation du travail conduit par le PETR sur l'économie circulaire et la gestion des déchets du BTP
- Biodiversité : très grande biodiversité végétale (développement d'activités de connaissance et de production de plantes pouvant intéresser de nombreuses entreprises), qualité du ciel nocturne (patrimoine rare à exploiter dans le cadre de l'observatoire de Saint Véran notamment)

Organisation de la mobilité en fond de vallée pour éviter la saturation des axes routiers.

Sur le volet foncier (agricole ou autre) : enjeu d'étude foncière pour remise sur le marché de friches touristiques (comme ancien centre de vacances = espaces à requalifier pour les remettre sur le marché).

Enjeu de renforcement de l'autonomie alimentaire.

Enjeu de développement des activités outdoor : escalade, canoë-kayak, alpinisme

Promotion du tourisme comme vecteur d'attractivité territoriale

Repositionnement de l'offre des pépinières d'entreprise Altipolis notamment : travail en cours sur l'offre immobilière à destination des artisans et travail à conduire avec le CRET sur l'offre de formations (cibler notamment les EnR, ou l'économie circulaire, des sujets investis par le PETR), attention à la problématique du logement pour accueillir les personnes en formation.

17 RETOUR SUR LE DISPOSITIF LEADER ACTUEL (2014-2025)

17.1 CONNAISSEZ-VOUS BIEN LE DISPOSITIF LEADER ?

17.2 DE QUELLE MANIERE EN ETES-VOUS ACTEUR ?

ADT a monté en 2020 un projet de coopération sur les plantes aromatiques et médicinales avec Agribio et le Jardin du Lautaret, la Chambre d'agriculture, Agribio et le Laboratoire Acanthis (acheteur de plantes). Présence de chercheur sur les jardins du Lautaret. Retour positif sur l'accompagnement du GAL, seule difficulté : la longueur de la procédure du fait du montage administratif laborieux du côté de l'université de Grenoble (qui porte le Jardin du Lautaret) – a fait perdre un an.

18 FUTURE CANDIDATURE LEADER

Au regard de ce bilan, quels éléments souhaiteriez porter pour la future candidature LEADER en matière :

18.1 D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES :

Attractivité du territoire (en y intégrant la question de la mobilité)

Question du **logement** reste centrale car un des points noirs pour l'accueil de population. Les entreprises qui s'en sortent bien sont celles qui ont des logements à proposer à leurs saisonniers : besoin d'aide à l'investissement, peut-être plutôt rôle de la caisse des dépôts. Pouvoir mobiliser le Leader en coup de pouce pour un projet spécifique.

Sujet de l'hydrogène : voir avec les sociétés d'autocaristes qui se posent la question d'investir dans des véhicules hydrogènes, voir électriques (demande de la région pour la délégation de ses services de transport en car) : 2 autocaristes du Département se posent question de l'hydrogène : le LEADER pourrait-il aider les entreprises à faire les bons choix en matière de changement véhicules et trouver les aides pour investir : **accompagnement des entreprises dans leur transition écologique et énergétique de manière plus globale.**

18.2 D'ACCOMPAGNEMENT (QUEL TYPE D'ACCOMPAGNEMENT ? POUR QUEL TYPE DE PROJET ?)

Opportunités à soutenir :

- Explorer et prospecter le **réseau italien** (faire venir des entreprises ou des salariés italiens) dans les domaines du tourisme, de l'aéronautique, des services.
- Mise en œuvre de la Haute école du bois pour créer de la valeur ajoutée autour de la ressource, à relier aux démarches engagées par PETR autour de l'économie circulaire, des déchets BTP,
- **Suite du projet sur les plantes aromatiques et médicinales** : très forte richesse du territoire en plantes : explorer davantage cette ressource, peut-être travailler sur ces plantes en lien avec les besoins du marché et l'adaptation aux changements climatiques, possibilité de développer des activités autour de la production de plantes. Le Jardin du Lautaret intervient sur le sujet de la conservation mais pas encore sur le développement, à travailler avec des pépinières locales, besoin d'abord d'améliorer les connaissances, de mobiliser du foncier pour la production de plantes ...
- **Tourisme** : développement de produits **d'itinérance** en lien avec la présence des refuges, évolution du territoire rapide avec les changements climatiques, valoriser la montagne comme lieu de témoignage des évolutions climatiques. Le **tourisme scientifique** est une force du territoire avec la présence d'une forte densité d'acteurs : observatoire de Saint-Véran, maison de la géologie, jardin du Lautaret, PN des Écrins...) => accompagner son développement et sa valorisation.



Accompagnement de la candidature LEADER 2023-2027



Grille d'entretien Environnement et Solidarité - CPIE Haute Durance

19 PRÉAMBULE/PRÉSENTATION

Faut-il en préambule vous redonner quelques informations sur la démarche de candidature LEADER ?

19.1 POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER EN 2 MOTS (FONCTION, ANCIENNETE DANS LE POSTE...), AINSI QUE VOTRE DIRECTION/SERVICE/ORGANISATION (RH, COMPETENCES...)?

Prénom NOM	Fonction Direction/Service/Organisation	Ancienneté, parcours...
Miren KERBRAT	<p>Directrice Environnement et solidarité labellisé CPIE, fait de l'insertion sur des projets de transition écologique. 70 salariés, dont 20aine de permanents budget de 20 millions €. Cherche à répondre au besoin du territoire en matière de transition écologique via accompagnement et projet. 4 activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 chantiers d'insertions travaux en milieux naturels : aménagement et entretien de sentiers, bords de rivières, canaux, renaturation de sites, réouverture pour le pâturage de sites qui auraient pu être envahi par la végétation... + 2 chantier déchet et réemploi : ressourcerie de la Miraille et la plateforme de réemploies matériaux du bâtiment (collecte de dons reconditionné et revendu), participe à l'animation d'une filière allant des MOE au MOA - Pôle d'accompagnement à la transition écologique avec des chargés de mission qui répondent sollicitations ou propose accompagnement sur structures ou PP qui ont un volet transition écologique (accompagnement acteurs sur réduction déchets alimentaires, circuits courts : montage PAT avec PNR Queyras projet LEADER de la fourche à l'assiette, 2^{ème} dossier à venir pour passer à l'action avec les acteurs de la restauration collective, accompagnement sur énergie, mobilité, etc... par ex. W avec territoire conseil pour accompagnement EPCI, ex accompagnement CCPE à prise de compétence GEMAPI sur le volet concertation territoriale <p style="text-align: center;">Présente dans le GAL en tant que citoyenne</p>	<p>Reconversion en éco-conseillère c'est dans ce cadre qu'elle est directrice du CPIE</p>

20 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Dans votre/vos champs de compétence :

20.1 QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET SPECIFICITES TERRITORIALES A RELEVER :

À ne pas oublier dans les projets : le fait que la mobilité est un problème sur le territoire du fait de vallées enclavées mais aussi par manque de TC et que chacun n'a pas accès à la mobilité = frein à l'emploi. Permis de conduire nécessaire pour avancer vers l'insertion professionnelle.

Prise de compétence mobilité par les 3 comcom, plan de mobilité de la CCB = on est loin de ce qu'il faudrait faire vision très fermée et égocentrée de la prise en compte des enjeux de mobilité (recollement des priorités des maires), on n'est pas sur une vision d'avenir pour le territoire, pas dynamique. Pas assez ambitieux sur le sujet : ne parle pas accessibilité des plus démunis, pas de réflexion sur les horaires de travail, pas de dynamique PDM ou PDMIE. Il manque accompagnement aux changements de comportements, on reste sur des solutions techniques.

Alimentation : vrai sujet pour le territoire, besoin d'apprendre à se parler et à faire ensemble, touche au pouvoir des maires, concerne des changements de comportements ou des solutions co-construite = impression de perdre du pouvoir et ne vont pas sur ces sujets. Pour aller sur accompagnement au changement de comportement, besoin de prendre du temps pour se parler.

20.2 POUR L'AVENIR, A COURT / MOYEN / LONG TERME, QUELLE EST VOTRE PERCEPTION DES ENJEUX ET BESOINS POUR LE TERRITOIRE ?

Besoin de co-construire des solutions avec l'ensemble des acteurs du territoire

21 FUTURE CANDIDATURE LEADER

21.1 AU REGARD DE LA STRATEGIE DEFINIE POUR LE FUTUR LEADER,

- 7) De quelle manière votre collectivité s'inscrit-elle déjà dans ces lignes directrices, quels programmes et éventuels financements mettez-vous en œuvre ?
- 8) Quelles sont les actions et les types d'accompagnements qui vous sembleraient intéressants de porter ?

1- Accompagner les initiatives territoriales fondées sur les coopérations et les objectifs de sobriété (volet atténuation)

1.1 Aider les activités économiques dans leurs transitions écologiques et énergétiques (formations, investissements)

1.2 Développer et animer la mise en réseau des acteurs dans une logique d'économie circulaire et de mutualisations (mutualisation des ressources, optimisation des flux...)

Besoin animation territoriale qui visent à décloisonner entreprises, acteurs du territoire, citoyens. Initiative club climat = très bien mais souhaiterait qu'il souhaite de diffuseur et accélérateur de bonnes pratiques, ne pas seulement dynamiser l'entreprise qui porte l'initiative mais la diffuser pour qu'elle profite à tous, pour aller sur des projets plus ambitieux pour le territoire. = co-construction et mise en commun des envies de faire avancer le territoire collectivement.

Renforcer le dialogue entre tous les acteurs du territoire.

Attention au vocabulaire : un acteur du territoire ne peut pas être une association... ne pas fermer yc dans le libellé la porte à certaines catégories de personnes.

Concernant la définition des fiches d'appel à projet et définition des sous-critères : sur des critères d'exemplarité environnementale par ex. sur un projet alimentaire critère de Haute valeur environnementale = aucun engagement ou assurance du respect environnement : avoir des critères qui mettent en avant les

bonnes pratiques, mais qui ne se limitent pas aux labels ou aux normes mais s'intéresse bien aux pratiques (parler plutôt de non-utilisation d'intrant phytosanitaire). Eléments rédhitoires si on n'a pas un certain nombre de points sur un certains nombres de sujets = avoir des critères rédhitoires, que les projets contribuent réellement au DD.

Créer des espaces et des temps d'échange sur les sujets à porter pour le territoire (éco-circu, alimentation, mobilité, énergie...)

Avoir un comité accélérateur de projets pour accompagner à leur maturation, concrétisation et leur diffusion. Besoin de travailler ensemble. = rôle du CODEV (il a besoin de moyens pour fonctionner)

2- Soutenir les transitions pour renforcer la résilience du territoire (volet adaptation)

2.1 Améliorer l'autonomie alimentaire et énergétique du territoire

CPIE avec le PNR va proposer un projet sur le sujet autonomie alimentaire mais dans le cadre du LEADER actuel

Attention à ce que ce ne soit pas juste la création et la valorisation de label : que l'argent qu'on met ait des retombées directes sur le territoire. Idée n'est pas de se vendre en dehors du territoire, mais d'apporter qqch au territoire, et pas seulement aux porteurs de projets. Participer à l'évolution des pratiques.

2.2 Appuyer les initiatives s'inscrivant dans une logique de valorisation durable des ressources, des patrimoines et des savoir-faire dans leur diversité

3- Favoriser l'inclusion sociale et le bien vivre des habitants

3.1 Développer les services à la population innovants adaptés aux milieux ruraux (offre de mobilité, services sanitaires et sociaux, marchands, d'agrément, formations/emplois, tiers-lieux...)

Mise en place des France Services = pas grand-chose de neuf, viennent remplacer ou concaténer des choses des déjà existantes. Ne concerne pas le LEADER. Problème de visibilité et d'accessibilité (mobilité) des services. Mais pas le rôle de LEADER.

LEADER pourrait travailler, comme sur le 3I, à l'identification des acteurs et la rationalisation des choses pour faire plus sur les territoires avec les mêmes acteurs.

3.2 Aider à la mise en place d'un numérique responsable comme un outil de développement et d'insertion au territoire (accès aux services, nouvelles formes de travail, formations, valorisation touristique, mise en lien et mutualisations...)

Attention à ne pas aller sur des sujets techno, mais plutôt sur l'accompagnement à l'accessibilité des outils numériques. Inventer qqch d'innovant, un système pérenne de lutte contre l'exclusion numérique (type parrainage, faire de la mise en lien entre les sachants et ceux qui sont éloignés du numérique.

Mais ne pas aller sur le développement de nouveaux outils numériques. Illettrisme et illettrisme : déjà des projets LEADER, projets 3I : avoir bilan à mi-parcours de ce projet et porter la suite dans le prochain LEADER = animer des projets opérationnels dans le prochain LEADER.

Il serait intéressant de fonctionner en mode projet pérenne sur le sujet du numérique ; Aujourd'hui l'action conduite n'est pas pérenne car fonctionne par appel à projets. Il faut trouver pérennisation de certains financements.

21.2 QUEL RETOUR FAITES-VOUS SUR LA GOUVERNANCE LEADER ? AURIEZ-VOUS DES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION ?

ATTENTION le territoire n'est pas que des entreprises, réfléchir à comment financer de plus petits projets. Caroline et Marie font travail formidable d'accompagnement de projets. L'ingénierie d'accompagnement est nécessaire. Apprécie lorsque le PETR a porté cette candidature : le comité de programmation avec équilibre élus / société civile, à garder car permet de décloisonner.

RENCONTRE LEADER



QUEL AVENIR FINANCER POUR NOTRE TERRITOIRE

INTRODUCTION

CONCLUSION



Saint Martin de Queyrières est sur le sujet!

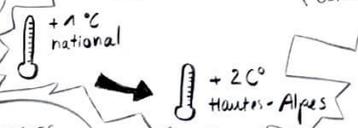
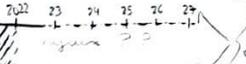


C'EST UN MOMENT IMPORTANT!

ACTUELLEMENT TOUTES LES CRISES NOUS IMPACTENT (CLIMAT, MATIÈRES premières...)

BRANCHONS-NOUS SUR LES 5 ANS À VENIR

NOTRE TERRITOIRE DOIT POUVOIR RÉPONDRE AUX AXES QUE NOUS ALLONS DÉFINIR



NOUS SOMMES UNE RÉFÉRENCE NATIONALE 05



à vous la PAROLE!

PARTONS des BESOINS PRIMAIRES des personnes



Faisons le AVEC les citoyens

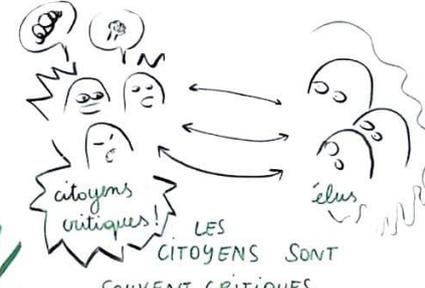
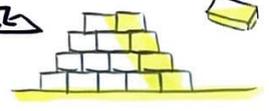


qui deviennent AMBASSADEURS

Merci à tous pour votre participation!

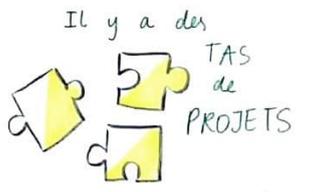


Les participants ont ajouté des briques pour la candidature en



LES CITOYENS SONT SOUVENT CRITIQUES DU TRAVAIL des ÉLUS.

C'est important de s'exprimer : c'est un thermomètre démocratique!



↳ aller voir sur le site!



nous avons toute une équipe à votre service!



ÉCONOMIE CIRCULAIRE & ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

POUR UN TERRITOIRE EFFICIENT DYNAMIQUE et ENTREPRENANT



ÉCHANGE de PRODUCTIONS

CONSOMMATION des RESSOURCES LOCALES

notre première action sera d'identifier le potentiel sur le territoire : quels sont les ACTEURS - ?



SYNERGIE INTER-ENTREPRISES

ÉCHANGES d'IDÉES :

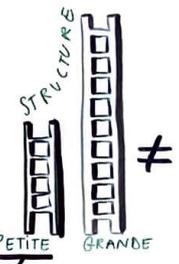
GESTION de l'INFORMATION

TRANSPORT & MOBILITÉ

animation Coordination

BESOINS :

+ FONCIER



Mise en valeur des projets

1

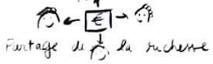
COM autour des financements

EXEMPLE :



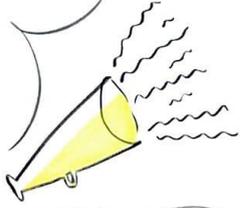
Nous avons défini des
→ VALEURS ENVIRONNEMENTALES
→ VALEURS SOCIALES

maquette able pour préserver les lieux



Planture de châtaignes
Zoo - Parc La Bourde

On était 2...
Maintenant on est 7!



SENSIBILISATION auprès des HABITANTS des ELUS



€ ⇒ 05

difficile de lever des fonds

+ DANS LE TEMPS

MUTATION

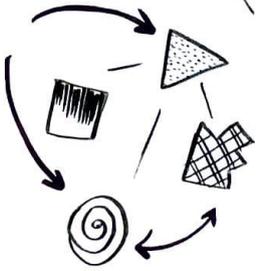


→ du profil des travailleurs

télétravail



→ de la stratégie des entreprises



BESOIN de COORDINATION des projets existants

BESOIN de MUTUALISATION bureaux, stockage ...

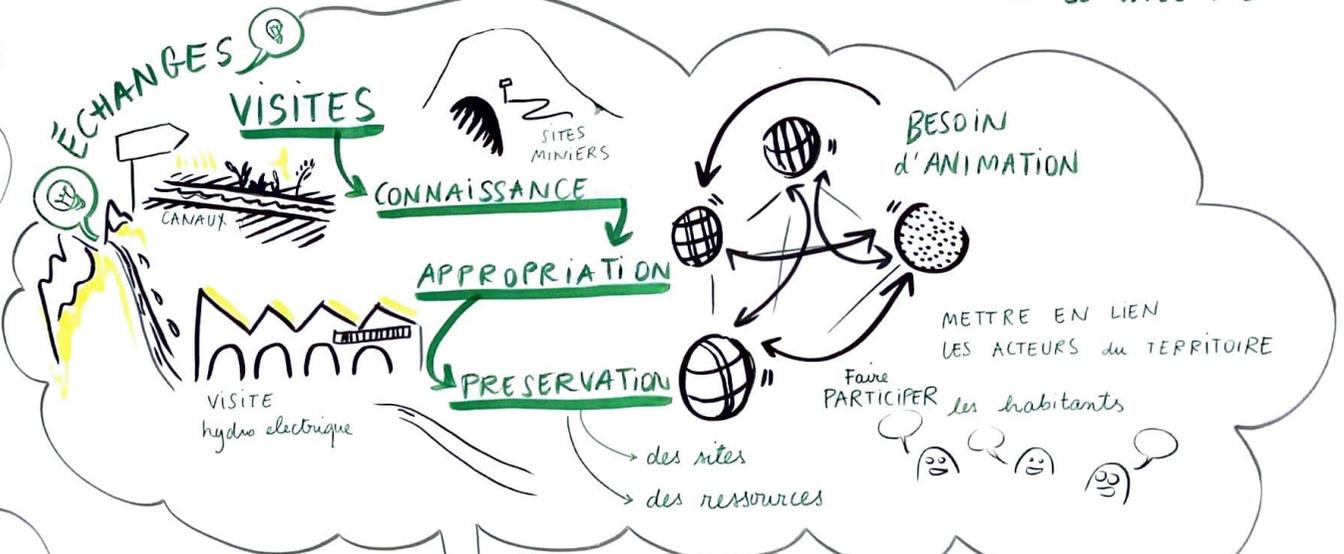


Bon lui on n'est pas à Fosse sur Mer!
Ne vous inquiétez pas...
L'enjeu est justement d'adapter ces concepts aux contextes de nos territoires!

POUR UN TERRITOIRE RICHE EN PATRIMOINES à VALORISER et à DIVERSIFIER

PATRIMOINES = **LIEN** entre LES **ACTEURS** !
 NON DÉLOCALISABLE !
 OS

PATRIMOINE = **CE DONT ON HÉRITE**
CE QU'ON CHOISIT DE TRANSMETTRE
 ESSENTIEL pour les habitants



POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT et GAGNANT en SOBRIÉTÉ et en AUTONOMIE

RÉ-EMPLOI =
 ÉVITER D'INCINÉRER ou d'ENFOIRER des MATÉRIAUX QUI PEUVENT ÊTRE ENCORE UTILISÉS.

Loïc Thomas Environnement & Solidarité
 5 emplois permanents
 320 t de matériaux réutilisés
 22 emplois en insertion

RESSOURCERIES
 "OBJETS" du QUOTIDIEN à Pralles
 MATÉRIAUX du BÂTIMENT à L'Argentière-La Bessée

CONSTATS PARTAGÉS:

05
 territoire ATTRACTIF et ACTIF!

INITIATIVES RECONNUES

- COMPOST COLLECTIF
- HABITAT COLLECTIF
- SOLAIRE

AUTONOMIE au niveau de la SANTÉ

Sobriété ENERGIE

AUTONOMIE ALIMENTAIRE

QUESTION: COMMENT AUGMENTER LA SOBRIÉTÉ ?

- EAU
- DÉCHETS
- MOBILITÉ
- FONCIER HABITAT
- NUMÉRIQUE
- RESILIENCE de la FORÊT

SEC

La **SOBRIÉTÉ** NÉCESSITE DE LA Solidarité et du Collectif

LEVIERS

INITIATIVES INDIVIDUELLES SILENCIEUSES
 QUI MÉRITERAIENT WHATSAPP D'ÊTRE CONNUES

PLACE et IMPLICATION des élus

AVENIR MEILLEUR POUR TOUS

BESOINS:

- COMMUNICATION
- COORDINATION
- ANIMATION
- LÉGISLATIF

MONTRER DES EXEMPLES d'AILLEURS pour créer l'ENGAGEMENT

et nous comme ça!

FINLANDIA

Nous on fait comme ça!

et nous comme ça!

MUTUALISATIONS et DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

20% des emplois sur le 05 sont issus de l'Economie Sociale et Solidaire

Remède contre la GALÈRE = SE METTRE ENSEMBLE

génévoles ou associations

ÉCHANGES IDÉES: « DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE »

An lieu de dire: AAAH!

dire plutôt:

« Gouvernance partagée » « concertation »
« Coopération » « intelligence collective »

(et c'est la même chose)

« ALTITUDES COOPÉRANTES »

COM PARTAGÉE

DIFFUSION d'OUTILS

TRESORERIE MUTUALISEE

ÉCHANGE de MATERIELS

CE QUI EXISTE de POSITIF:

MAIS: manque d'intelligence

terreau fertile

?? c'est quoi l'ESS?

AUTRE QUESTION: QUELLE PERPETUATION DANS LE TEMPS?

et après la mort, on fait quoi?

BESOIN: de la FORMATION

COOPERATION

Je sais coopérer maintenant

et de plus en plus!

COLLECTIVITES ENTREPRISES ... La coopération ça s'apprend

BESOIN: UTILISER LES NOUVEAUX OUTILS

BESOIN: Lieux de RENCONTRE et de CONCERTATION

COMMENT DÉPASSER L'ENTRE-SOI ?

aller vers les personnes (école...)

Encore lui!

BESOIN: VOYAGE ETUDE

aller voir ailleurs!

Les idées des autres peuvent être inspirantes!

ohé! y a quelqu'un?

BESOIN: de FINANCEMENT des ANIMATIONS

et oui! la coopération doit être organisée et animée avec méthode!

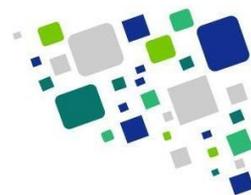
BESOIN d'INGENIERIE

Pour que ça roule!

QUESTION: FINANCEMENT de la SUITE

Besoins: OUTILS NUMÉRIQUES et JURIDIQUES

Loi ESS v2



Annexe 4

LEADER 2023 – 2027

Fiches actions

Fédérer les initiatives au service des transitions et du bien vivre sur le territoire

Soutenir les transitions
et les coopérations
pour s'adapter aux
nouvelles conditions
climatiques et atténuer
leurs impacts

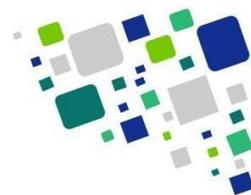
Encourager la coopération, la mise en
réseau et les intelligences collectives des
acteurs locaux

Renforcer la résilience du territoire par
l'amélioration de son autonomie et la
valorisation durable de ses ressources

Favoriser l'inclusion
sociale et le bien
vivre des habitants

Développer les services à la population
innovants adaptés aux milieux ruraux

Aider à la mise en place d'un numérique
écoresponsable, inclusif et accessible

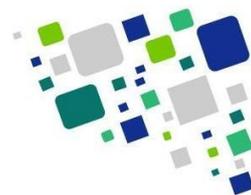


Axe 1 : Soutenir les transitions et les coopérations pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques et atténuer leurs impacts

Face aux défis des changements climatiques, chacun doit prendre sa part dans la mise en œuvre de pratiques de sobriété et d'atténuation. La démarche de PCAET portée par le PETR, les 3 EPCI et le PNR du Queyras, fixe pour le territoire des objectifs de réduction des consommations d'énergie et de diminution des gaz à effet de serre. Le programme Territoire à Énergie Positive et pour la Croissance Verte ainsi que les Certificats d'Économie d'Énergie ont par ailleurs permis de financer un certain nombre d'opérations de rénovations énergétiques.

On ne part pas ainsi "de zéro" avec la mise en œuvre actuelle du Contrat de Relance et de Transition Écologique, regroupant des contractualisations existantes (contrat de ruralité, CTES, dispositifs cœur de ville et petites villes de demain...), mais aussi d'un Contrat d'Objectifs Territorial, d'un Plan Avenir Montagne, la réalisation d'une étude de préfiguration d'une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), des actions des Parcs et des Chambres consulaires, d'un club climat et de nombreuses démarches citoyennes à travers les collectifs de transition.

Il s'agit à présent de poursuivre cette démarche en accompagnant les acteurs du territoire dans leur transition écologique et énergétique, et même économique, en se fondant notamment sur les dynamiques d'intelligences collectives, de mutualisation et d'économie circulaire pour permettre l'engagement de toutes et tous vers le développement de synergies territoriales vertueuses.



GAL Pays du Grand Briançonnais – Programmation 2023-2027

Fiche-action 1 : Encourager la coopération, la mise en réseau et les intelligences collectives des acteurs locaux

FONDS	FEADER	
MESURE	77.05 - LEADER	
GUSI	GAL Pays du Grand Briançonnais	
FICHE ACTION	N°1	Encourager la coopération, la mise en réseau et les intelligences collectives des acteurs locaux
TYPE D'INTERVENTIONS	Investissement et coopération	
OBJECTIFS PRIORITAIRES DE LA PAC VISÉS	OBJECTIF 1 (H1) : Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux OBJECTIF 2 (H2) : Cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir	
LIGNE DIRECTRICE DU SRADDET VISÉE	Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants	
OBJECTIFS « GARDONS UNE COP D'AVANCE » VISÉS	102. Encourager le développement de l'économie sociale et solidaire 125. Reconnaître et accompagner les initiatives citoyennes 126. Soutien affirmé à la société civile et aux associations 130. Entraîner et soutenir les partenaires de coopération dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets	
INDICATEURS DE RÉALISATION	Nombre et type de structures (entreprises, acteurs, administrations publiques...) participant aux projets Nombre de bénéficiaires des actions de sensibilisation, concertation, formation Nombre de dispositifs de concertation mis en place	
INDICATEURS DE RÉSULTAT ET VALEUR(S)-CIBLE	(R.1) Améliorer les performances à travers les connaissances et l'innovation : nombre de personnes bénéficiant d'une aide en matière de conseil, de formation, d'échange de connaissances : 20 (R.37) Nouveaux emplois dans les projets soutenus : nombre d'emplois créés par les projets bénéficiant d'une aide : 1 Nombre de projets soutenus via la présente fiche action : 6 dont 1 projet de coopération	
IMPACTS RECHERCHÉS	Avoir une approche intégrée et multi acteurs dans les projets de développement du territoire Ancrer davantage la concertation et la coopération dans les instances de décision	



GAL Pays du Grand Briannonnais – Programmation 2023-2027

1. CONTENUS ET OBJECTIFS

Conscient de la nécessité de se départir des habitudes qui façonnent nos comportements, nos méthodes de travail, nos modes de définition stratégiques, nos temporalités, pour sortir des logiques cloisonnées, le territoire émet la volonté d'inventer de nouveaux paradigmes mieux à même de répondre aux transitions à venir.

Ces nouvelles formes de travail intégrant la coopération nécessitent une attention particulière pour l'élaboration et la mise en place de dispositifs innovants, suscitant l'engagement et la motivation maintenus sur la durée et à la hauteur des responsabilités réciproques qui auront été discutées en amont par les parties prenantes.

Ces dispositifs permettront de valoriser les pratiques vertueuses et d'embarquer un ensemble d'acteurs plus large par le biais du "pas dans la porte".

Sont attendues par cette fiche, des actions d'animation, de sensibilisation, d'accompagnement, de déconstruction des pratiques et de mise en réseau afin de co-construire les cadres qui permettront la mise en œuvre des intelligences collectives du territoire.

2. NATURE DES OPÉRATIONS VISES

Nature des opérations éligibles

- Opérations de recensement, de diagnostics, d'anticipation des besoins et de recherches-actions
- Accompagnement des acteurs à trouver intérêt à coopérer et à se mettre en réseau, via des actions de sensibilisation, des formations, des ateliers rencontres, des forums et par le biais de différentes techniques d'animation
- Aide à la mise en réseau des acteurs locaux, à la création de formes de coopération avancée
- Mise en œuvre d'actions collectives et d'opérations de sensibilisation
- Actions de promotion d'outils et de services
- Opérations de recensement et de diffusion de bonnes pratiques, d'actions exemplaires
- Accompagnement à la structuration d'échanges entre le secteur de la recherche et les acteurs locaux, les entreprises pour développer des processus et des produits innovants
- Expérimentation de modèles partagés et des technologies innovantes

Nature des opérations exclues

- Opérations d'acquisition foncière et immobilière ou de rénovation
- Opérations contribuant uniquement à financer le fonctionnement des structures

Coopération LEADER

- Soutien préparatoire à la coopération
- Opérations de mise en œuvre de la coopération : Partage d'expériences sur la définition, la mise en place et l'animation de dispositifs visant à mettre en réseau des acteurs, créer des partenariats et des procédures afin de réaliser des actions collectives

3. NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Application des coûts simplifiés

Dépenses de rémunération : Frais de personnel liés à l'organisation du projet et à son suivi ; Coûts indirects sur la base d'un forfait de 20% des frais de personnel directs éligibles (frais de structure et de déplacements)

Dépenses sur facture, directement liées à l'opération : prestations d'accompagnement, de conseils, d'animation, formations, études, outils et supports de communication, frais de réception, équipements, aménagements.

4. BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Collectivités/Etablissements publics, Associations, Entreprises

Porteurs de projets portant sur la définition, la mise en place, la création et/ou le développement d'une infrastructure locale ou d'un service de base.



GAL Pays du Grand Briançonnais – Programmation 2023-2027

5. RESPECT DES REGLEMENTATIONS / CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ / CRITERE DE SELECTION

Respect des réglementations : respect du cadre de mise en œuvre des fonds européens, de la législation nationale et autres documents règlementaires (Code du commerce, Code de la construction et de l'habitation, Code de l'urbanisme, et toute autre réglementation en lien avec les opérations présentées).

Critères d'éligibilité : éligibilité géographique (le projet doit démontrer que son impact se situe sur le territoire du GAL) ; éligibilité temporelle (aucune dépense liée au projet ne doit avoir été effectuée avant la date de dépôt de la demande de subvention) ; éligibilité des dépenses (une même dépense ne peut faire l'objet de deux financements) ; éligibilité du projet (le dossier devra avoir reçu un avis d'opportunité favorable).

Critères de sélection : innovation, aspect collectif du projet, respect des principes du Développement Durable, effet structurant et impact territorial, création d'emploi, capacités administratives et financières du bénéficiaire, plus-value en termes de transition écologique, etc.

Le cas échéant, les projets devront respecter l'articulation indispensable avec les stratégies territoriales régionales et locales.

6. RESPECT DES LIGNES DE PARTAGE

Les opérations pouvant relever du champ d'intervention d'autres fonds européens et d'autres programmes ayant leurs financements, ne seront pas éligibles à LEADER.

Elles ne pourront en aucun cas bénéficier de conditions de financement plus favorables dans LEADER que dans d'autres dispositifs.

La liste des programmes/lignes financières sera détaillée et pourra être enrichie au fur et à mesure de la programmation.

7. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES (INTENSITÉ, TAUX DE COFINANCEMENT)

Taux de cofinancement du FEADER : 80 %.

Taux maximum d'aide publique (TMAP) est de 100 %, conformément aux règlements européens. En sus seront appliqués :

Seront applicables les taux suivants :

- TMAP à 80% pour les maîtres d'ouvrage publics
- TMAP à 90% pour les porteurs de projets privés (secteur non-marchand)
- TMAP à 50% pour les PME / TPE avec une possibilité de bonification de 10 % pour les projets répondant à des critères de transitions écologiques qui seront définis ultérieurement par le comité de décision.

Dans le cas où la réglementation des aides d'État s'applique (atteinte à la concurrence supposée), les taux d'aide seront adaptés en conséquence lors de l'instruction des dossiers.

- Plancher de coût total éligible : 10 000 €,
- Plafond de coût total éligible : 150 000 €,
- Pour les opérations préparatoires à la coopération : plafond aides publiques de 6.000 €.

8. COFINANCEMENTS POTENTIELS

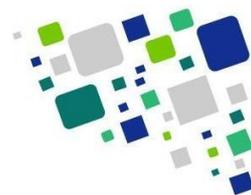
Les projets sollicitant l'aide LEADER pourront appeler, en contrepartie du FEADER, un cofinancement auprès de :

- Conseil Régional SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
- Département des Hautes-Alpes,
- Tout autre cofinancier public dont EPCI, municipalités, établissements publics, Parcs, État.

9. PLAN DE FINANCEMENT

La répartition FEADER / Contribution Publique Nationale sera respectivement de 80% et 20%.

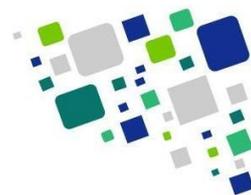
Montant FEADER FICHE ACTION 1	345 600 €	Indicateurs résultat
Investissement	242 400 €	R01
Investissement	51 360 €	R37
Coopération	51 840 €	R01



GAL Pays du Grand Briançonnais – Programmation 2023-2027

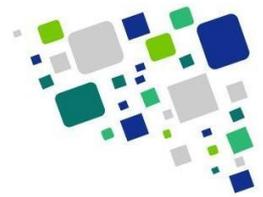
Fiche-action 2 : Renforcer la résilience du territoire par l'amélioration de son autonomie et la valorisation durable de ses ressources

FONDS	FEADER	
MESURE	77.05 - LEADER	
GUSI	GAL Pays du Grand Briançonnais	
FICHE ACTION	N°2	Renforcer la résilience du territoire par l'amélioration de son autonomie et la valorisation durable de ses ressources
TYPE D'INTERVENTIONS	Investissement et coopération	
OBJECTIFS PRIORITAIRES DE LA PAC VISÉS	<p>OBJECTIF 1 (H1) : Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux</p> <p>OBJECTIF 2 (H2) : Cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir</p> <p>OBJECTIF 3 (H4) Renforcer l'attractivité des zones rurales</p> <p>OBJECTIF 4 (E4) Agir pour l'économie circulaire</p>	
LIGNE DIRECTRICE DU STRADDET VISÉE	<p>Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional</p> <p>Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau</p> <p>Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants</p>	
OBJECTIFS « GARDONS UNE COP D'AVANCE » VISÉS	<p>75. Mettre fin à la précarité énergétique</p> <p>77. Plan de développement des matériaux biosourcés</p> <p>78. Permettre, concevoir et réaliser des projets d'aménagement intégrant des solutions énergétiques innovantes</p> <p>82. Produire des énergies renouvelables par l'utilisation des spécificités alpines (action « Alpes »)</p> <p>95. Soutenir le vrac, recréer la consigne, avec un circuit adapté de collecte et les matériaux réemployés.</p> <p>97. Réduire nos déchets dans toutes les filières</p> <p>101. Déployer le « Parcours de la transition écologique » pour les très petites, petites et moyennes entreprises</p> <p>130. Entraîner et soutenir les partenaires de coopération dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets, notamment au travers d'événements européens et internationaux</p>	
INDICATEURS DE RÉALISATION	<p>Nombre et type de structures (entreprises, acteurs, administrations publiques...) participant aux projets</p> <p>Nombre d'opération valorisant les ressources locales</p> <p>Nombre d'opération contribuant à réduire les consommations</p>	



GAL Pays du Grand Briançonnais – Programmation 2023-2027

INDICATEURS DE RÉSULTAT ET VALEUR(S)-CIBLE	<p>(R.37) Nouveaux emplois dans les projets soutenus : nombre d'emplois créés par les projets bénéficiant d'une aide : 2</p> <p>(R.39) Développement de l'économie rurale : nombre d'entreprises rurales hors exploitations agricoles recevant une aide : 10</p> <p>Nombre de projets soutenus via la présente fiche action : 12 dont 2 projets de coopération</p>
IMPACTS RECHERCHÉS	<p>Rendre le territoire plus autonome, résilient et frugale.</p>
1. CONTENUS ET OBJECTIFS	
<p>Zone de montagne fortement exposée aux crises environnementales et climatiques, l'adaptation des activités aux nouvelles conditions et changements à venir est une nécessité pour réduire les vulnérabilités et garantir la santé et la sécurité du territoire et de ses habitants. Ceci inclut le bien-vivre au travail et dans son quotidien, par un gain de sens et de satisfaction d'agir en cohérence avec les réalités écosystémiques que les différentes crises ne nous permettent plus d'ignorer.</p> <p>Pour renforcer cette résilience, il s'agit aujourd'hui d'inventer un modèle de développement territorial original qui valorise ses ressources, ses savoir-faire et réponde à ses besoins - besoins qu'il s'agit de requalifier en fonction des nouvelles conditions de vie sur notre territoire, et de nouveaux rapports au monde.</p> <p>Plus encore que la sobriété dont l'usage sémantique a tendance à se restreindre à des injonctions essentiellement dans le champ de l'énergie, c'est de frugalité dont il est question. Depuis les penseurs de l'Antiquité, elle se définit en effet comme étant choisie, juste, heureuse, à la fois politique, économique et sociale.</p> <p>Cela passe par la réduction des dépendances du territoire vis-à-vis de l'extérieur en améliorant son autonomie, notamment sur les volets énergétiques, industriels et alimentaires.</p> <p>Sur le plan énergétique, si LEADER ne pourra pas financer d'importants travaux d'aménagement et de construction, il soutiendra les petits investissements, des prototypes, accompagnera la structuration des initiatives territoriales et citoyennes, encouragera les innovations et expérimentations en matière d'utilisation et de production d'énergies renouvelables (se tourner vers des carburants alternatifs, création de boucles de production locale via les ressources soleil, eau, bois, vent, foncier...) ou de modèles (autoconsommation par exemple et dispositifs permettant de mesurer ses consommations). Il pourra valoriser le modèle des centrales villageoises déjà existantes sur le territoire mais aussi envisager la création de société locale d'investissement et de plateforme type crowdfunding pour associer sous différents aspects les citoyens.</p> <p>Sur le volet industriel, il est question de soutenir la production locale de matériaux, d'équipement voire de textile, via des matières premières et produits du territoire. Il s'agira de soutenir l'artisanat et les petites industries, le réemploi des matériaux et des équipements, le reconditionnement, la mutualisation d'équipement et de lieu et la low-tech. LEADER pourra soutenir des initiatives locales qui sauront mettre en cohérence la création de produits à partir des ressources qu'offre le territoire, respectueux des contraintes environnementales, avec des offres de produits et de services permettant aux usagers d'acquérir de nouvelles habitudes comportementales (achat local, souci des impacts, consommation réfléchie). Il s'agira aussi de relocaliser des savoir-faire et de développer le "fait-main" dans un souci d'encourager les savoirs vernaculaires, permettant à chacun d'avoir une relation vécue avec la façon dont sont fabriqués les objets de son quotidien, ce qui sera de nature à favoriser une consommation raisonnée : Les produits fabriqués "hors-sol" n'ont pas la même valeur pour celui qui les consomme que ceux dont il connaît les efforts qu'ils ont nécessités.</p> <p>Sur le volet alimentaire, il est nécessaire de poursuivre l'animation des démarches en cours, dans cette même optique de boucle vertueuse entre le produit et le consommé local : le développement de lieux d'échanges et de laboratoire de projets sur les relations alimentation et agriculture (pour traiter entre autres du foncier agricole, de la transmission et reprise des activités), le développement du maraîchage, de jardins partagés, de boucles alimentaires (de la valorisation des déchets organiques sous forme de compost pour le maraîchage, au développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective), mais aussi de soutenir des opérations de sensibilisation et de concertation tel que les Défis foyers à alimentation</p>	



GAL Pays du Grand Briançonnais – Programmation 2023-2027

positive, des interventions en milieu scolaire, le maintien d'espèces végétales, de semences, tout comme l'animation d'un réseau de la restauration collective dans le but d'harmoniser les pratiques, développer les mutualisations et l'approvisionnement local. Au-delà d'initiatives existantes, LEADER accompagnera l'émergence d'autres démarches, en cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) des Hautes Alpes, toujours sur le volet animation, voire l'émergence d'autres PAT sur le territoire.

En outre, le patrimoine paysager, scientifique, végétal, géologique, culturel, artistique, ou encore les savoir-faire présents sur le territoire représentent d'autres potentiels à explorer en matière de valorisation des ressources. LEADER apportera son soutien sur l'animation de réseaux visant à structurer des filières et transmettre les savoirs, mais aussi un soutien financier direct aux porteurs de projets. LEADER soutiendra des solutions qui développeront la sobriété du territoire avec l'ensemble de ses acteurs (collectivités, entreprises et associations), en veillant notamment à les décloisonner. Il visera à améliorer les dynamiques de mutualisation et d'économie circulaire.

2. NATURE DES OPÉRATIONS VISES

Nature des opérations éligibles

- Opérations de recensement, de diagnostics, d'anticipation des besoins et de recherches-actions
- Accompagnement des acteurs à œuvrer pour l'économie circulaire, via des actions de sensibilisation, des formations, des ateliers rencontres, des forums et par le biais de différentes techniques d'animation
- Aide à la mise en place de démarches visant les économies d'énergies, la valorisation des ressources
- Opérations de recensement et de diffusion de bonnes pratiques, d'actions exemplaires, d'outils
- Expérimentation de modèles partagés et des technologies innovantes

Nature des opérations exclues

- Opérations d'acquisition foncière et immobilière ou de rénovation
- Opérations contribuant uniquement à financer le fonctionnement des structures

Coopération LEADER

- Soutien préparatoire à la coopération
- Opérations de mise en œuvre de la coopération : Partage d'expériences de dispositifs visant à réduire les consommations, favoriser les circuits courts, développer l'économie circulaire (dont l'écologie industrielle territoriale)

3. NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Application des coûts simplifiés

Dépenses de rémunération : Frais de personnel liés à l'organisation du projet et à son suivi ; Coûts indirects sur la base d'un forfait de 20% des frais de personnel directs éligibles (frais de structure et de déplacements)

Dépenses sur facture, directement liées à l'opération : prestations d'accompagnement, de conseils, d'animation, formations, études, outils et supports de communication, frais de réception, équipements, aménagements.

4. BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Collectivités/Etablissements publics, Associations, Entreprises

Porteurs de projets portant sur la définition, la mise en place, la création et/ou le développement d'une infrastructure locale ou d'un service de base.

5. RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS / CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ / CRITÈRE DE SÉLECTION

Respect des réglementations : respect du cadre de mise en œuvre des fonds européens, de la législation nationale et autres documents réglementaires (Code du commerce, Code de la construction et de l'habitation, Code de l'urbanisme, et toute autre réglementation en lien avec les opérations présentées).

Critères d'éligibilité : éligibilité géographique (le projet doit démontrer que son impact se situe sur le territoire du GAL) ; éligibilité temporelle (aucune dépense liée au projet ne doit avoir été effectuée avant la date de dépôt de la demande de



GAL Pays du Grand Briançonnais – Programmation 2023-2027

subvention) ; éligibilité des dépenses (une même dépense ne peut faire l'objet de deux financements) ; éligibilité du projet (le dossier devra avoir reçu un avis d'opportunité favorable).

Critères de sélection : innovation, aspect collectif du projet, respect des principes du Développement Durable, effet structurant et impact territorial, création d'emploi, capacités administratives et financières du bénéficiaire, plus-value en termes de transition écologique, etc.

Le cas échéant, les projets devront respecter l'articulation indispensable avec les stratégies territoriales régionales et locales.

6. RESPECT DES LIGNES DE PARTAGE

Les opérations pouvant relever du champ d'intervention d'autres fonds européens et d'autres programmes ayant leurs financements, ne seront pas éligibles à LEADER.

Elles ne pourront en aucun cas bénéficier de conditions de financement plus favorables dans LEADER que dans d'autres dispositifs.

La liste des programmes/lignes financières sera détaillée et pourra être enrichie au fur et à mesure de la programmation.

7. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES (INTENSITÉ, TAUX DE COFINANCEMENT)

Taux de cofinancement du FEADER : 80 %.

Taux maximum d'aide publique (TMAP) est de 100 %, conformément aux règlements européens. En sus seront appliqués :

Seront applicables les taux suivants :

- TMAP à 80% pour les maîtres d'ouvrage publics
- TMAP à 90% pour les porteurs de projets privés (secteur non-marchand)
- TMAP à 50% pour les PME / TPE avec une possibilité de bonification de 10 % pour les projets répondant à des critères de transitions écologiques qui seront définis ultérieurement par le comité de décision.

Dans le cas où la réglementation des aides d'État s'applique (atteinte à la concurrence supposée), les taux d'aide seront adaptés en conséquence lors de l'instruction des dossiers.

- Plancher de coût total éligible : 10 000 €,
- Plafond de coût total éligible : 150 000 €,

- Pour les opérations préparatoires à la coopération : plafond aides publiques de 6.000 €.

8. COFINANCEMENTS POTENTIELS

Les projets sollicitant l'aide LEADER pourront appeler, en contrepartie du FEADER, un cofinancement auprès de :

- Conseil Régional SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
- Département des Hautes-Alpes,
- Tout autre cofinancier public dont EPCI, municipalités, établissements publics, Parcs, État.

9. PLAN DE FINANCEMENT

Montant FEADER FICHE ACTION 2		Indicateurs résultat
Investissement	576 000 €	R37
Investissement	192 200 €	R39
Coopération	297 400 €	R39
	86 400	



Axe 2 : Favoriser l'inclusion sociale et le bien vivre des habitants

La mise en œuvre des dispositifs de participation développés par les actions relevant de la fiche-action n°1 devront permettre de recueillir les besoins des populations et de proposer une offre de services adaptée, pertinente et pérenne tant dans son appropriation, que dans son utilisation et sa durée.

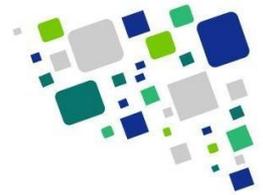
En outre, il s'agira de veiller à accompagner les populations vers l'accès aux services. LEADER veillera à ce que les actions soutenues favorisent l'*empowerment*, l'encapacitation, les « capacités » citoyennes (cf : SEN : accès et accessibilité sont deux choses différentes : certaines populations doivent être accompagnées pour s'approprier leurs droits, les prestations qui leur sont offertes).



GAL Pays du Grand Briançonnais – Programmation 2023-2027

Fiche-action 3 : Développer les services à la population innovants adaptés aux milieux ruraux

FONDS	FEADER	
MESURE	77.05 - LEADER	
GUSI	GAL Pays du Grand Briançonnais	
FICHE ACTION	N°3	Développer les services à la population innovants adaptés aux milieux ruraux
TYPE D'INTERVENTIONS	Investissement et coopération	
OBJECTIFS PRIORITAIRES DE LA PAC VISÉS	<p>OBJECTIF 1 (H1) : Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux</p> <p>OBJECTIF 2 (H2) : Cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir</p> <p>OBJECTIF 3 (H4) Renforcer l'attractivité des zones rurales</p>	
LIGNE DIRECTRICE DU SRADDET VISÉE	Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants	
OBJECTIFS « GARDONS UNE COP D'AVANCE » VISÉS	<p>8. Déployer de nouvelles solutions de mobilité en zone peu dense de type covoiturage, autopartage, vélo, transports à la demande</p> <p>125. Reconnaître et accompagner les initiatives citoyennes</p> <p>126. Soutien affirmé à la société civile et aux associations</p> <p>130. Entraîner et soutenir les partenaires de coopération dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets, notamment au travers d'événements européens et internationaux</p>	
INDICATEURS DE RÉALISATION	<p>Nombre et type de bénéficiaires des projets</p> <p>Nombre de nouveaux services créés</p>	
INDICATEURS DE RÉSULTAT ET VALEUR(S)-CIBLE	<p>(R.37) Nouveaux emplois dans les projets soutenus : nombre d'emplois créés par les projets bénéficiant d'une aide : 7</p> <p>(R. 41) Développer les services et infrastructures : part de la population rurale bénéficiant d'un meilleur accès aux services et aux infrastructures grâce au soutien de la PAC</p> <p>Nombre de projets soutenus via la présente fiche action : 13 dont 2 projets de coopération</p>	
IMPACTS RECHERCHÉS	<p>Développement et diversification de l'offre de services sur le territoire</p> <p>Maintien des derniers commerces et services dans des zones « isolées »</p> <p>Développement de services de proximité et itinérance</p>	



GAL Pays du Grand Briançonnais – Programmation 2023-2027

1. CONTENUS ET OBJECTIFS

Le déploiement de services visant à accompagner le parcours de vie des habitants apparaît comme une nécessité et s'inscrit dans l'affirmation d'une volonté de prendre soin de la population locale.

Il s'agit d'une part de faire face aux difficultés d'installation durable d'un certain nombre d'actifs sur le territoire, et, d'une manière générale, de faire en sorte qu'un bien-vivre, à l'année soit facilité.

Une partie de ces services, pourra profiter à la population de passage, désireuse de venir bénéficier d'un environnement fait d'authenticité auprès d'habitants, qui, vivant bien sur leur territoire, auront alors plaisir et fierté à le partager.

Devant l'urgence climatique d'autre part et dans une période de crises en cascade dans un monde fait d'interdépendances, il s'agit de souligner l'importance d'une offre de services aux populations et d'affirmer plus que jamais le besoin de prendre soin du territoire et de ses habitants, le besoin de collectif, de coopération afin d'éviter le repli sur soi et l'isolement.

L'accompagnement LEADER pourra porter sur le maintien et le développement de plusieurs services :

- Maintenir une offre de commerces de proximité dans chaque bassin de vie voire commune du territoire. Développer l'itinérance et la mobilité inversée, valoriser les initiatives qui ont su s'adapter aux nouvelles pratiques et besoins des habitants,
- Accompagner l'émergence de tiers-lieux, d'espaces hybrides et d'autres lieux de rencontre, de partage d'expérience, d'éducation populaire, de formation et de mutualisation.
- Développer des services à la population adaptés à tout âge, notamment les jeunes afin de les maintenir sur le territoire. En complément de l'action communale et intercommunale sur le sujet, LEADER pourra accompagner les porteurs de projets associatifs proposant des services innovants à destination des différents publics et/ou favorables au développement de lien intergénérationnel.
- Soutenir l'offre de formations locales, les cycles d'accompagnement, l'animation de temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs, contribuer à l'identification des besoins, développer de nouveaux formats d'apprentissage et d'insertion professionnelle.
- Contribuer à garantir l'égalité d'accès des personnes et des collectivités, aux possibilités, aux droits et aux ressources.

Considérant que la culture est un levier d'éducation, de formation, d'épanouissement, et de rencontres, LEADER veillera à promouvoir l'offre culturelle déjà riche et présente sur le territoire, facilitera son développement et son accessibilité auprès des habitants. En cohérence avec les actions des autres axes, un soutien particulier sera apporté aux offres innovantes, autant dans l'approche artistique que dans la valorisation des ressources patrimoniales.

2. NATURE DES OPÉRATIONS VISES

Nature des opérations éligibles

- Opérations de recensement, de diagnostics, d'anticipation des besoins et de recherches-actions
- Accompagnement des acteurs à préserver et diversifier les services à la population, via des actions de sensibilisation, des formations, des ateliers rencontres, des forums et par le biais de différentes techniques d'animation
- Aide à la mise en place de nouveaux services innovants
- Opérations de recensement et de diffusion de bonnes pratiques, d'actions exemplaires
- Expérimentation de nouveaux services, nouveau partenariat et via des technologies innovantes

Nature des opérations exclues

- Opérations d'acquisition foncière et immobilière ou de rénovation
- Opérations contribuant uniquement à financer le fonctionnement des structures

Coopération LEADER

- Soutien préparatoire à la coopération
- Opérations de mise en œuvre de la coopération : Partage d'expériences, développement de nouveaux services à différentes échelles (plusieurs GAL, départementale)



GAL Pays du Grand Briançonnais – Programmation 2023-2027

3. NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Application des coûts simplifiés

Dépenses de rémunération : Frais de personnel liés à l'organisation du projet et à son suivi ; Coûts indirects sur la base d'un forfait de 20% des frais de personnel directs éligibles (frais de structure et de déplacements)

Dépenses sur facture, directement liées à l'opération : prestations d'accompagnement, de conseils, d'animation, formations, études, outils et supports de communication, frais de réception, équipements, aménagements.

4. BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Collectivités/Etablissements publics, Associations, Entreprises

Porteurs de projets portant sur la définition, la mise en place, la création et/ou le développement d'une infrastructure locale ou d'un service de base.

5. RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS / CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ / CRITÈRE DE SÉLECTION

Respect des réglementations : respect du cadre de mise en œuvre des fonds européens, de la législation nationale et autres documents réglementaires (Code du commerce, Code de la construction et de l'habitation, Code de l'urbanisme, et toute autre réglementation en lien avec les opérations présentées).

Critères d'éligibilité : éligibilité géographique (le projet doit démontrer que son impact se situe sur le territoire du GAL) ; éligibilité temporelle (aucune dépense liée au projet ne doit avoir été effectuée avant la date de dépôt de la demande de subvention) ; éligibilité des dépenses (une même dépense ne peut faire l'objet de deux financements) ; éligibilité du projet (le dossier devra avoir reçu un avis d'opportunité favorable).

Critères de sélection : innovation, aspect collectif du projet, respect des principes du Développement Durable, effet structurant et impact territorial, création d'emploi, capacités administratives et financières du bénéficiaire, plus-value en termes de transition écologique, etc.

Le cas échéant, les projets devront respecter l'articulation indispensable avec les stratégies territoriales régionales et locales.

6. RESPECT DES LIGNES DE PARTAGE

Les opérations pouvant relever du champ d'intervention d'autres fonds européens et d'autres programmes ayant leurs financements, ne seront pas éligibles à LEADER.

Elles ne pourront en aucun cas bénéficier de conditions de financement plus favorables dans LEADER que dans d'autres dispositifs.

La liste des programmes/lignes financières sera détaillée et pourra être enrichie au fur et à mesure de la programmation.

7. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES (INTENSITÉ, TAUX DE COFINANCEMENT)

Taux de cofinancement du FEADER : 80 %.

Taux maximum d'aide publique (TMAP) est de 100 %, conformément aux règlements européens. En sus seront appliqués :

Seront applicables les taux suivants :

- TMAP à 80% pour les maîtres d'ouvrage publics

- TMAP à 90% pour les porteurs de projets privés (secteur non-marchand)

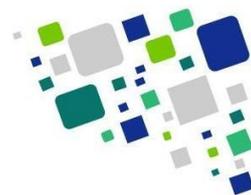
- TMAP à 50% pour les PME / TPE avec une possibilité de bonification de 10 % pour les projets répondant à des critères de transitions écologiques qui seront définis ultérieurement par le comité de décision.

Dans le cas où la réglementation des aides d'État s'applique (atteinte à la concurrence supposée), les taux d'aide seront adaptés en conséquence lors de l'instruction des dossiers.

- Plancher de coût total éligible : 10 000 €,

- Plafond de coût total éligible : 150 000 €,

- Pour les opérations préparatoires à la coopération : plafond aides publiques de 6.000 €.



GAL Pays du Grand Briançonnais – Programmation 2023-2027

8. COFINANCEMENTS POTENTIELS

Les projets sollicitant l'aide LEADER pourront appeler, en contrepartie du FEADER, un cofinancement auprès de :

- Conseil Régional SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
- Département des Hautes-Alpes,
- Tout autre cofinancier public dont EPCI, municipalités, établissements publics, Parcs, État.

9. PLAN DE FINANCEMENT

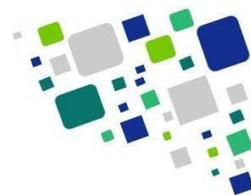
Montant FEADER FICHE ACTION 3		Indicateurs résultat
Investissement	460 800 €	R37
Investissement	255 500 €	R41
Coopération	136 180 €	R41
	69 120 €	



GAL Pays du Grand Briançonnais – Programmation 2023-2027

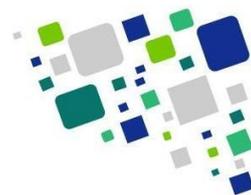
Fiche-action 4 : Aider à la mise en place d'un numérique écoresponsable, inclusif et accessible

FONDS	FEADER	
MESURE	77.05 - LEADER	
GUSI	GAL Pays du Grand Briançonnais	
FICHE ACTION	N°4	Aider à la mise en place d'un numérique écoresponsable, inclusif et accessible
TYPE D'INTERVENTIONS	Investissement et coopération	
OBJECTIFS PRIORITAIRES DE LA PAC VISÉS	<p>OBJECTIF 1 (H1) : Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux</p> <p>OBJECTIF 2 (H2) : Cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir</p> <p>OBJECTIF 3 (H4) Renforcer l'attractivité des zones rurales</p> <p>OBJECTIF 4 (E4) Agir pour l'économie circulaire</p>	
LIGNE DIRECTRICE DU SRADDET VISÉE	Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants	
OBJECTIFS « GARDONS UNE COP D'AVANCE » VISÉS	<p>95. Soutenir le vrac, recréer la consigne, avec un circuit adapté de collecte et les matériaux réemployés-</p> <p>97. Réduire nos déchets dans toutes les filières</p> <p>101. Déployer le « Parcours de la transition écologique » pour les très petites, petites et moyennes entreprises</p> <p>102. Encourager le développement de l'économie sociale et solidaire</p> <p>125. Reconnaître et accompagner les initiatives citoyennes</p> <p>126. Soutien affirmé à la société civile et aux associations</p> <p>130. Entraîner et soutenir les partenaires de coopération dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets, notamment au travers d'événements européens et internationaux</p>	
INDICATEURS DE RÉALISATION	<p>Nombre de projets soutenus via la présente fiche action : 8 dont 1 projet de coopération</p> <p>Nombre et type de structures (entreprises, acteurs, administrations publiques...) participant aux projets</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation à l'usage des outils numériques</p>	
INDICATEURS DE RÉSULTAT ET VALEUR(S)-CIBLE	<p>(R. 41) Développer les services et infrastructures : part de la population rurale bénéficiant d'un meilleur accès aux services et aux infrastructures grâce au soutien de la PAC</p> <p>(R. 42) Promouvoir l'inclusion sociale : nombre de personnes participant à des projets d'inclusion sociale</p>	



GAL Pays du Grand Briançonnais – Programmation 2023-2027

IMPACTS RECHERCHÉS	<p>Améliorer l'accès aux droits et démarches en ligne des habitants Gagner en compétences pour l'usage du numérique Développer des e-services / commerces / services et accès à la santé Adopter des démarches responsables</p>
1. CONTENUS ET OBJECTIFS	
<p>Le numérique est aujourd'hui un outil incontournable pour le développement de notre territoire : essentiel à la croissance des activités économiques, il permet de nouvelles pratiques de travail, garantit l'accès aux services publics administratifs, aux services de santé, ou encore est utilisé comme outil de médiation pédagogique ou culturelle...</p> <p>Parce qu'il permet, dans certains cas et dans certains usages, de réduire les impacts écologiques, le numérique permet par ailleurs de mettre en cohérence les stratégies économiques et sociales du territoire avec l'inscription de ce dernier dans une dynamique de transition.</p> <p>Pour autant le numérique est aussi porteur de deux enjeux de taille à prendre en compte pour garantir le développement d'un outil responsable. En effet, il ne devra pas se substituer aux relations sociales, mais venir en appui, et devra faire l'objet d'un arbitrage considérant sa pertinence au regard de ses impacts écologiques.</p> <p>Il s'agit tout d'abord de l'enjeu de l'inclusion sociale au travers de la maîtrise de l'outil informatique. De nombreuses personnes sont potentiellement concernées par des situations d'illectronisme, que ce soit des personnes âgées, des personnes en difficultés sociales, mais aussi des entrepreneurs confrontés à la multiplication des démarches en ligne. Via France Services et les chambres consulaires et par le biais de dispositifs régionaux et départementaux, les structures d'accompagnement conduisent des animations auprès du public pour apprendre à maîtriser les outils numériques et informatiques, mais aussi soutenir la transition digitale. D'autres acteurs, comme Emmaüs Connect et la ressource La Miraille, interviennent également sur cette thématique pour recueillir des dons de matériel qui sont reconditionnés puis transmis dans des relais numériques ou revendus.</p> <p>Néanmoins les moyens d'intervention restent limités et non pérennes. LEADER pourrait ainsi intervenir en financement d'ingénierie pour développer les services liés à la maîtrise de ces outils. Il répond en outre à un enjeu d'attractivité dans un territoire de montagne où la création d'activité à distance est soutenue depuis plusieurs années et dont la crise sanitaire a souligné l'importance, révélant ainsi son potentiel de développement.</p> <p>LEADER pourra également accompagner les projets en lien avec le numérique participant au développement du lien social entre les habitants, tel un FabLab, qui pourra également constituer un outil mutualisé au service des acteurs économiques du territoire.</p> <p>Les projets plaçant le numérique au service de la frugalité, encourageant ainsi le développement des ressourceries, du recyclage, du réemploi, de la réparation, de l'affichage et déploiement des initiatives de mutualisation existantes, pourront également être accompagnés par LEADER.</p> <p>Le second enjeu est celui de la sobriété du numérique et notamment du stockage des données générées, fortement consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre. Au-delà de l'utilité sociale des projets, LEADER veillera donc à ce que les initiatives intègrent dans leur mise en œuvre et leur gestion des démarches visant à optimiser l'utilisation du numérique, des équipements à la navigation en passant par le stockage de données, contribuant ainsi à limiter leur empreinte carbone. LEADER pourra également soutenir des animations de sensibilisation à un usage responsable des outils numériques (limiter les ressources utilisées, s'équiper localement (au plus proche) et durablement, utiliser moins d'objets informatiques, recycler, favoriser l'écoconception, le réemploi solidaire et la réparabilité, avoir des serveurs « internes »).</p> <p>Une attention particulière sera apportée sur la mise en réseau des différentes initiatives pour éviter leur redondance et assurer leur complémentarité.</p>	
2. NATURE DES OPÉRATIONS VISES	
<p>Nature des opérations éligibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations de recensement, de diagnostics, d'anticipation des besoins et de recherches-actions 	



GAL Pays du Grand Briançonnais – Programmation 2023-2027

- Accompagnement des acteurs à œuvrer pour le développement du numérique
- Aide à la mise en place de nouveaux services et actions de sensibilisation pour réduire les impacts du numérique
- Opérations de recensement et de diffusion de bonnes pratiques, d'actions exemplaires
- Expérimentation de modèles partagés et des technologies innovantes

Nature des opérations exclues

- Opérations d'acquisition foncière et immobilière ou de rénovation
- Opérations contribuant uniquement à financer le fonctionnement des structures

Coopération LEADER

- Soutien préparatoire à la coopération
- Opérations de mise en œuvre de la coopération : Partage d'expériences avec un territoire ayant traité du développement numérique

3. NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Application des coûts simplifiés

Dépenses de rémunération : Frais de personnel liés à l'organisation du projet et à son suivi ; Coûts indirects sur la base d'un forfait de 20% des frais de personnel directs éligibles (frais de structure et de déplacements)

Dépenses sur facture, directement liées à l'opération : prestations d'accompagnement, de conseils, d'animation, formations, études, outils et supports de communication, frais de réception, équipements, aménagements.

4. BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Collectivités/Etablissements publics, Associations, Entreprises

Porteurs de projets portant sur la définition, la mise en place, la création et/ou le développement d'une infrastructure locale ou d'un service de base.

5. RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS / CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ / CRITÈRE DE SÉLECTION

Respect des réglementations : respect du cadre de mise en œuvre des fonds européens, de la législation nationale et autres documents réglementaires (Code du commerce, Code de la construction et de l'habitation, Code de l'urbanisme, et toute autre réglementation en lien avec les opérations présentées).

Critères d'éligibilité : éligibilité géographique (le projet doit démontrer que son impact se situe sur le territoire du GAL) ; éligibilité temporelle (aucune dépense liée au projet ne doit avoir été effectuée avant la date de dépôt de la demande de subvention) ; éligibilité des dépenses (une même dépense ne peut faire l'objet de deux financements) ; éligibilité du projet (le dossier devra avoir reçu un avis d'opportunité favorable).

Critères de sélection : innovation, aspect collectif du projet, respect des principes du Développement Durable, effet structurant et impact territorial, création d'emploi, capacités administratives et financières du bénéficiaire, plus-value en termes de transition écologique, etc.

Le cas échéant, les projets devront respecter l'articulation indispensable avec les stratégies territoriales régionales et locales.

6. RESPECT DES LIGNES DE PARTAGE

Les opérations pouvant relever du champ d'intervention d'autres fonds européens et d'autres programmes ayant leurs financements, ne seront pas éligibles à LEADER.

Elles ne pourront en aucun cas bénéficier de conditions de financement plus favorables dans LEADER que dans d'autres dispositifs.

La liste des programmes/lignes financières sera détaillée et pourra être enrichie au fur et à mesure de la programmation.

7. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES (INTENSITÉ, TAUX DE COFINANCEMENT)



GAL Pays du Grand Briançonnais – Programmation 2023-2027

Taux de cofinancement du FEADER : 80 %.

Taux maximum d'aide publique (TMAP) est de 100 %, conformément aux règlements européens. En sus seront appliqués :

Seront applicables les taux suivants :

- TMAP à 80% pour les maîtres d'ouvrage publics
- TMAP à 90% pour les porteurs de projets privés (secteur non-marchand)
- TMAP à 50% pour les PME / TPE avec une possibilité de bonification de 10 % pour les projets répondant à des critères de transitions écologiques qui seront définis ultérieurement par le comité de décision.

Dans le cas où la réglementation des aides d'État s'applique (atteinte à la concurrence supposée), les taux d'aide seront adaptés en conséquence lors de l'instruction des dossiers.

- Plancher de coût total éligible : 10 000 €,

- Plafond de coût total éligible : 150 000 €,

- Pour les opérations préparatoires à la coopération : plafond aides publiques de 6.000 €.

8. COFINANCEMENTS POTENTIELS

Les projets sollicitant l'aide LEADER pourront appeler, en contrepartie du FEADER, un cofinancement auprès de :

- Conseil Régional SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
- Département des Hautes-Alpes,
- Tout autre cofinanceur public dont EPCI, municipalités, établissements publics, Parcs, État.

9. PLAN DE FINANCEMENT

Montant FEADER FICHE ACTION 4	345 600 €	Indicateurs résultat
Investissement	191 360 €	R41
Investissement	102 400 €	R42
Coopération	51 840 €	R41



FICHE DE POSTE

CHEFFE DE PROJET

SA MISSION

La cheffe de projet LEADER a pour mission de piloter et d'animer le programme LEADER. Elle est garante de la bonne mise en œuvre de la stratégie du programme LEADER et de son réajustement si nécessaire. Elle favorise l'émergence et l'accompagnement des projets du territoire, notamment sur le volet coopération.

SES ACTIVITES

Met en œuvre et pilote la stratégie LEADER :

- Développe des outils d'animation et de prospection
Élabore des projets stratégiques et prospectifs en s'appuyant sur les EPCL et le Parc
Anticipe et planifie un programme d'actions avec une dimension expérimentale et innovante
- Anime les différentes instances du programme (comité technique, de programmation ...)
- Dote le GAL d'outils de pilotage, de communication et d'évaluation
- Fait émerger des projets du territoire et de coopération (appels à projets et à propositions, animation du partenariat...)
- Coordonne la mise en œuvre des objectifs définis dans le programme LEADER
- Impulse et encadre les actions de communication du programme LEADER
Capitalise et communique sur les actions menées et les projets retenus
- Procède aux évolutions nécessaires à l'ajustement de la stratégie (règlements, avenants...)
- Se rapproche des organismes bancaires ou autres structures qui ont des dispositifs financiers afin d'engager une réflexion sur un type de prêts relais aux porteurs de projets privés, associatifs, coopératifs ...
- Est garante du respect du calendrier imposé dans le cadre du programme

Assure les relations avec les partenaires du programme LEADER :

- Coordonne et développe les relations extérieures en fonction des objectifs du projet de territoire
- Représente le PETR dans différentes institutions et auprès de différents partenaires du territoire, dans un rôle fédérateur, coordinateur et innovateur
- Identifie et mobilise les partenaires stratégiques et les personnes ressources sur le territoire
- Met en réseau les acteurs et les projets pour plus de synergies, anime les réseaux
- Anime le partenariat public-privé (GAL, Comité de décision, exécutif LEADER...)
- Participe aux rencontres du réseau rural régional, national et européen

Fait émerger les projets de coopération :

- Recherche et transmet au territoire les informations et propositions de coopération
- Participe aux réunions dont les thématiques pourraient être développées dans le cadre de la coopération
- Suivi auprès de l'autorité de gestion la mise en place du dispositif coopération





FICHE DE POSTE

GESTIONNAIRE

SA MISSION

Responsable de la gestion administrative, financière et juridique du programme LEADER, elle est encadrée dans son travail par la cheffe de projet LEADER. Elle accompagne administrativement les porteurs de projet à la mise en place de leur demande de financement en s'appuyant sur les réglementations en cours. Sa mission est également d'instruire les dossiers. Il est en charge du suivi financier de l'enveloppe dédiée aux fiches actions et participe au fonctionnement du programme.

SES ACTIVITES

Instruit administrativement, financièrement, juridiquement et réglementairement les dossiers :

- Est l'interlocutrice des porteurs de projets pour leur demande, suivi et solde de subvention
- Accompagne les porteurs de projets sur la complétude des dossiers, collecte les pièces et vérifie le respect des règlements et marchés publics
- Instruit les demandes de subvention et de paiement
- Vérifie l'éligibilité réglementaire et financière du projet et définit le plan de financement
- Mobilise l'expertise de l'autorité de gestion dès que besoin
- Applique les grilles de sélection et de notation définit par le comité de programmation
- Saisi les dossiers sous le logiciel de gestion
- Élabore les conventions, et rédige les courriers
- Saisi les instructions et les autorisations de paiement pour validation de la directrice
- Produit le certificat de service fait et les transmet à la directrice pour validation des procédures
- Transmets les dossiers à l'autorité de gestion, co-financeur et agence de paiement
- Suit les contrôles, et effectue les visites sur place
- Régularise et archive les dossiers
- Rend compte régulièrement à la cheffe de projet du suivi des dossiers

Est en charge du suivi administratif et financier du programme (hors 19.4) :

- Établit et renseigne les outils nécessaires au suivi financier pour le programme LEADER
- Gère et complète les tableaux de bord
- Veille à l'atteinte des objectifs de paiement fixés par l'autorité de gestion
- Rend compte régulièrement à la cheffe de projet et à la directrice du suivi de la programmation

Participer au fonctionnement du programme

- Met à jour la veille réglementaire et juridique du programme : guide gestion, formulaires dédiés ...
- Participe aux rencontres interGAL, quand cela est nécessaire
- Assure la traçabilité des informations et des actions réalisées liées aux tâches qui lui incombent
- Répond à toute demande d'information ou de documents des services de l'autorité de gestion ou de l'organisme payeur dans les délais requis
- Produit les données quantitatives du programme servant aux bilans annuels
- Contribue à l'évaluation du programme LEADER et à l'évaluation régionale



FICHE DE POSTE

AUTRES MOYENS HUMAINS

Le PETR met à disposition du GAL, en plus de l'équipe technique LEADER, d'autres ressources humaines. Ces moyens humains supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement du dispositif ne sont pas imputés à l'enveloppe financière dédiée à l'animation et la gestion du programme.

LA DIRECTRICE

Elle appuie la cheffe de projet LEADER dans le suivi et la bonne mise en œuvre du programme LEADER et de sa stratégie.

Sur la gestion des dossiers LEADER, elle est la supérieure hiérarchique qui valide et vise les instructions et les demandes de paiements des dossiers, elle suit l'enveloppe destinée à la gestion du programme ; Elle participe aux comités de décision.

Sur le fonctionnement interne à la structure, et plus précisément sur le pôle LEADER, elle met en place et suit l'équipe, gère les ressources humaines et les budgets d'animation.

LA SECRÉTAIRE-ASSISTANTE

Elle appuie la directrice dans ses tâches dédiées au pôle LEADER.

Plus spécifiquement elle prépare les dossiers de demande de subvention et demande de paiement pour l'animation du programme ; Elle suit les ressources humaines, ordres de mission, notes de frais, planning et les frais de fonctionnement de l'équipe technique ; Elle gère les demandes de devis, bon de commande et factures de la mission.



Elle est un appui logistique à l'équipe LEADER pour la réservation de salle et la mise en place de réunions ;

Elle est aussi un appui à la communication du pôle, publication site internet, réseaux, newsletter, ...

Annexe 6 - Grille de sélection des projets - GAL Pays du Grand Briançonnais

CRITERE	PRECISION	NOTE
Catégorie 1: Réponses aux objectifs LEADER		
Maintien et création d'emploi	Le projet ne prévoit pas la création d'emploi	0
	Le projet prévoit la création d'emploi en CDD / le maintien d'emploi / la transformation d'un CDD en CDI / l'augmentation du temps de travail d'un temps partiel	3
	Le projet prévoit la création d'emploi en CDI	6
Démarche éco-responsable du porteur de projet	Le projet ne prévoit aucune disposition particulière	0
	La structure prévoit d'organiser son activité et les déplacements, de choisir des fournitures et des équipements dédiés au projet, en vue de limiter les impacts sur l'environnement	3
	La structure indique s'inscrire dans une démarche éco-responsable certifiée par un tiers et impactant le projet ou le projet prévoit l'obtention d'une reconnaissance éco-responsable	6
Innovation / nouveauté du projet	Il s'agit d'une reproduction, reconduction d'une opération existante sur le territoire du projet	0
	Il s'agit du développement d'une opération existante ou répandue ailleurs que sur le territoire du projet	2
	Il s'agit d'une opération complètement nouvelle pour le territoire du GAL	4
Catégorie 2:		
Nombre de bénéficiaires pour lesquels le projet est mené	Le nombre de prescripteurs sensibilisés sera inférieur à 50	0
	Le nombre de prescripteurs sensibilisés sera supérieur à 50	4
Nombre de dispositifs de concertation mis en place	Le projet ne prévoit pas la mise en place de dispositifs de concertation	0
	Le projet prévoit la mise en place d'un dispositif de concertation	3
	Le projet prévoit la mise en place de dispositifs de concertation et leur animation dans le temps	6
Sensibilisation prévue pour les acteurs du territoire	Le projet ne prévoit pas de sensibilisation	0
	Le projet prévoit de sensibiliser élus et techniciens, propriétaires et locataires via un réseau et des vecteurs de communication multiples et/ou nouveaux	4
Nombre d'usagers concernés par le projet	Le nombre d'usagers concernés par l'opération est inférieur à 10	0
	Le nombre d'usagers concernés par l'opération est compris entre 10 et 30	3
	Le nombre d'usagers concernés par l'opération est supérieur à 30	6
Nombres d'entreprises concernées dans l'opération	Le nombre d'entreprises concernées dans l'opération est inférieur à 10	0
	Le nombre d'entreprises concernées dans l'opération est supérieur à 10	3
Nombres de structures impliquées dans l'opération	Le nombre de structures impliquées dans l'opération est inférieur à 5	0
	Le nombre de structures impliquées dans l'opération est supérieur à 5	3
Création de nouveaux produits, services, activités, niches	Le projet ne prévoit aucune disposition particulière	0
	Le projet prévoit de créer un nouveau produit, service, activité ou niche	3
	Le projet vise un positionnement des entreprises sur de nouveaux produits, services, activités, niches	6
Utilisation et valorisation des ressources du territoire	Le projet ne prévoit aucune utilisation des ressources locales	0
	Le projet prévoit une utilisation de ressources locales à travers l'achat et la consommation de produits locaux	3
	Le projet prévoit une utilisation et valorisation de ressources locales et multisectorielles	6
Catégorie 3		
Moyens dédiés à la gestion et au suivi de l'opération par le porteur	Le porteur de projet a l'intention de consacrer moins de 10% d'ETP pour la gestion et le suivi de l'opération	0
	Le porteur de projet a l'intention de consacrer 10 à 20% d'ETP	2
	Le porteur de projet a l'intention de consacrer plus de 20%	4
Moyens dédiés au financement du projet	Le porteur n'a pas la capacité financière de porter le projet	0
	Le porteur de projet a la capacité financière de porter le projet en faisant appel à d'autres soutiens pour l'avance de trésorerie	2
	Le porteur fait preuve d'anticipation en prévoyant de la trésorerie, des gardes fous financiers et une lisibilité dans le temps	4
Viabilité, pérennité et évolution du projet	La structure n'annonce aucun développement ou reconduction	0
	Le projet sera reconduit et prévoit de poursuivre son développement	2

MAQUETTE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2023 - 2029
--

Objectif stratégique	Fiche action	% enveloppe	FEADER 80%			CPN 20 %	Aides publiques 80% FEADER + 20% CPN
			Actions locales	Coopération	Total locales + coopé		
Encourager la coopération, la mise en réseau et les intelligences collectives des acteurs locaux	1	15%	328 320	17 280	345 600	86 400	432 000
Renforcer la résilience du territoire par l'amélioration de son autonomie et la valorisation durable de ses ressources	2	25%	489 600	86 400	576 000	144 000	720 000
Développer les services à la population innovants adaptés aux milieux ruraux	3	20%	391 680	69 120	460 800	115 200	576 000
Aider à la mise en place d'un numérique écoresponsable, inclusif et accessible	4	15%	293 760	51 840	345 600	86 400	432 000
Animation, gestion et suivi de l'évaluation de la stratégie	5	25%	489 600	86 400	576 000	144 000	720 000
TOTAL		100%	1 992 960	311 040	2 304 000	576 000	2 880 000

MAQUETTE ANIMATION DU PROGRAMME 2023 - 2029
--

Dépenses	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Masse salariale Cheffe de projet et gestionnaire	16 625€	69 125€	85 750€	107 500€	110 000€	110 000€	75 500€	574 500€
Frais forfaitaire 20% - Inclus frais structure, réception, informatique, frais de déplacement	3 325€	13 825€	17 150€	21 500€	22 000€	22 000€	15 100€	114 900€
Stagiaires communication évaluation				4 500€	4 500€	4 500€	4 500€	18 000€
Prestations communication concertation évaluation		2 000€	2 000€	2 000€	2 000€	2 000€	2 600€	12 600€
TOTAL	19 950€	84 950€	104 900€	135 500€	138 500€	138 500€	97 700€	720 000€

LA GRAVE • VILLAR D'ARÈNE • MONËTIER LES BAINS • LA SALLE LES ALPES • ST CHAFFREY • BRIANÇON • NÉUACHE • VAL DES PRÈS • MONTGENÈURE • PUY ST ANDRÉ • PUY ST PIERRE • VILLARD ST PANCRACE • CERVIÈRE • VALLOUISE-PELVOUX • LES VIGNEAUX • PUY ST VINCENT • L'ARGENTIÈRE LA BESSÉE • FREISSINIÈRES • ST MARTIN DE QUEYRIÈRES • LA ROCHE DE RAME • CHAMPCELLA • ABRIÈS • AIGUILLES • RISTOLAS • MOLINES EN QUEYRAS • ST UÉRAN • CHATEAU VILLE-VIELLE • ARVIEUX • CEILLAC • UARS • RISOU • SAINT CLÉMENT SUR DURANCE • RÉOTIER • GUILLESTRE • MONT DAUPHIN • EYGLIERS • ST CRÉPIN • LA GRAVE • VILLAR D'ARÈNE • MONËTIER LES BAINS • LA SALLE LES ALPES • ST CHAFFREY • BRIANÇON • NÉUACHE • VAL DES PRÈS • MONTGENÈURE • PUY ST ANDRÉ • PUY ST PIERRE • VILLARD ST PANCRACE • CERVIÈRE • VALLOUISE-PELVOUX • LES VIGNEAUX • PUY ST VINCENT • L'ARGENTIÈRE LA BESSÉE • FREISSINIÈRES • ST MARTIN DE QUEYRIÈRES • LA ROCHE DE RAME • CHAMPCELLA • ABRIÈS • AIGUILLES • RISTOLAS • MOLINES EN QUEYRAS • ST UÉRAN • CHATEAU VILLE-VIELLE • ARVIEUX • CEILLAC • UARS • RISOU • SAINT CLÉMENT SUR DURANCE • RÉOTIER • GUILLESTRE • MONT DAUPHIN • EYGLIERS • ST CRÉPIN



PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



- Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras